



dans  
le VIF  
du  
SUJET



DÉLÉGUÉ GENERAL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE AUX DROITS DE L'ENFANT

RAPPORT RELATIF AUX INCIDENCES ET AUX CONSÉQUENCES DE LA PAUVRETÉ  
SUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEURS FAMILLES



DROITS DE  
L'ENFANT  
Le Délégué général

Ce rapport est avant tout le fruit de rencontres, d'épisodes de vie qui nous ont été livrés par des professionnels, des enfants, des jeunes et des familles.

Nous tenons dès lors à remercier chaleureusement :

Les Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse de Tournai, Charleroi, Verviers, Marche et Bruxelles et plus particulièrement Christian Defays, Christine Robert, Valérie-Anne Adam, Madeleine Guyot, Didier Deleruelle, Lucy Debaes et Corinne Dalcero

Les animateurs des conférences citoyennes : Christine Mahy, Jacqueline Fastrès et Jean Blairon

L'asbl RTA pour son soutien méthodologique

Les professionnels et les familles rencontrés : Geneviève Rouard, Nicolas Bartiaux, Marthe Stas, Céline Scieur, Francis Misson, Anne Cornet, Anne-Cécile Damart, Christiane Collet, Monique Welter, Jean-Claude Noël, Pierre Doyen, Valérie Hubert, Stéphane Gérard, Géraldine, Vonni Naujock, Pascale Fettweiss, André Bajot, Catherine Dermiance, Bernadette Lebeque, Danièle Guillaume, Denis Detiège, Joey Deschamps, Geneviève Baert, Sandra Gérard, Véronique Valdez-Gonzalez, Guillermina Gonzalez, Déborah, Sophie Groubielewski, Catherine Raison, Bruna Maniezzo, Sandra Laurent, Olivier Lorent, Natacha Babatan, Barbara Butera, Anne-Marie Jouveniau, David Jouveniau, Rahma Arif, Valérie Allard, Gianfranco Faieta, Jonathan, Caterina Parliapiano, Catherine Dello-Stritto, Jean Ackermann, Pascal Divers, Marie-Colette Clement, Julie Germeau, Gaëtan Lambert, Frédéric Bouchery, Amélie Van Liefferinge, Florence Piette, Jessica Lemmans, Claudy Mariencourt, Marc Rouvroy, Dominique Langlois, René-Marie Haveaux, Stéphanie Gouttière, Sophie Allard, Marvin Tratamella, Isabelle Van Sevenant, Marie-France Stalens, Anne De Reuck et son équipe, Ahmed Akim, Nadine Burniaux, Marie-Lisa Poucet, Laurence Vereecke, Céline Bauduin, Luisa Difelice, Gauthier Duyck, Xavier Verstappen, Monsieur Andries, Bernadette Pinet, Régis De Muyllder, Dominique Visee, Monsieur Bernaerts, Brigitte Welter, Mark Hittet, Catherine Otte, Maria Tintikakis, Philippe Rase, Hassan Hassila, Bernard Geerts, Nadia El Mostofa, Manu Gonçalves, Yves kayaert, Khaled Boutaffala, Salah Bessla, Halima Abbib, Samia Chaaoui, Erica Glaskâ, Jérémy Walrandt, Aurélia Fajida, Nadia Loukili, Ibrahim Kara Ali, Laurent Lhoir, Tifany Flouquet, Dorothée Durenne, Joelle Wattiez, Dominique, Eugénia Parisi, Marie-Jeanne Deconinck, Gernia Vanderkerkove, Véronique Triver, Maité Defroyere, Gaetan, Damien Hainaut, Skouny Lefèvre, Patricia Patte, Christine De Moerloose, Corinne Dalecro, Caroline Despestele, Madame Escoyer, Madame Gaillot, Vanessa Brisset, Cathy Cogneau, Monsieur Declercq, Christel Baisieux, Monique Mallet, Ariane Damée, Eric Lefebvre, Laëtitia Hainaut, Monsieur Bauthier, Sabrina Defolin, Emilie Becquart, Monsieur Famme, Mr Gobert, Séverine Da Silva, Madame Godfrin, Richard Vandenhoven, Céline Bossut, Ghislaine Carlier, Dominique Rossi, Ikhench Ijat, Fernande Pérignon, Christiane Verheye, Mélanie Procureur, Jean-Louis Langlais, Sylvie Platteau, Isabelle Van Puymbroeck, Marc Vercouter, Nasser Bader, Sandra Pottier, Geoffrey Colmant, Dominique Hossey, Sylvie Vanhoenacker, Caroline Boulez, Grégory Pattyn, Etienne Dispa, Sandrine Cocu, Martine Abrassart, Anne Verhaeghe, Monsieur Vandekerken, Madame Versluys, Roger Ninclaus, Patrick De Goes, Nadine Wittezaele, Odette Lefebvre, Linda Hackx, Dominique Lessenne, Laetitia Delcour, Madame Dujardin, Christian Massy, Véronique Matroulle, Olivier Genon, Manu Devos, Jeanine Jongen-Lahay, V. Talbot-Huhin, Philippe Couchard, Sabrina Lemaire, Bénédicte Serville, Michel de Selys, Anne Gerits, Axelle Gérard, Grégoire Jose, Cathy Fillieux, Grégory Seffer, Carmen Arredondas, Michèle Diederer, Brigitte Deblon, Vincent Lejeune, Colette Deltour, Marianne Closset, Garcia Tondou, Claudine Horge, Audrey Jeanpierre, André Gérard, Maxime Degromont, Aurélie Gerlaxhe, Sylvie Soussi, Michelle Bounameau, Marylène Guillaume, Julie Wathour, Jennifer Heush, Nicolas lecomte, Sophie Kaes, Michèle Ledent, Patrice Delepière, Tiffany Michel, Serdan Nazifoski, Marie Goretti, Bajram Nazifoski, Alysson Roth, Amr Lagnous et toutes celles et ceux qui n'ont pas souhaité que leurs noms soient mentionnés.

Les services, associations ou institutions :

La Maison des jeunes « Le grand môme » de Plombières, le CPAS de Herve, l'ASBL Solidarité-Dison, Lire et Ecrire Verviers, OISP Esope Verviers, le Service d'Ecoute de Spa, la Maison de quartier « Couleur Café » de Malmédy, l'AMO Cap Sud de Stavelot, le Service prévention générale du SAJ de Verviers, la Maison médicale Mosaïque de Verviers, l'AMO Oxyjeune de Verviers, le Restaurant de la Régie de quartier de Mangombroux, Croc'Espace, Le CPAS de Marche, l'ASBL SOCRATES, Le Miroir Vagabond, Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, l'AIS Nord-Luxembourg, L'Olivier, «SOS Village d'Enfants» de Bande, Bébé-Accueil, le service d'outreaching «Présence», le SPJ de Marche, le SAJ de Marche, le Parquet Jeunesse de Marche, le service de prévention générale du CAAJ de Marche, le SAAE «Les Bruyères», l'AMO «Mic-Ados», le SAAE «La Maison Blanche», l'AMO «L'Etincelle», le Service de cohésion sociale de la commune de Courcelles, La régie de quartier de Courcelles, l'AMO « Le signe », le Service de l'aide à la jeunesse de Charleroi, la Maison de quartier « la Rochelle », asbl Promotion services, Pipo, les restos du cœur de Charleroi, l'asbl « Faim-froid » à Charleroi et à Gilly, Carolo-rue, le resto social Jean Ester, l'Espace citoyen de Marchienne Docherie, l'Antenne sociale de Marchienne Docherie, La Maison ouverte de Marchienne Docherie, le CPAS de Charleroi, Espace Jeunes Docherie, la « maison des parents » à Dampremy, l'Espace citoyen de Dampremy, le service jeunesse du CPAS de Charleroi, le centre culturel de Mont-Sur-Marchienne, le centre de médiation des gens du voyage de la Région wallonne, Le Miroir vagabond, Samarcande AMO, Athénée Serge Creuz, ATD Quart Monde, Ecole primaire Sainte – Marie, Service communal de médiation scolaire, Centre communal d'enseignement technique Pierre Paulus, Seuil Asbl, AMO CEMO, Service de Médiation scolaire en Région de Bruxelles Capitale, la Mission locale de Saint-Gilles, Le Centre scolaire Eperonniers-Mercelis, Le Méridien – LBFSM, Itinéraires AMO, Service droit des jeunes à Bruxelles, le Service de l'aide à la jeunesse de Tournai, Aмоса, l'ONE, la crèche du CPAS d'Ath, les accueillantes du CPAS de Leuze, le Service de protection judiciaire de Tournai, le Planning familial d'Ath, ATD Quart-Monde, Saint-Vincent de Paul, Mon quartier, le SAIE « Chaperon rouge », le SAAE « La fermette », la Maison culturelle d'Ath, l'EESS d'Ath, le centre PMS Provincial d'Ath, la Maison de jeunes de Frasnes, Coup de pouce, l'AMO Frasnes le Hamo, Repères à Lessines, Infor Jeunes à Ath, l'AJI, AFRAHM, SOS Parents-enfants de Mouscron, le CPAS de Bernissart, Lire et écrire à Tournai, Animation préau, les ailes du Phoenix, le Galion, le centre culturel de Péruwelz, le CPMS libre De Péruwelz, CLPSHO, L'Ecole St François Harchies, Insertion femmes, Maison de l'emploi, Graine, le service Jeunesse de la Police Mouscron, Emmaus Le Bizet, Terre Nouvelle à Mouscron, La Passerelle à Mouscron, l'AMO Agora jeunes Comines, Oasis Bas-Warneton, l'Estrella à Mouscron, l'Ecole Communale Raymond Devos, Study Car, Mouscron logement AIS, le CPAS Comines, l'Epicierie Sociale à Mouscron, la Maison de la Santé à Mouscron, l'AMO « le déclic », le centre PMS Libre à Comines, la Maison maternelle de Mouscron, la Commune de Tournai, le bourgmestre et le collègue échevinal de Tournai, le centre culturel d'Etterbeek « Espace Senghor », le cinéma « le Carrefour », l'asbl « clair et net »... que d'autres associations que nous aurions oubliées nous pardonnent!

DELEGUE GENERAL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE AUX DROITS DE L'ENFANT

dans  
le VIF  
du  
SUJET

RAPPORT RELATIF AUX INCIDENCES  
ET AUX CONSEQUENCES DE LA PAUVRETE  
SUR LES ENFANTS, LES JEUNES ET LEURS FAMILLES

Novembre 2009

Un projet réalisé avec le soutien de la Fondation Roi Baudouin et de la Loterie Nationale



**DROITS DE  
L'ENFANT**

Le Délégué général



COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE  
DE BELGIQUE

## TABLE DES MATIÈRES

<b>I. Introduction générale</b>	<b>7</b>	<b>III. La parole donnée aux familles</b>	<b>23</b>
A. La pauvreté : une atteinte aux droits de l'enfant	8	<b>A. Introduction</b>	<b>24</b>
B. Des constats de départ	9	1. Les questions soumises aux bénéficiaires	25
C. La pauvreté partout, tout le temps : une réalité transversale qui interpelle	11	Questions de départ	26
D. La parole donnée pour une écoute active : la participation au centre de notre méthodologie	12	2. La conférence citoyenne : outiller la parole	28
		a. « Ecouter les gens plutôt qu'imaginer ce qu'ils pensent »	29
		b. Un processus efficace	29
		c. Des jeunes et des parents	30
		Un cas particulier : Les gens du voyage : l'extrême pauvreté	31
<b>II. Rencontres avec les professionnels</b>	<b>18</b>	<b>B. Le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, c'est d'être considéré comme rien : les atteintes invisibles ou peu visibles</b>	<b>33</b>
A. Moins de temps pour plus de demandes	19	1. L'aide	36
B. Du contrôle et des papiers	19	a. La temporalité	36
C. Manque de clarté des dispositions	20	• Une aide financière qui arrive souvent trop tard	36
D. Des collaborations à encourager	20	Un cas particulier : Jeunes adultes, les oubliés du système ?	37
E. Des (dé)placements en trop !	20	• La fin d'un placement d'enfant, un moment difficile	38
F. Maltraitements ?	20	b. L'accueil	39
G. Soutenir les familles	21	c. Le système « D »	41
H. Familles étrangères	21	d. Plus d'égalité effective par rapport aux conditions d'aide	43
I. L'école : l'ascenseur social en panne !	21	• L'égalité dans l'accès au logement	43
		• L'individualisation des droits	44
		Un cas particulier : La situation financière des parents dont les enfants sont placés	45
		e. L'accès et l'accessibilité à l'aide	46
		• L'automaticité des droits	46
		• Le manque de mobilité	47
		• L'aide par téléphone	47
		• L'accès aux soins de santé	48

f. La prise en charge de la dimension « enfant » dans les systèmes d'aide par les professionnels	49	e. Les liens entre professionnels et entre les parents et leurs enfants	67
g. L'adéquation de l'aide	49	f. Le soutien des parents vivant dans la pauvreté	67
• L'aide perçue comme une sanction par les bénéficiaires	50	g. Le soutien dans le cadre d'une mesure de placement	69
• L'aide contrainte perçue comme irrévocable, déshumanisée	50	h. Le soutien des parents qui usent de maltraitance	70
• L'aide spécialisée inadéquate	51	i. Le soutien pour laisser respirer les parents	71
• Le non recouvrement des pensions alimentaires	51	j. Le soutien par la création de lieux de rencontres	71
2. J'achète donc je suis : la pression consumériste	52	2. Les manquements au niveau de la participation	72
<b>C. L'aide qui tue l'aide : les facteurs de déperdition</b>	<b>54</b>	3. Les manquements au niveau de la politique de prise en charge des jeunes	74
1. Profession : pauvre - la contractualisation des engagements	55	a. L'image des jeunes pauvres ou des pauvres jeunes ?	74
2. Le processus d'appauvrissement en cascade	57	b. La prise en charge de proximité	75
a. Le cycle infernal du surendettement	57	c. La formation de la police	77
b. « Travailler coûte cher... »	57	d. Les relations entre les générations	77
c. L'abonnement intergénérationnel à la pauvreté au moyen de la formation	58	e. Les droits de l'enfant versus les devoirs de l'enfant	78
Un cas particulier : Le règlement collectif de dette	59	f. L'aide apportée au jeune dans la construction de son avenir	78
3. L'information	61	4. Les manquements au niveau de l'école	79
a. Pas d'information, information inaccessible ou trop d'informations	61	a. Introduction : Ecole et pauvreté : dénouer les nœuds d'incompréhension	79
b. Lien avec les professionnels par le biais de bénévoles ou d'associations	62	b. L'argent et l'école	81
<b>D. Peut mieux faire ! : les éléments insuffisants ou manquants</b>	<b>63</b>	c. La relégation	84
1. Les manquements au niveau du soutien	64	d. La formation des enseignants	85
a. La pauvreté ampute le droit à bénéficier des services et établissements de gardes d'enfants	64	e. La remédiation	88
b. La pauvreté ampute le droit à l'éducation	64	f. L'école des devoirs	89
c. La pauvreté ampute le droit aux loisirs	66	g. La médiation scolaire	89
d. Le manque de structures accessibles	66	h. Le contrat d'apprentissage	89
		i. Les processus d'exclusion de l'école	90
		Un cas particulier : Les poux	91
		<b>IV. Conclusions générales</b>	<b>94</b>



Rapport thématique du Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant

© 2009 : Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant  
Rue des Poissonniers 11-13 – 1000 Bruxelles  
dgde@cfwb.be  
www.cfwb.be/dgde

Conception graphique : bubblemint.be  
Impression : Poot  
Illustrations : © asbl RTA

dans  
le VIF  
du  
SUJET

# Introduction générale



## INTRODUCTION GÉNÉRALE

dans  
le VIF  
du  
SUJET

### LA PAUVRETÉ : UNE ATTEINTE AUX DROITS DE L'ENFANT

Parmi les missions du Délégué général aux droits de l'enfant<sup>1</sup> figure, en bonne place, celle d'interpeller l'opinion publique et les responsables politiques à propos des manquements ou des dysfonctionnements constatés en matière de respect des articles de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant. Depuis sa création, en 1991, l'Institution n'a pas failli à son devoir : chaque rapport d'activité relate les multiples interventions, interpellations et recommandations formulées au cours des exercices écoulés concernant de nombreuses atteintes aux droits de l'enfant et à son meilleur intérêt.

Ainsi, au cours des années précédentes, le Délégué Général a dénoncé, entre autres et à de multiples reprises, l'enfermement des mineurs contrevenants, la détention illégale des enfants appartenant à des familles illégales, le dessaisissement des mineurs délinquants au profit des juridictions adultes.

D'autres situations dramatiques auxquelles peuvent être confrontés les enfants ont également été largement médiatisées et popularisées afin de sensibiliser le grand public et les responsables politiques dans l'espoir de voir celles-ci disparaître. L'Institution a ainsi marqué une grande attention au vécu des enfants maltraités ou victimes d'abus. Cet intérêt permanent et qui perdure aujourd'hui, a porté des modifications législatives importantes et soutenu un autre regard sociétal sur des réalités douloureuses et inacceptables.

Confrontée aux priorités et à l'urgence que requièrent les nombreuses situations individuelles dans lesquelles le droit mais aussi la sécurité de base des enfants sont encore trop souvent bafoués, l'Institution n'a pu, jusqu'à présent, s'intéresser à d'autres formes d'atteintes au droit des enfants, moins flagrantes, plus invisibles, plus insidieuses, à moins qu'elles ne soient devenues invisibles précisément parce que les mécanismes qui les génèrent font partie des évidences trop facilement acceptées désormais ?

Ces atteintes sont pourtant nombreuses, à tel point qu'il est impossible de les lister et de les détailler. A titre d'exemple cependant, de trop nombreux dossiers individuels continuent à nous être confiés concernant notamment les multiples mécanismes d'exclusion et de ségrégation que vivent les enfants des familles immigrées, le déficit de mobilité, le défaut d'orientation scolaire positive en raison de l'appartenance sociale ou culturelle, etc.

Parmi ces atteintes quotidiennes et régulières au bon développement des enfants et au respect de



1 Cf. Rapport d'activité du Délégué général de la Communauté française 2008-2009

leur droit figure une réalité incontournable et dont l'ampleur semble en constante augmentation : la pauvreté. Pour dire les choses simplement, il est rare que notre Institution soit directement sollicitée à propos d'une situation de précarité socio-économique. Mais, à l'analyse de nos dossiers, il est par contre très fréquent que les divers cas qui nous sont présentés aient pour toile de fond la pauvreté.

Lorsqu'un dossier concerne, par exemple, la contestation d'un placement d'un enfant par un des parents, on s'inquiète parfois, qu'outre des préoccupations éducatives, ce soit principalement l'indigence des parents et la précarité des conditions matérielles de la famille qui aient motivé la décision de placement, portant ainsi atteinte aux droits de l'enfant et notamment au droit de vivre avec ses deux parents. Selon une étude de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) le motif le plus évoqué pour la demande de prise en charge au sein des services d'accueil spécialisé de la petite enfance est la précarité.<sup>2</sup>

D'autres situations que nous traitons révèlent encore une insuffisance de prise en charge de problèmes de santé liés à une situation pécuniaire défavorable, avec des conséquences déplorables pour le bon développement des enfants. Ou bien encore des manquements importants quant aux soins des enfants, vite associés à du désintérêt

caractérisé de la part des parents, se révèlent intimement liés au sentiment de honte et au découragement de ces derniers face à une situation qui les dépasse et les submerge...

### DES CONSTATS DE DÉPART

Ces dernières années, nombreux sont les associations et autres organismes à avoir tiré la sonnette d'alarme et tenté d'alerter l'opinion publique et les décideurs politiques sur les dégâts causés par la pauvreté. En 1994 déjà, lors de la remise du rapport général sur la pauvreté, les auteurs plaçaient la famille, les enfants et les jeunes précarisés au centre des préoccupations.

En permettant à toute une génération d'aînés de connaître des conditions de vie meilleures que la précédente pour une même tranche de vie, un succès majeur des politiques sociales du 20<sup>ème</sup> siècle aura sans aucun doute été de mettre nos aînés à l'abri de la grande pauvreté. Au cours des vingt dernières années singulièrement, la pauvreté parmi les retraités a fortement régressé tandis que la pauvreté des enfants a augmenté<sup>3</sup>. Aujourd'hui, aux premières années d'un nouveau siècle, c'est bien la situation préoccupante des enfants et des jeunes qui représente un nouvel enjeu majeur. La précarisation matérielle d'une frange aussi importante qu'inattendue de la population constitue une question sociale prioritaire qui, faute d'identifier des pistes d'action concrètes

et de proposer des adaptations structurelles cohérentes et suffisantes, pourrait remettre lourdement en cause le pacte intergénérationnel.

De manière générale, de nombreuses études démontrent que les enfants sont les premières victimes de la pauvreté et que les enfants pauvres font partie des groupes les plus vulnérables, dans le Monde comme en Belgique.

Partout, la proportion d'enfants vivant en situation de précarité est en hausse. Le rapport 2005 de l'UNICEF, « La pauvreté des enfants dans les pays riches », indique que l'augmentation de la pauvreté des enfants en Belgique est l'une des plus importantes des pays européens étudiés.

Par ailleurs, selon le rapport de l'OCDE intitulé « Croissance et inégalités », la probabilité de pauvreté pour les enfants et les jeunes adultes est aujourd'hui supérieure de 25% à celle de l'ensemble de la population.

Les enfants vivant dans des pays où l'écart entre riches et pauvres est important ont moins de chances d'atteindre des niveaux d'instruction et de revenu supérieurs à ceux de leurs parents que les enfants vivant dans des pays où les inégalités de revenu sont faibles.<sup>4</sup> Or, en Belgique notamment, la dualisation des populations et l'éclatement de la classe moyenne constituent des réalités peu contestables.

Dans les pays occidentaux, l'augmentation du

2 OEJAJ, « Etude sur les demandes et les prises en charge dans les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) », janvier 2009.

3 OCDE, « Growing, Unequal ? Income Distribution and Poverty in OECD Countries », 2008.

4 Synthèse du rapport de l'OCDE, octobre 2008.

nombre d'enfants vivant en grande pauvreté est notamment en lien avec l'accroissement du nombre d'enfants vivant dans des familles monoparentales. « Les parents isolés sont trois fois plus exposés au risque de pauvreté »<sup>5</sup>. Sont également touchés, les enfants issus de familles nombreuses, les enfants dont les parents sont très jeunes et les enfants de parents immigrés ou appartenant à une minorité ethnique ou religieuse.

À l'évidence, la pauvreté des enfants dépend principalement de la pauvreté des familles auxquelles ils appartiennent. Ainsi, les enfants de trop de groupes sociaux sont touchés.

Ceux que Robert Castel et d'autres ont appelé les exclus, dont la pauvreté peut être transmise de génération en génération avec un cortège d'incidences sur de nombreux domaines de la vie quotidienne : l'accès au logement (conditions d'accès difficiles, logements insalubres et exigus, expulsions, familles sans logement...), l'accès aux soins de santé, l'accès à l'éducation et à la formation (illettrisme, orientation vers l'enseignement spécial ou professionnel,...), l'accès au travail, l'accès aux loisirs et à la culture (vacances, sport, mouvement de jeunesse, activités culturelles et artistiques...), le droit de vivre en famille...

Mais aussi désormais tous ceux qui sont en voie de désaffiliation, sortant peu à peu de la civilisation du travail et de ses protections, notamment ceux qui en sont réduits à enchaîner les emplois précaires.

On parle même aujourd'hui de « working poors », c'est-à-dire de populations qui travaillent mais éprouvent malgré cela de grandes difficultés à subvenir à leurs besoins. L'emploi n'est plus un rempart suffisant contre la pauvreté. Plus encore qu'auparavant les salariés sont donc pénalisés par rapport aux personnes qui peuvent bénéficier de revenus provenant d'un patrimoine.

Par ailleurs, des familles, confrontées brutalement à la précarité, à la perte d'emprise sur leur existence et à l'incertitude face à l'avenir, jusqu'à devoir vivre « au jour le jour », sollicitent nettement moins les structures d'aide, sans doute en raison du fait qu'elles ont du mal à assumer l'état de leurs besoins et leur nouvelle situation. Ce repli frileux sur la cellule familiale restreinte, souvent induit par un sentiment de honte, provoque des dégâts considérables chez les enfants. La rupture du lien du travail se double souvent d'une rupture de tout lien social indispensable à l'ouverture au monde des enfants.

Enfin, un phénomène présent à l'échelle européenne peut être constaté également en Belgique : la précarité augmente et elle commence de plus en plus tôt<sup>6</sup>. Il s'agit d'une pauvreté qui englobe une partie plus large de la population, confrontée principalement à l'endettement dans les domaines de la santé ou du logement. L'écart entre riches et pauvres s'est creusé et le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté a augmenté. D'après les conclusions du rapport, les parents isolés sont trois fois plus

exposés au risque de pauvreté que la moyenne.

Mais la pauvreté ne peut se résumer à une question de revenus financiers. Si les baromètres sociaux se basent le plus souvent sur ce seul critère, celui-ci ne peut rendre compte d'autres réalités induites par la pauvreté. Jusqu'à récemment, l'approche monétaire de la pauvreté était la plus répandue afin de tenter de définir cette notion. Aujourd'hui, elle est souvent complétée par une approche subjective et une approche des conditions de vie.

La pauvreté n'est donc pas qu'une question de revenus et elle est en partie construite par notre société. En effet, être pauvre signifie aussi être désigné comme tel. Les pauvres assistés sont aujourd'hui désignés publiquement et définis socialement par cette relation de dépendance ; beaucoup de raisonnements les rendent responsables ou coupables de leur situation.

Cette image se révèle très stigmatisante et finit par être intériorisée par les personnes.

Dans cette optique, les chiffres de Kind and Gezin sont basés sur une approche multidimensionnelle de la pauvreté en Belgique : il s'agit de déterminer, sur base de six critères (niveau de revenu du ménage, niveau de formation des parents, nature de l'emploi, logement, qualité de santé des membres du ménage, développement des enfants), si une famille vit en précarité<sup>7</sup>.

7 FONTAINE, P., CORVELEYN, J., (sous la direction de), « Enfants en pauvreté : situation de la recherche scientifique en Belgique », Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 11.

5 Synthèse du rapport de l'OCDE, octobre 2008

6 MEULDERS, R., « Une précarité de plus en plus précoce », La Libre Belgique, 18/11/08, p 45.

Les personnes en situation de précarité subissent souvent au moins deux ruptures : une rupture du lien à l'emploi et une rupture du lien social. Elles subissent de petites et grandes humiliations quotidiennes, ce qui les conduit généralement à un repli sur elles-mêmes car les contacts avec l'extérieur deviennent pénibles.

Nous nous devons donc d'approcher les situations de pauvreté d'une manière multidimensionnelle. Dans ce contexte, il convient d'être très attentif à la place même de l'enfant au sein de sa famille. Dans les régimes sociaux, les enfants et les adolescents sont avant tout considérés en leur qualité de « membre d'une famille qui est à l'aide sociale ». « Or, si l'on sait que les conséquences de la pauvreté se manifestent dès le plus jeune âge, qu'elles constituent un important facteur de risque pour le développement de l'enfant et qu'elles ont des répercussions bien au-delà de l'enfance et de l'adolescence, on peine encore à définir et à mesurer la pauvreté des enfants ou des adolescents telle qu'elle est concrètement vécue par eux. »<sup>8</sup>

### LA PAUVRETÉ PARTOUT, TOUT LE TEMPS : UNE RÉALITÉ TRANSVERSALE QUI INTERPELLE

Dans nombre de nos dossiers, la pauvreté apparaît donc comme une question transversale, souvent présente en filigrane, à la fois cause et conséquence des situations qui nous sont ame-

8 CFEJ, « Jeunes et pauvre : un tabou à briser ! », Berne, août 2007.

nées. Ces dossiers se révèlent toujours particulièrement complexes du fait, précisément, du caractère transversal de la question.

Pour reprendre brièvement l'exemple que nous citons plus haut : pour rétablir dans ses droits et sa dignité un enfant séparé de ses parents pour des raisons liées notamment à l'indigence de ceux-ci, une intervention cohérente devra passer par des ébauches de solutions multiples qui concernent l'enfant mais aussi ses parents !

Quelques mois avant l'inauguration de l'année européenne de lutte contre la pauvreté durant laquelle la Belgique assurera la présidence tournante de l'Union Européenne et à la veille du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, porter attention à la pauvreté des enfants et ses conséquences sur la bonne application des droits de l'enfant s'est imposé à nous comme une évidence.

Avant d'entrer dans le contenu de ce premier rapport thématique proposé par l'Institution du Délégué général aux droits de l'enfant, nous ne pouvons nous priver d'exprimer ici un sentiment très amer au regard des constats que nous avons dû porter durant les huit mois consacrés à la constitution de ce rapport. Si nous avons pleine conscience de l'impact de la pauvreté sur les questions qui concernent notre Institution, nous étions loin de pressentir l'importance qu'elle revêt aujourd'hui pour un très grand nombre d'enfants et de familles. Auparavant, nous avons pris l'habitude de déclarer que la Belgique, et plus spécialement la Communauté Française, n'était

pas un « état barbare » en matière de respect des droits de l'enfant et n'avait pas à rougir de son bilan eu égard à d'autres pays nettement moins conformes aux attentes de la Convention internationale des droits de l'enfant. Nous sommes moins affirmatifs aujourd'hui.

Imaginé sur un modèle participatif, le présent rapport nous a conduits dans plusieurs régions de Belgique francophone à la rencontre des professionnels en lien avec cette thématique dans un premier temps, avec des enfants et des familles confrontées à la précarité par la suite. Autant le dire tout de suite, si nous pressentions les dégâts considérables de la précarité sur le développement harmonieux des enfants et les conditions de vie des familles, les témoignages qui nous ont été confiés et le dévoilement de situations, simplement honteuses et indignes d'un pays civilisé, nous ont profondément choqués ; elles marqueront, sans aucun doute et profondément, la suite de notre mandat de défense des droits de l'enfant.

A l'analyse, aucun article de la Convention internationale des droits de l'enfant ne résiste, même faiblement, à l'épreuve de la pauvreté. Que devient le droit à l'instruction lorsque, malgré des promesses répétées, la gratuité de l'enseignement reste une chimère et qu'aucune égalité n'est assurée à l'accès des écoles, reléguant les plus faibles dans les filières scolaires déglinguées et les écoles ghettos ?

Qu'en est-il du droit à la santé quand des soins aussi essentiels que le port de lunettes correc-

trices ou d'appareil dentaire se révèlent inabordable pour de nombreuses familles ? Et du droit à vivre en famille quand des placements institutionnels coûteux viennent paradoxalement sanctionner l'incapacité des parents à assurer à leurs enfants un cadre de vie décent ? Et du droit à la culture, aux activités de loisirs ou sportives lorsque l'essentiel des énergies et des moyens financiers est exclusivement tourné vers la survie ?

Les familles pauvres ne peuvent jouir pleinement de leurs droits à l'éducation, à la santé ou à un logement décent tout simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens ! La pauvreté affecte ainsi l'ensemble des droits de l'homme et de l'enfant : avoir des revenus faibles barre l'accès à l'éducation, empêche l'accès à la culture, contrecarre la santé physique et psychique de celles et ceux qui la subissent.

La pauvreté pour l'enfant, ce n'est donc pas seulement le fait que ses parents ont peu d'argent. C'est un environnement global qui est perturbé par ces difficultés d'origine économique : la nourriture qu'il absorbe, les vêtements qu'il porte, les relations qu'il vit avec ses parents, ses amis, sa communauté et jusqu'à l'air qu'il respire sont emprunts de cette inégalité qui fonctionne comme un stigmate. L'avenir de l'enfant s'en trouve lourdement compromis: les difficultés qu'il rencontre deviennent vite des handicaps insurmontables qui complexifient encore le triste tableau.

Plus grave, la pauvreté limite drastiquement la participation à la vie publique et la capacité à peser sur l'environnement public et politique. La

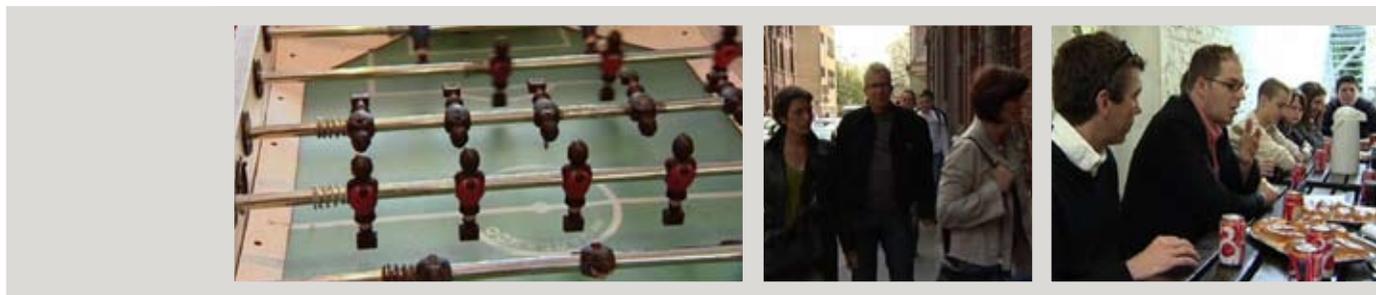
participation des enfants et des familles qui vivent la précarité constitue pourtant un enjeu primordial. Elle seule permet aux familles vivant dans la pauvreté de sortir des déterminismes sociaux et économiques dans lesquels ils sont confinés et d'espérer éviter ainsi l'« abonnement » intergénérationnel à la pauvreté : ce n'est que parce que celles et ceux qui vivent ces situations difficiles, dégradantes ou humiliantes, auront la possibilité d'avancer leur propre compréhension et leur propre expertise de celles-ci qu'ils pourront s'en sortir réellement...si du moins il se trouve des forces sociales et politiques pour les entendre...

#### LA PAROLE DONNÉE POUR UNE ÉCOUTE ACTIVE : LA PARTICIPATION AU CENTRE DE NOTRE MÉTHODOLOGIE

Comme indiqué précédemment, concernant la question spécifique de la pauvreté des enfants, lors de la remise du rapport général sur la pauvreté, il y a plus de 15 ans, les auteurs plaçaient la famille, les enfants et les jeunes au centre des préoccupations.

C'est dire si nous avons, dès l'amorce de nos travaux, pleine conscience de la modestie de notre entreprise. Nulle ambition de dire plus ou mieux que ce que d'autres, directement concernés, ont déjà dit et écrit depuis de si nombreuses années. Il nous a semblé pourtant qu'une Institution comme la nôtre, garante de l'application correcte de la CIDE, ne pouvait rester silencieuse, pouvant laisser croire, par son silence, que la question des incidences et des conséquences de la pauvreté sur les enfants était de moindre importance que d'autres attaques plus frontales ou plus directes qui font fréquemment l'actualité de notre secteur d'activité.

Notre spécificité, en lien étroit avec les matières personnalisables, confiées aux communautés politiques, nous semblait également nous préserver de l'écueil trop souvent dénoncé de ne envisager la pauvreté que sous l'angle économique et nous pousser à nous centrer sur les réalités connexes à la pauvreté économique. La pauvreté s'accompagne, en effet, nous l'avons vu, de multiples modalités d'exclusion : elle ne peut être considérée comme exclusivement pécuniaire



mais doit être vue sous l'angle des multiples facteurs et des inégalités sociales et culturelles qui se cumulent. Les contributions récentes sur la question prennent en considération non seulement le niveau des ressources disponibles mais aussi l'exclusion qui en découle. La pauvreté, selon cette nouvelle acception, devient donc une situation où des personnes sont marquées par l'insuffisance de leurs ressources, par la précarité, la désaffiliation voire l'exclusion et par la stigmatisation.

Toujours considérée comme le revers du progrès ou comme un dysfonctionnement économique, la pauvreté n'est pas seulement l'état d'une personne qui manque de biens matériels mais elle correspond également à un statut social spécifique, inférieur et dévalorisé et qui marque profondément l'identité de celles et ceux qui sont contraints d'endosser ce statut.

C'est en lien avec cette définition, plus large et plus cohérente de la pauvreté, que notre Institution nous semblait être légitime : notre mission de défense des droits fondamentaux qui concer-

nent les enfants, et principalement ceux énoncés dans la Convention internationale relative aux Droits de l'Enfant, nous donne à connaître et rencontrer nombre d'enfants et de familles touchés par la disqualification sociale et par le cortège de processus cumulatifs de déshumanisation qui l'accompagne. A l'analyse des dossiers suivis, on remarque souvent que le repérage des personnes en situation de précarité et de grandes difficultés les fait entrer dans une catégorie administrative qui les désigne négativement en insistant sur leurs manques, leurs carences individuelles ou collectives. S'ensuivent inmanquablement des marquages sociaux qui viennent contribuer à entretenir leur exclusion.

A l'amorce de cette réflexion il nous a donc semblé naturel et logique de nous tourner prioritairement vers les enfants et les familles qui vivent quotidiennement la réalité de la pauvreté. La participation de tous est un enjeu aujourd'hui reconnu, du moins théoriquement. La « participation des usagers » est ainsi prévue dans une large majorité des services sociaux. Mais quand il s'agit des plus pauvres, la participation semble

souvent inexistante ou réduite à sa portion la plus congrue. Au mieux sont-ils invités à dire ce qu'ils vivent, mais ils sont régulièrement exclus des réflexions, analyses et décisions qui se prennent et qui les concernent directement. Les usagers ne sont ainsi souvent considérés que comme sujets passifs des questions et des problèmes qui les concernent pourtant au premier chef. Aucun profit ne semble être retiré de leur expérience qui ne parvient pas à détrôner l'éternelle proposition de solutions techniques qui ne tiennent pas suffisamment compte des conditions et du contexte dans lesquels se vit la précarité.

Ce déficit de participation souvent relevé, outre qu'il prive la société d'être suffisamment informée des réalités vécues par les personnes précarisées, renvoie ces mêmes personnes à une image narcissique déplorable : « se priver de la contribution de ceux dont la souffrance qu'ils endurent a fait des experts en humanité, des experts d'une société qui sait ce que les droits de l'homme signifient dans la vie quotidienne d'un homme ou d'une femme, c'est commettre une double injustice : injustice envers l'ensemble d'une société, d'une part, car nous la mutilons, nous l'amputons dans sa partie la plus souffrante. Injustice envers les plus pauvres, car en ne les sollicitant pas, en ne les mettant jamais à contribution, nous les renvoyons à ce sentiment d'absolue inutilité sociale. »<sup>9</sup>

Le présent rapport fera donc la part belle aux nombreux récits, aux analyses et aux recom-

<sup>9</sup> ATD Quart Monde, Forum « Préparer l'avenir avec le Quart Monde », Bruxelles, décembre 1987.



mandations que nous avons pu glaner lors de nos différentes rencontres et principalement lors de celles que nous avons organisées dans divers lieux de la Communauté française. Les conférences citoyennes et les diverses recommandations qui en sont issues forment l'ossature de ce travail. Conformément aux principes d'action et de fonctionnement que nous souhaitons pour notre Institution, basés sur la collaboration et la participation des enfants et des jeunes aux projets que nous initiions ou que nous soutenons, nous souhaitons prendre prioritairement en considération la parole et l'expertise de celles et ceux qui vivent la précarité au quotidien.

Cette parole, trop peu écoutée et trop peu respectée dans les cénacles d'orientation, de décision et d'organisation des politiques sociales, nous paraissait centrale et incontournable. La reconnaissance de l'expertise des personnes directement touchées par les réalités que l'on cherche à comprendre pour mieux les rencontrer, n'est certes ni originale, ni exclusive : de grands acteurs associatifs actifs dans le secteur de la pauvreté ont utilisé, avant même le rapport général sur la pauvreté de 1994, la force du témoignage et de l'expression des plus pauvres pour tenter de mobiliser les consciences et provoquer le changement. En utilisant une méthode éminemment participative nous rendons hommage à celles et ceux qui ont fait le pari de donner la parole à ceux qui en sont toujours privés et de les réintégrer dans leurs compétences. Cette parole libre et sans censure constitue la richesse principale de notre travail.

Toutefois, compte tenu de la complexité que nous souhaitons reconnaître à la problématique, comme nous l'avons dit, nous nous devons de ne pas tomber dans le piège du « point de vue vérité ». Le point de vue des bénéficiaires<sup>10</sup> sur l'élaboration des stratégies de lutte contre les exclusions ou la pauvreté doit, comme tout autre point de vue légitime, être élaboré et confronté à d'autres points de vue. Il existe deux façons de délégitimer un tel point de vue : le cantonner à l'expression d'un ressenti ; le propulser (alors qu'on ne le ferait pour aucun autre) au statut de vérité intangible.

Nous ne pouvons ainsi que noter que le point de vue du bénéficiaire dépend fortement de son contexte personnel et du lieu où il vit alors que le point de vue des professionnels vise prioritairement une certaine « standardisation » des mé-

<sup>10</sup> Nous avons choisi le terme « bénéficiaires », en ayant pleinement conscience qu'aucun terme ne convient parfaitement, ce qui est d'ailleurs heureux. Puisque le terme connote une relation, et qu'il peut être entendu comme « celui qui bénéficie d'un droit », il nous a paru cohérent, à ces conditions, avec la lecture que nous avons proposée des situations de pauvreté.

canismes d'aide et de soutien pour le plus grand nombre des personnes affectées par les effets de la pauvreté.

C'est ainsi que, tout en priorisant la parole et la relation des vécus des enfants et des familles, nous avons souhaité, en préambule, entendre les professionnels de l'aide, confrontés dans leur pratique quotidienne aux réalités de la pauvreté.

Notre objectif à travers ces rencontres préliminaires était au moins double.

D'abord, nous souhaitions confronter l'état de nos connaissances, principalement issues de la littérature et de la gestion de situations individuelles au sein de notre institution, avec celles des professionnels mais aussi recevoir leur ressenti subjectif à l'égard de la question que nous entendions relever, des incidences et des conséquences de la pauvreté sur les enfants et les familles. Si nous doutions peu que notre intérêt rencontrerait celui des professionnels de l'aide tant les indicateurs dont nous disposions paraissaient clairement préoccupants, nous souhaitions cependant va-



luder et affiner notre question auprès d'acteurs de terrain en fonction des spécificités des divers lieux géographiques. C'est ainsi, par exemple, que nous espérons affiner nos connaissances générales eu égard à des spécificités liées au caractère rural ou urbain des arrondissements, à l'indice socio-économique moyen de ces derniers, etc.

Ensuite, bien conscients de l'insuffisance de nos contacts préexistants concernant la thématique de la pauvreté et de notre manque de relations construites avec des enfants et des familles directement concernées, nous souhaitons également, via ces rencontres préliminaires, engager les professionnels locaux à soutenir notre démarche auprès d'enfants et de familles directement concernés par la problématique. Institution généraliste et de troisième ligne, basée de surcroît dans des bureaux bruxellois, le Délégué général aux droits de l'enfant ne dispose pas en effet des relais nécessaires dans tous les arrondissements de la Communauté française et pour tous les domaines dans lesquels il est fondé à intervenir. De manière générale, les contacts qu'il entretient

avec les personnes qui font appel à l'institution, se résument le plus souvent à des relations épistolaires ou téléphoniques. Il était donc hautement souhaitable que la rencontre avec les professionnels puisse faciliter la rencontre ultérieure avec les bénéficiaires dans les meilleures conditions, principalement quant à la confiance indispensable dans ce type de méthodologie.

On ne peut, en effet, que regretter que de nombreuses stratégies qui visent, sous différentes formes, à lutter contre la pauvreté, à la réduire ou à l'alléger et qui se revendiquent de la participation des personnes pauvres, n'offrent pas toutes les garanties du respect de la parole et de l'investissement de celles-ci. Plus grave, des rhétoriques participatives ont été utilisées dans le cadre de mécanismes sécuritaires de contrôle des populations ou d'organisation d'un consensus au détriment des plus démunis. Le soutien actif de relais locaux, engagés au préalable dans une relation de confiance avec des enfants et des familles pauvres, constituait donc pour notre Institution un préalable incontournable.

Pour nous assurer cette ouverture et cette délocalisation indispensables nous avons pensé nous tourner vers les Conseils d'Arrondissements de l'Aide à la Jeunesse. Ces Conseils, répartis au sein des treize arrondissements judiciaires que compte la Communauté française, sont bien connus des acteurs sociaux. Fortement remis en question lors de la dernière législature, ces Conseils restent des lieux de concertation et de dialogue prioritaires dans les différents lieux de Belgique francophone.

Rassemblant des acteurs de l'aide générale de première ligne (principalement issus des Centres Publics d'Action Sociale mais aussi des secteurs de l'enseignement, de la jeunesse, de la culture, etc.) et de l'aide sociale spécialisée de seconde ligne (secteur de l'Aide à la jeunesse) ces Conseils demeurent parmi les trop rares lieux de concertation et de rencontre des acteurs sociaux autour des questions d'enfance et de jeunesse. Axés principalement sur le développement de stratégie de prévention générale, ces Conseils disposent de réseaux solides et d'une connaissance spécifique des caractéristiques de leur terrain d'intervention.

Les Conseils d'arrondissement étant trop nombreux pour les associer tous à notre réflexion nous en avons choisi cinq, bien dispersés territorialement et présentant des caractéristiques qui nous paraissaient représentatives de l'ensemble des arrondissements (urbain, rural, semi-rural). Nous avons ainsi présélectionné les arrondissements de Verviers, de Marche-en-Famenne, de Charleroi, de Tournai et de Bruxelles.



Lors des premières rencontres organisées au sein des réunions plénières des différents Conseils concernés, nous avons eu l'opportunité d'expliquer notre projet, ses ambitions, ses contraintes et, surtout, l'aide que nous sollicitons auprès des membres de l'assemblée. L'accueil enthousiaste qui a été réservé dans chaque lieu à nos propositions nous a fortement encouragés mais nous a surtout donné une première indication sensible : à l'évidence, notre préoccupation était largement partagée par les professionnels rencontrés ainsi que notre souhait de porter la question de la pauvreté des enfants, souvent débattue au sein des associations et des organisations non gouvernementales, à un niveau plus institutionnel et politique.

Considérant les délais relativement courts pour l'établissement de notre rapport, nous avons, au préalable, conçu un cadre de réflexion et de mise en œuvre de la participation des différents conseils. Outre des contacts préliminaires avec les présidents des Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse et la rencontre initiale avec l'ensemble des membres, le cadre prévoyait différentes étapes à respecter :

1) La rencontre des associations et institutions de terrain dans chaque arrondissement afin d'approfondir la connaissance des fonctionnements des champs de l'éducation et de l'aide spécialisée lorsqu'ils sont en relation avec des personnes qui sont en situation de pauvreté.

Les membres de chaque Conseil étaient également sollicités pour identifier les acteurs les mieux à même de nous renseigner sur l'état de la

question et pour faciliter la prise de contact avec ceux-ci dans le cadre de rencontres à organiser.

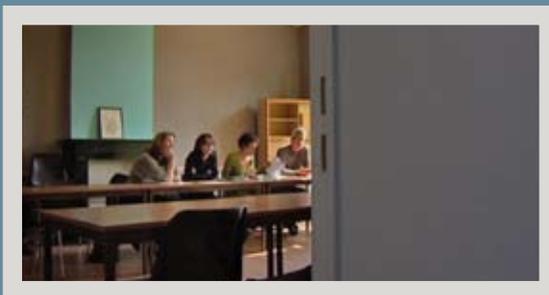
- 2) La participation des bénéficiaires par l'intermédiaire d'acteurs professionnels locaux quant à l'incidence et aux conséquences de la pauvreté. Le public-cible privilégié se composait de bénéficiaires vivant sous le seuil de pauvreté et de bénéficiaires qui éprouvaient des difficultés socio-économiques et qui ont été invités à prendre part à une « conférence citoyenne » (cf. infra).
- 3) Afin de tenter de dépasser les « lieux communs » et les idées préconstruites sur la pauvreté infantile, le cadre liminaire prévoyait également que, tant les rencontres avec les professionnels concernés lors des rencontres organisées dans les arrondissements que les conférences citoyennes seraient centrées sur des thématiques spécifiques à chaque arrondissement. Ces thématiques ont été considérées comme prioritaires par notre institution au regard des situations individuelles qui nous sont soumises. Nous savions, par ailleurs, que certains Conseils d'arrondissement invités à prendre part à notre projet avaient consenti un effort particulier vis-à-vis de l'une ou l'autre de ces préoccupations dans le cadre de recherches spécifiques ou de projets de prévention générale.
- 4) Enfin, un retour vers les personnes –professionnels et bénéficiaires– qui ont accepté de s'engager avec nous dans un travail de réflexion et d'analyse. Ce retour dans chaque arrondissement, à mi-chemin de la rédaction finale du rapport, a permis d'évaluer ensemble la pertinence de la structure de rédaction imaginée par l'institution du Délégué général et de vérifier la fidélité des propos retenus. Chaque étape préliminaire ayant fait l'objet

d'une captation vidéo, ces retours ont également permis de diffuser un premier montage afin de vérifier que les propos tenus ont été correctement reflétés.<sup>11</sup>

11 Finalement, ces retours ont également donné lieu, dans le cadre du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant à une invitation plus large, à l'intention de toute personne concernée, à la représentation de la pièce « Revenez lundi » du théâtre du Campus qui concerne précisément la question de la pauvreté et son traitement social. Cette représentation théâtrale a été montée dans chacun des cinq arrondissements avec invitation aux arrondissements voisins.

dans  
le VIF  
du  
SUJET

# Rencontres avec les professionnels



## RENCONTRES AVEC LES PROFESSIONNELS

dans  
le VIF  
du  
SUJET

On l'a dit, les rencontres programmées dans les cinq arrondissements avaient pour objectifs de préciser les questions que nous souhaitons poser au départ des conférences citoyennes et de tenter de faciliter les contacts avec les bénéficiaires (adultes et enfants) qui pourraient prendre part à ces conférences et nous apporter leur expertise sur leurs propres réalités.

Dans chacun des arrondissements sélectionnés, l'accueil qui nous a été réservé par les Conseils d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse traduisait clairement un intérêt réel pour la question de la pauvreté et de ses incidences sur les enfants et les familles. Si l'investissement dans la participation à notre projet a été variable d'un arrondissement à l'autre, en fonction notamment des disponibilités des membres et de leur charge de travail, il est incontestable que l'intérêt manifesté par le Délégué général rencontrait une préoccupation bien vivante au sein des différents conseils.

De très nombreux professionnels engagés dans des dizaines de services, tous secteurs d'intervention confondus, ont accepté de nous rencontrer et de nous faire part de leurs constats, de leurs expériences de terrain, de leurs projets et de leurs espérances. Sur proposition des Conseils d'Arrondissement, certains ont accepté de nous accueillir sur leur terrain d'intervention et nous ont offert de côtoyer au plus près, durant quelques heures, leurs réalités quotidiennes. D'autres nous en ont fait part autour de tables de discussion sectorielles ou intersectorielles. Leurs témoignages et leurs réflexions, ancrées dans le quotidien, nous ont autorisés une première approche vivante et concrète du sujet que nous entendions discuter par la suite avec les bénéficiaires concernés. La sincérité et la franchise qui ont présidé à ces rencontres nous ont impressionnés et profondément touchés, tant les témoignages recueillis trahissaient de véritables engagements personnels, malgré les nombreuses contraintes et l'absence de reconnaissance et de valorisation de leur travail qui ont été maintes fois dénoncées.

Impossible de résumer en quelques pages les centaines d'heures de rencontres, de discussions et de débats ! Qu'il nous soit cependant permis de retracer les quelques préoccupations majeures qui nous ont été énoncées dans l'ensemble des arrondissements. Le lecteur attentif qui parcourra les pages qui viendront plus tard, dont la teneur sera consacrée à la vision des personnes directement concernées, remarqueront aisément que malgré les différences de culture, malgré les différences de statuts et de positionnement so-



cial, les acteurs professionnels tiennent à maints égards des propos identiques ou proches sur plusieurs questions précises. Ainsi, la croyance en une véritable fragmentation entre des travailleurs du social ou de la santé « socialement inclus » d'un côté et des personnes vivant la pauvreté et « socialement exclus » de l'autre ne tient pas la route et ne rend aucunement compte de ce qui nous a été donné de voir, d'entendre et d'expérimenter<sup>12</sup>. A contrario, nous avons été régulièrement surpris et interpellés d'entendre de la bouche des uns et des autres des mots semblables et des analyses concordantes des réalités qu'ils vivent ou qu'ils subissent depuis des points de vue pourtant fort distants.

**Ainsi, les professionnels se rassemblent sur plusieurs opinions :**

#### MOINS DE TEMPS POUR PLUS DE DEMANDES

L'augmentation sensible au cours des dernières années des situations de pauvreté a affecté considérablement le fonctionnement des différents services amenés à apporter une aide aux familles. Les professionnels font état de conditions d'accueil détériorées en raison notamment du manque de temps pour recevoir les familles dignement. Ce temps qui manque semble dû non seulement à la multiplication des situations préoccupantes mais aussi à l'augmentation des tâches.

12 Voir également le « message » principal de la pièce « Revenez Lundi ! » de la Compagnie du Campus qui a été présentée lors des retours citoyens.

Au-delà de l'augmentation des charges administratives, de nombreux professionnels dénoncent la diversification de leurs fonctions. En particulier, les agents des CPAS évoquent de nouvelles exigences en lien avec de nouveaux dispositifs sociaux (fonds mazout, chèques sport<sup>13</sup>, médiation de dettes, sanctionnés du chômage...). Ce temps qui manque<sup>14</sup> ne peut être investi pour « être sur le terrain » et tenter de tisser des liens suffisants avec les familles précarisées. L'écrasante majorité des professionnels rencontrés insistent sur l'importance d'un lien minimal à créer avec les familles qui puisse assurer sensibilité, empathie et disponibilité : sans ce lien que les bénéficiaires souhaitent « de confiance », il semble acquis que l'aide ne puisse pas se révéler efficace. La reconnaissance des compétences des familles plutôt que la stigmatisation des carences, constitue de l'avis quasi unanime l'essentiel d'un travail social de qualité. Cette absence de disponibilité joue également en défaveur des enfants qui ne peuvent bénéficier d'une attention individualisée au sein des familles. Plusieurs intervenants relèvent l'importance de bien tenir compte des différentes notions du temps : le temps de l'intervenant n'est pas celui de la famille pour qui il est important, par exemple, de résoudre des problèmes plus essentiels comme le logement, la nourriture ou les soins médicaux.

13 Fort malheureusement supprimés à ce jour malgré le surcroît de travail occasionné aux agents des CPAS !

14 On lira plus loin que la question de la temporalité dans l'aide sociale constitue également un élément essentiel dans le regard des bénéficiaires.

#### DU CONTRÔLE ET DES PAPIERS

La question du contrôle social est régulièrement évoquée. De nombreux professionnels notent une importante augmentation des contraintes qui sont opposées aux demandeurs d'aide, souvent sous forme d'adhésion à un contrat<sup>15</sup> qui, plutôt que de concourir à l'insertion sociale, contribue parfois à l'exclusion pure et simple. Ces contrats, qui comportent bien plus de devoirs que de droits, sont souvent à l'origine de la désertion des services sociaux par celles et ceux qui en ont le plus besoin : pressées de modifier profondément leur mode de vie et leurs habitudes dans des délais très courts, de nombreuses personnes se découragent et perdent progressivement tout lien avec la société. Pour cette raison, ainsi que pour éviter de nombreuses « paperasseries » inutiles qui stigmatisent encore plus celles et ceux qui ne maîtrisent pas l'écrit, les professionnels recommandent généralement l'automatisme des droits. Ils relèvent que nos états sécuritaires qui ont veillé à disposer d'un maximum de renseignements, disposent d'assez d'informations sur les citoyens pour déterminer qui peut bénéficier des multiples aides disponibles. En l'absence de cette automatisme, les professionnels relèvent que ceux qui vivent dans la plus grande précarité ne bénéficient que rarement des aides et des soutiens auxquels ils peuvent pourtant prétendre.

15 L'aide financière accordée par le CPAS est, par exemple, de plus en plus régulièrement conditionnée à un suivi par un médiateur de dettes, ce que de nombreuses personnes en difficulté financière refusent, le plus souvent par fierté.

### MANQUE DE CLARTÉ DES DISPOSITIONS

Les professionnels relèvent également l'absence de « lisibilité » des systèmes d'aide et la confusion des dispositifs entre eux. A titre d'exemple, certains relèvent que des AMO<sup>16</sup> organisent des écoles de devoirs alors que la remédiation devrait faire partie du cursus scolaire de base, que des travailleurs médicaux doivent se transformer en travailleurs sociaux dans l'intérêt de leurs patients... Plus préoccupante est la situation des travailleurs sociaux des CPAS : de nombreuses voix s'élèvent pour condamner l'obligation qui leur est faite d'être à la fois « dans l'aide et dans le contrôle ». Très nombreux sont les professionnels rencontrés qui souhaitent que les travailleurs sociaux des CPAS puissent retourner à leurs missions prioritaires d'accueil, d'écoute et d'orientation. L'automatisme des droits et la garantie d'un revenu minimum individualisé constituent pour beaucoup les gages d'une clarification du rôle des travailleurs sociaux et d'un recentrage de l'intervention sociale vers l'aide et le soutien.

### DES COLLABORATIONS À ENCOURAGER

Plusieurs intervenants insistent sur la nécessité d'instaurer plus de collaborations entre les différents services tout en reconnaissant le bien fondé des limites imposées par l'exigence du secret professionnel, y compris du secret partagé. De nombreux bénéficiaires ne comprennent pas ce qui leur arrive quand ils sont renvoyés d'un en-

16 Services d'aide aux jeunes en milieux ouverts

droit à l'autre. Il y a, selon les témoignages reçus, un véritable morcellement de la personne : les personnes précarisées doivent rencontrer tel intervenant pour le CPAS, tel autre pour le SAJ, un autre encore pour la santé... Le découragement les guette souvent à force de devoir régulièrement « déballer » leur histoire sans constater d'amélioration à leur situation. Plus de collaboration permettrait d'éviter la dispersion des intervenants et l'éparpillement des responsabilités. La collaboration entre les institutions est aussi souvent vue par les professionnels comme un vecteur essentiel de participation des bénéficiaires.

### DES (DÉ)PLACEMENTS EN TROP !

La question du placement des enfants est souvent abordée. Selon une récente étude de l'OEAJ<sup>17</sup>, quant à la demande de prise en charge au sein des services d'accueil spécialisés de la petite enfance, le motif le plus souvent évoqué est la précarité. Ce motif se trouve dans plus d'un tiers

17 Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse.

des demandes. Lorsque la demande émane des instances de l'aide à la jeunesse ou du monde judiciaire, la pauvreté est également invoquée dans plus d'un tiers des cas. Les professionnels ne sont pas dupes de l'ineptie de ces situations et se demandent, naïvement peut-être, si avec bien moins que le prix du placement d'un enfant en institution on ne pourrait pas apporter une aide à la famille qui permette d'éviter un ou des placements. Si chacun semble bien conscient que d'autres problèmes peuvent également justifier en partie ces placements, l'aide au logement apparaît clairement comme une phase indispensable de l'aide à l' (la) (ré)insertion : le fait d'occuper un logement décent et correct permet aux parents de libérer de l'énergie pour s'occuper des enfants et assurer leurs responsabilités à leur égard.

### MALTRAITANCES ?

Les professionnels contestent par ailleurs qu'il y ait plus de maltraitance dans les familles pauvres et expliquent la multiplication des suspicions par le grand nombre d'intervenants sociaux qui gravitent autour de ces familles. Ces intervenants,



issus majoritairement des classes aisées, méconnaissent fréquemment les références culturelles des parents pauvres et en tirent de fausses conclusions en matière de bonne ou mauvaise éducation ou en matière de bons ou mauvais traitements. Les professionnels estiment qu'il faut lutter contre les suspicions de maltraitances souvent exagérées face aux situations de précarité et admettre que les gens puissent avoir des perceptions très différentes par rapport à une situation de danger. Selon les témoignages reçus, il semble que les écoles soient souvent à la base d'inquiétudes peu légitimes et de signalements excessifs : malgré une habitation très « limite » et des moyens financiers limités, de nombreux parents peuvent se montrer très chaleureux et offrir une éducation adéquate à leurs enfants.

### SOUTENIR LES FAMILLES

Pour diminuer le recours au placement, une large majorité des intervenants plaident pour une intensification du soutien aux parents. Mais ils insistent également pour que les dispositifs de soutien ne soient pas pensés « d'en haut » et par

d'autres, mais soient réfléchis par les parents concernés qui sont les mieux en mesure de dire le soutien dont ils ont besoin ! En tout état de cause il faut veiller à ce que le soutien apporté aux parents ne puisse pas les disqualifier aux yeux de leurs enfants : pour favoriser un travail avec un enfant, il faut qu'il ressente un sentiment de fierté à l'égard de ses parents. Un enfant fier de ses parents aura plus de chances de s'en sortir qu'un enfant dont les parents sont disqualifiés. Le respect de l'enfant passe ainsi par le respect de sa famille. Certains intervenants ne semblent toutefois pas suffisamment conscients de cette exigence fondamentale : le respect de l'enfant passe par l'association, la participation de la famille.

### FAMILLES ÉTRANGÈRES

La situation particulière des enfants de familles illégales ou ayant introduit une demande d'asile préoccupe également les professionnels. Ils ont pleine conscience qu'il s'agit là d'une nouvelle forme de pauvreté radicale qui réclame une attention particulière et des réponses spécifiques. La situation très actuelle des familles hébergées

dans des hôtels ou des lieux de fortune, privés d'aide sociale et médicale, interpelle fortement nos interlocuteurs. La situation des Mineurs Etrangers Non Accompagnés est également source d'inquiétude.

### L'ÉCOLE : L'ASCENSEUR SOCIAL EN PANNE !

Enfin, l'école retient l'attention de l'ensemble des intervenants et dans tous les arrondissements. Plutôt que de jouer un rôle majeur dans la prévention des exclusions et dans la réduction des inégalités sociales, les professionnels dénoncent le fait que l'école conforte et cultive les inégalités. Ils estiment que le lien entre pauvreté et difficultés scolaires est manifeste et regrettent le maintien d'un système scolaire à deux vitesses. De nombreuses voix s'élèvent pour regretter la sélection des élèves tant à l'entrée des écoles qu'à l'intérieur de celles-ci via, notamment, le redoublement et les réorientations vers les filières techniques ou professionnelles. Paradoxalement, ces dernières se révèlent particulièrement coûteuses, notamment par l'investissement en matériel technique (coiffure, cuisine...). De nombreux cas d'orientations inadéquates vers l'enseignement spécialisé nous ont également été rapportés. Plusieurs témoignages corroborent l'idée que le système scolaire organiserait un système de « retard scolaire », lequel engendre lui-même l'exclusion progressive des enfants (exemple : on exclut d'une école moyenne vers une école moins bonne et ensuite d'une section valorisée vers une section dévalorisée). Les enfants font ainsi l'apprentissage de la disqualification qu'ils intègrent pour la suite de leur parcours scolaire. Pour



beaucoup d'intervenants, le système scolaire subit l'effet de marché et de clientélisme et l'enseignement devient un luxe à la portée de quelques uns seulement...

La question des conséquences des différences culturelles sur la qualité des relations parents-école est également souvent relevée. Faute de sensibilisation et de formation suffisante des enseignants, ceux-ci portent souvent un regard critique et accusateur sur les parents pauvres et leurs enfants. La question spécifique des poux, évoquée dans tous les arrondissements, cristallise ces incompréhensions et révèle l'ampleur des malentendus entre les familles défavorisées et l'école.

Enfin, l'absence de gratuité à l'école, pourtant prévue et organisée dans divers textes légaux, continue à causer d'innombrables problèmes dans la relation des familles précarisées à l'école. Cette question reste particulièrement sensible lors d'organisation d'événements spécifiques (activités culturelles ou sportives) pour lesquels la participation financière des parents est requise, de même que lors d'organisation de classes vertes ou de neige. Les intervenants regrettent la mise à l'écart des enfants et des familles à ces occasions et dénoncent la « pollution » des relations par l'argent entre élèves et enseignants (particulièrement dans les petites classes).



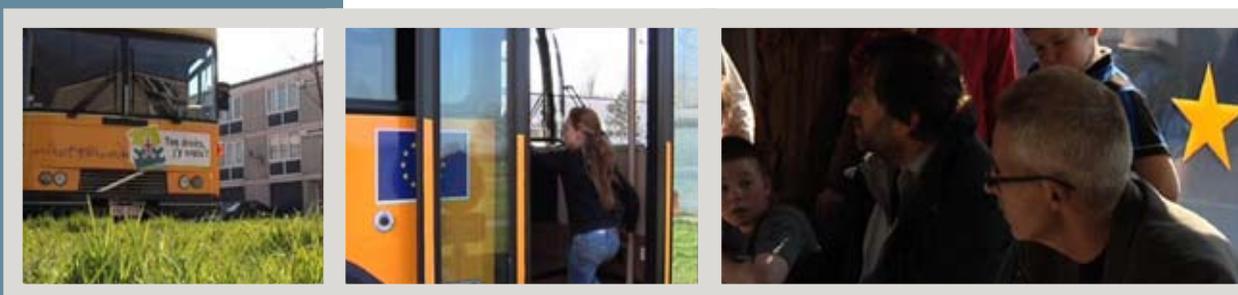
dans  
le VIF  
du  
SUJET

# La parole donnée aux bénéficiaires



dans  
le VIF  
du  
SUJET

## Introduction



## LES QUESTIONS SOUMISES AUX BÉNÉFICIAIRES

Comme indiqué précédemment, notre hypothèse de départ était que les familles pauvres ne peuvent jouir pleinement de leurs droits à l'éducation, à la santé ou à un logement décent tout simplement parce qu'elles n'en ont pas les moyens ! La pauvreté affecte ainsi l'ensemble des droits de l'homme et de l'enfant : avoir des revenus faibles barre l'accès à l'éducation, empêche l'accès à la culture, contrecarre la santé physique et psychique de celles et ceux qui la subissent...

Suite aux premières rencontres avec les professionnels engagés, de près ou de loin, dans la lutte pour la réduction de la précarité, les questions que nous nous posions au départ ont été affinées et précisées avant de les soumettre aux panels d'enfants, de jeunes et de parents concernés par la pauvreté.

A l'abord des différentes rencontres avec les professionnels et les bénéficiaires, et après débat avec les Conseils concernés, les thématiques suivantes ont été retenues :

La relation du bénéficiaire avec le système d'aide (approche interculturelle, « risque d'exposition <sup>18</sup>», comportements spécifiques -évitement,

18 On peut entendre par là l'obligation excessive de se dévoiler ainsi que ses effets pervers.

volte-face...) a été traitée par l'arrondissement de Verviers.

La thématique familiale dans son ensemble dans laquelle sont notamment abordés la maltraitance, le soutien à la parentalité, le placement des enfants et la situation des enfants dans le cadre de séparations parentales... a constitué le fil rouge des rencontres organisées dans l'arrondissement de Marche -en -Famenne.

Paroles, écrits et représentations (prise en compte de la parole des jeunes, réflexions sur les écrits professionnels et communication aux familles, impact de certaines représentations professionnelles comme l'exigence implicite d'un « optimum éducatif <sup>19</sup>») a été la thématique spécifique attribuée à l'arrondissement de Tournai.

La constitution paradoxale par l'école d'un capital culturel et symbolique négatif, souvent au travers de la prise en compte particulière de publics ciblés a été proposée à la réflexion des professionnels et des bénéficiaires de l'arrondissement de Bruxelles, très concernés par ces questions.

19 On entend par là, d'une part, des exigences implicites par rapport aux personnes en matière de comportement éducatif (par rapport à un modèle normatif d'investissement et de développement tous azimuts qui est inspiré par une idéologie managériale imposée aux plus démunis) et, d'autre part, l'hypothèse, implicite elle aussi, que si un maximum n'est pas atteint, cela veut dire que le minimum n'est pas garanti. Ces deux fonctionnements s'articulent souvent dans une induction erronée : des difficultés matérielles ou des écarts culturels sont le signe de dysfonctionnements éducatifs.

L'influence des situations précaires sur l'image des jeunes (image médiatique, image narcissique, image politique – nouvelle classe dangereuse ?) a été la thématique attribuée à l'arrondissement de Charleroi.

Une fois ces thématiques acceptées par les différents Conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse, celles-ci ont été détaillées en questions particulières qui devaient servir de base de discussion aux rencontres organisées avec des professionnels de l'aide. Cette liste de questions, révélant des préoccupations de terrain, a été une nouvelle fois augmentée des questions amenées par les professionnels avant d'être soumise aux bénéficiaires dans le cadre des conférences citoyennes.

Voici la version de travail qui a été construite grâce à ces échanges multiples.

## QUESTIONS DE DÉPART

### 1. La relation du bénéficiaire avec le système d'aide

Les familles bénéficiaires mettent généralement en place des « systèmes D » en vue de répondre aux difficultés auxquelles elles sont confrontées. Lorsqu'elles font appel à des systèmes d'aide institutionnels, ces « systèmes D » sont-ils assez pris en considération par les professionnels de l'aide ? Les systèmes d'aide institutionnels, avec leur dimension de contrôle social, tiennent-ils suffisamment compte des ressources mises en œuvre par les bénéficiaires ? Cette non-reconnaissance n'entraîne-t-elle pas une méfiance de la part des bénéficiaires à faire appel aux systèmes d'aide institutionnels ? La complexité (répartition des compétences, cloisonnement,...) des systèmes d'aide institutionnels ne les rendent-ils pas inaccessibles aux bénéficiaires ? Les exigences, formelles et informelles, des systèmes d'aide institutionnels ne renforcent-elles pas les difficultés auxquelles sont confrontés les bénéficiaires ?

Les systèmes d'aide institutionnels sont-ils suffisamment accessibles, matériellement, aux bénéficiaires ? En outre les aides proposées tiennent-elles suffisamment compte des difficultés matérielles auxquelles sont confrontés les bénéficiaires ? Les systèmes d'aide institutionnels tiennent-ils suffisamment compte de l'expertise même développées par les bénéficiaires eux-mêmes ? L'accès aux droits universels et aux sys-

tèmes d'aide chargés de les garantir n'est-il pas trop théorique ? De nombreux mécanismes chargés de répondre aux difficultés des bénéficiaires et qui devraient intervenir de manière automatique ne sont-ils pas organisés en demandant des démarches parfois difficiles à accomplir par les bénéficiaires ? L'information sur les droits touche-t-elle réellement les bénéficiaires auxquels ils s'adressent prioritairement ?

### 2. La thématique familiale dans son ensemble

Il est envisagé de centrer essentiellement cette thématique sur le soutien parental et familial : quel soutien effectif serait nécessaire auprès des familles ? Avant d'apporter un soutien éducatif, ne serait-il pas d'abord nécessaire d'assurer les besoins matériels de base ? Bénéficiaire de moments de répit, pouvoir « souffler », poser des limites... tout cela est-il accessible aux personnes qui en auraient pourtant sans doute le plus besoin ? Pourquoi les personnes précarisées semblent-elles ne pas en bénéficier : par manque d'information ? Par manque d'accessibilité financière ? Pour d'autres motifs ? La maltraitance est-elle plus vite (trop vite ?) suspectée dans les milieux précarisés ? Le « poids de la honte » n'est-il pas sous-estimé ? Pour chercher de l'aide, il faut se découvrir, s'exposer face à des professionnels : cette difficulté est-elle correctement appréhendée et évaluée ? La précarité a-t-elle une incidence sur l'équilibre entre la vie professionnelle au sens large et la vie privée ? Sur les rapports d'égalité entre les hommes et les femmes, mais

aussi sur les rapports d'égalité entre les parents et les enfants ? Les aides apportées sont-elles appropriées face à la confrontation des droits dans les nouvelles recompositions familiales ? Le droit à l'épanouissement est un droit très récent : est-il possible que chacun y accède, malgré la précarité ?

### 3. Paroles, écrits et représentations

Paroles et écrits ; les jeunes parlent, sont-ils écoutés ? L'objet de cette thématique porte surtout sur la participation.

La question est de savoir comment promouvoir la participation de jeunes exposés à des situations de pauvreté. Les jeunes issus de milieux défavorisés ont sans doute des droits mais sont en difficulté d'en jouir, de les exercer. Ils sont souvent dissociés et séparés des milieux collectifs tels que les mouvements de jeunesse. Ils sont souvent dans l'impossibilité de jouir de leurs libertés alors que ces libertés leur sont formellement et officiellement reconnues.

Il est donc proposé de poser les questions suivantes : Quelles sont les offres de participation dans l'espace social ? Quels sont les obstacles à la participation, par exemple dans les mouvements de jeunesse ? Quelle place faut-il donner à l'écrit dans l'intervention de l'aide, est-il nécessaire d'avoir un écrit ? Est-il nécessaire de passer par l'écrit dans une dimension participative ? Il est par ailleurs important de s'interroger sur les rôles des accompagnants ? Sont-ils une aide à

l'expression ? Comment accéder à une parole vraie du jeune dès lors qu'elle est souvent barrée par le langage imposé des intervenants et dissociée de la réalité du jeune ?

#### 4. Constitution paradoxale par l'école d'un capital culturel et symbolique négatif

Depuis de nombreuses années, il est reproché au système scolaire de reproduire les inégalités sociales, si ce n'est de les aggraver. Différents systèmes de « correction » ont été imaginés, dont l'efficacité n'est pas avérée.

Nous pensons par exemple : à l'individualisation peut-être excessive de la pédagogie (au détriment des systèmes de coopération et de solidarité, favorables aux plus faibles); au recours excessif à des modèles de motivation stratégique (projet de vie, projet de formation) surtout parlants pour les classes moyennes ou supérieures ; à des stratégies de différenciation (comme le système D+ ou des filières soi-disant plus proches de la vie professionnelle) qui peuvent produire des effets paradoxaux. Il serait donc utile d'interroger les jeunes eux-mêmes sur les efforts qui permettraient, selon eux, de compenser les inégalités de départ de manière effective. Ensuite, il serait probablement légitime d'interroger les jeunes sur les manières pertinentes ou non qui leur sont proposées pour « réaccrocher » le système scolaire. Qu'est-ce qui est efficace : plus d'école ? Autre chose que l'école ? L'école autrement ?

#### 5. Influence des situations précaires sur l'image des jeunes

Le thème est affiné et devient « la production des images multiples : les images jouent désormais un rôle prépondérant, notamment au niveau des relations que les jeunes entretiennent avec les autres et des relations qu'ils entretiennent entre eux. Quel est l'effet de l'importance de cette production d'images sur leur vécu ? »

a. Les jeunes avec les autres : Via les médias, les jeunes pauvres sont considérés comme des « sauvages ». Il y a donc une jeunesse qui endosse une image négative par les agissements d'autres. On peut même se demander si désormais le fait d'être jeune n'est pas un élément suffisant pour plonger la personne dans un statut de personne stigmatisée. Dans le contexte des mesures sécuritaires qui sont prises pour contrer les événements à la base de l'image des jeunes (émeutes, délinquance de rue), on peut se demander si on n'a pas affaire à une « prophétie autoréalisatrice » (les jeunes finissent par se comporter comme l'image qui est donnée d'eux). Certains jeunes souffrent de l'image qui est donnée d'une jeunesse « dépravée ». Ils ne se reconnaissent pas dans cette image. Ils se retrouvent ailleurs. Dès lors, quels sont les dispositifs qui sont mis en place par les jeunes pour briser cette image ?

b. Les jeunes entre eux : Etudier la place de l'image dans la socialité des jeunes entre eux ? Il a par exemple été souvent remarqué que l'acceptation dans plus d'un groupe de « pairs » était conditionnée à la « panoplie du parfait petit consommateur » dont il fallait se prévaloir. Y a-t-il moyen d'être intégré dans une socialité « jeune » en dehors de cette image de consommateur ? Quel rapport entre la construction de l'identité personnelle et sociale et la consommation ? N'y a-t-il pas un manque flagrant d'égalité en la matière ?

## LA CONFÉRENCE CITOYENNE : OUTILLER LA PAROLE

dans  
le VIF  
du  
SUJET

### « Ecouter les gens plutôt qu’imaginer ce qu’ils pensent »

Ces questions spécifiques ont donc été utilisées dans le cadre d’une conférence citoyenne organisée dans chaque arrondissement partenaire de notre travail.

La conférence citoyenne est une méthodologie de recueil de la parole qui permet d’associer des citoyens aux réflexions concernant un sujet précis (ici, en l’occurrence les incidences et les conséquences de la pauvreté sur les enfants et les jeunes) pour lequel les travaux d’experts et/ou de politiques s’avèrent insuffisants ou incomplets et qui nécessite un éclairage que seules des personnes concernées de près par le problème peuvent apporter. Ces personnes doivent donc pouvoir être considérées comme véritablement expertes en la matière précise qui est investiguée, au titre précisément de leur expérience et de leur vécu.

Pour qu’une telle procédure puisse être organisée, certaines conditions particulières doivent impérativement être respectées<sup>20</sup>.

Ces conditions sont les suivantes :

- 1) Un panel, composé d’une quinzaine de bénéficiaires,<sup>21</sup> doit être constitué, en garantissant une certaine diversité de situations et un caractère relativement aléatoire. Ainsi, il nous paraissait important de veiller à ce que les membres du panel ne soient pas orientés par une ou deux associations mais que le groupe soit suffisamment hétéroclite et composé de personnes représentatives de l’ensemble des réalités de vie liées à la pauvreté (pauvreté intergénérationnelle, travailleurs pauvres, familles migrantes, etc.) et qu’il comprenne également des personnes d’âges différents.
- 2) Que la conférence comprenne quatre parties distinctes indispensables et complémentaires.
  - a) Les membres du panel sont en premier lieu (in)formés afin de disposer d’une base commune minimale en ce qui concerne le processus de la conférence citoyenne lui-même et les

<sup>20</sup> Théorie développée par Michel Callon avec Pierre Lascoumes et Yannick Barthe dans un ouvrage intitulé : « Agir dans un monde incertain-essai sur la démocratie technique, Paris, Ed. du Seuil – La couleur des idées, 2001.

<sup>21</sup> La taille du panel est importante : trop petit le groupe ne permet pas de rendre compte de la multiplicité des situations, trop important il rend le dialogue difficile et agit négativement sur la dynamique du groupe et rend la rédaction de conclusions aléatoire.



grands principes qui concernent la thématique envisagée. Cette information, dans le cadre de notre travail, a été délivrée par le Délégué général qui a présenté ses préoccupations et les questions ciblées issues des rencontres avec les professionnels. L'objectif de cette première phase est de placer tout le monde sur un pied d'égalité et de circonscrire le mieux possible le champ des réflexions qui vont être menées.

- b) Les membres du panel réagissent aux propos du Délégué général (soit en grand groupe, soit en sous-groupe, les modalités précises étant adaptées en temps réel par l'animateur). Ce moment de la conférence doit permettre au panel de s'approprier réellement les questions soumises par le Délégué général.
- c) Le panel débat des questionnements qui lui sont proposés et élabore une analyse et des recommandations.
- d) Le panel communique ses recommandations au Délégué général.

L'animateur veille à l'équilibre des séquences. Une large publicité doit être assurée aux conclusions proposées par le panel. Elle est assurée par le rapport rédigé sur l'ensemble du processus et par une captation vidéo reprenant notamment les recommandations finales.

Par souci de respecter ce qui a été dit par les jeunes et les familles, nous avons fait choix de ne pas lister, ni de transformer les recommandations formulées. Celles-ci sont retranscrites en

brun et intégrées au texte général qui comprend en outre la relation des expériences de vie et les éléments de compréhension ou de décodage que nous avons voulu leur apporter, sauf si l'établissement de ces recommandations a fait l'objet d'une synthèse spécifique.

## Un processus efficace

N'ayant pas de contact préalable avec les membres des panels organisés dans les différents arrondissements et conscients des difficultés pour les bénéficiaires de faire part librement de leurs expériences et de leur vécu à l'égard de la pauvreté, nous avons tenté de rassembler les meilleures conditions de production de ce savoir collectif. Il a ainsi été convenu une série d'aménagements susceptibles de « faciliter les choses » : accompagnement des bénéficiaires par les responsables des services relais et petit-déjeuner en leur compagnie, organisation d'une « pause lunch » de qualité, animation dynamique par une personne ressource externe<sup>22</sup>, organisation d'un (co)voiturage pour faciliter l'accès des bénéficiaires aux lieux des conférences, organisation d'une garderie pour les plus petits, animations pour les enfants...

22 Nous nous sommes appuyés sur des organisations possédant une compétence spécifique en matière de transversalité : l'asbl RTA, agréée tant dans le secteur de l'aide à la jeunesse que dans le secteur de l'éducation permanente, et le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, soucieux de conjoindre une approche participative et la production de connaissance et d'interpellations « ad hoc ».

Ces conditions préalables réunies, on doit noter d'emblée et de manière générale la forte implication des participants : quels qu'aient été les sujets de départ, nous avons pu compter sur le sérieux de leur engagement et leur investissement manifeste malgré les difficultés pour certains de s'exposer en public et l'émotion toujours latente et souvent perceptible. Nous avons été profondément marqués par la capacité d'écoute et d'empathie manifestée par les participants à l'égard de l'histoire et du vécu des autres. Les trois animateurs qui ont apporté leur concours au projet n'ont jamais été en situation de devoir modérer d'éventuels conflits ou mouvements d'humeur entre participants, pas plus qu'ils n'ont dû faire respecter l'intégrité morale, encore moins physique, de quiconque. Des comptes rendus de ces conférences, il ressort au contraire, et malgré la rudesse de nombreux propos, une belle harmonie où les participants tiennent compte du point de vue des autres et se respectent mutuellement.

Ce contexte favorable a permis aux participants de produire un travail de grande qualité, dépassant largement nos espérances de départ. En formulant des faits qui donnent à penser, en élaborant des recommandations fortes et constructives, ils ont parfaitement illustré la formule qui résume bien les conférences citoyennes ; « C'est bien d'écouter les gens plutôt qu'imaginer ce qu'ils pensent ».

On note enfin que, malgré la détermination préalable d'une thématique spécifique pour chaque arrondissement, une lecture transversale des comptes rendus des différentes conférences laisse entrevoir de multiples zones de recouvre-

ment et de nombreux recoupements internes. La récurrence de constats, de plaintes ou de dénonciations dans plusieurs conférences, organisées séparément dans des arrondissements distincts et fonctionnant « en aveugle » vis-à-vis des autres, confirme et rend légitime ce qui a été énoncé. La question éventuelle de la représentativité des participants est ainsi en partie réglée : si des faits analogues ou similaires sont rapportés par des personnes qui ne se connaissent pas, qui vivent dans des lieux distincts et qui sont confrontées à des environnements particuliers, c'est sans doute que ces faits reflètent une part de la réalité et ne sont pas liés à des perceptions personnalisées.

## Des jeunes et des parents

Initialement conçue comme un espace de rencontres équilibrées entre les parents et les enfants, nous sommes cependant obligés de constater que le principe même de la conférence citoyenne, basée principalement sur la parole, correspond davantage à des sensibilités adultes qu'à celles des enfants.

Ainsi, malgré la participation de plusieurs enfants et de jeunes dans chacun des arrondissements, l'équilibre espéré n'a pas été atteint. La qualité de leurs témoignages et de leur engagement est pourtant aussi remarquable que celle des adultes.

Outre la méthodologie utilisée, la moindre participation des enfants s'explique peut-être par le fait que parmi la majorité des professionnels rencontrés travaillaient peu en lien direct avec les jeunes eux-mêmes, mais plutôt avec les familles.

Afin de mobiliser un maximum de jeunes, il aurait fallu bénéficier de meilleurs contacts avec leurs propres réseaux.

Il reste qu'à travers les témoignages de familles, d'enfants vivant dans la pauvreté, nous avons mis en exergue le fait que la pauvreté entraînait d'abord le non respect de droits élémentaires pourtant inscrits dans une série de législations, ce qui est pré-occupant. Par ailleurs, lorsque les droits semblent respectés ou ne sont pas enfreints de manière visible, nous avons eu à connaître de nombreuses situations où l'usage social des droits (au sens où le sociologue Goffman parle des « usages sociaux des handicaps ») pose de multiples problèmes.

Au-delà des faits dénoncés par les jeunes et les familles, nous avons pu récolter des informations sur le vécu du monde social et identifier des mécanismes tels que la stigmatisation, la double peine consumériste, la pollution des droits, le centrisme de classe, le colonialisme interne, l'exclusion... qui seront développés plus en détails dans la suite de ce rapport.

### UN CAS PARTICULIER : LES GENS DU VOYAGE : L'EXTRÊME PAUVRETÉ

Nous avons voulu nous pencher aussi sur les conditions de vie particulières, plus que précaires, des gens du voyage et analyser les conséquences de cette pauvreté sur les enfants. Cette catégorie peut en effet apparaître comme celle des « oubliés parmi les oubliés ».

Pour ce faire, nous sommes allés à la rencontre des gens du voyage sur leur lieu de vie en dehors des conférences citoyennes, car le caractère non sédentaire de leur habitation ne permettait pas de les rencontrer autrement.



### Qui sont les gens du voyage ?

Le terme « gens du voyage » évoque inévitablement l'itinérance, le nomadisme, les grands déplacements, des gens sans terre qui vont et qui passent dans notre pays.

L'appellation « gens du voyage » est une définition globalisante de plusieurs communautés et ethnies (Roms, Manouches, Sintis, Gitans, voyageurs d'origine européenne) dont les identités sont difficiles à cerner. Leur univers est complexe tant au point de vue de leur origine qu'au point de vue de leur mode de vie (nomades, sédentarisés ou oscillant entre les deux), ou des références sociales (il existe parmi eux des riches et des pauvres) et culturelles.



En Belgique, on estime actuellement le nombre de gens du voyage à près de 15.000 personnes.

Ces populations sont souvent stigmatisées car itinérantes, vivant à la marge et « n'étant pas du coin ». Ils sont souvent perçus comme des intrus, des indésirables qui perturbent. Leur organisation sociale est ignorée, leurs activités économiques sont dévalorisées. Les sédentaires préfèrent ne retenir d'eux que des images comme la grosse caravane, la musique, la délinquance et la mendicité...

Et pourtant, ces gens forment des communautés présentes en Europe depuis des siècles et leur histoire est mêlée à celle des peuples qu'ils fréquentent.

### L'exclusion et ses conséquences

Les gens du voyage incarnent l'exclusion. L'axe central de leur exclusion est l'habitat mobile qui n'est pas considéré comme un logement.

Ces populations peuvent être expulsées par les forces de l'ordre à tout moment, parfois à l'aide d'armes. Ainsi, par principe, les terrains sur lesquels ils peuvent rester sont à l'abri des regards et à la limite de l'insalubrité.

Au niveau familial, les enfants vivent avec leurs parents et souvent leurs grands parents.

L'exclusion des familles rejailit automatiquement sur les enfants à différents niveaux : ils ne peuvent se laver le matin, ils manquent de chauffage en hiver, ils sont victimes du stress causé par les expulsions et leur environnement est malsain en raison de leur installation sur des terrains insalubres.

« Sur le terrain, il n'y a aucune commodité. Il n'y a pas d'eau, pas d'électricité. La question de l'eau est primordiale. Certaines familles peuvent s'en procurer à 15 kilomètres du terrain sur lequel nous nous trouvons. D'autres familles ne peuvent le faire. C'est donc la solidarité entre familles qui joue. »

Comme dans tout groupe de population en situation de précarité, les problèmes de santé sont légers et aggravés par les conditions de logement : les caravanes, surtout en hiver, sont des endroits confinés, parfois humides où le chauffage au pétrole provoque des problèmes respiratoires.

Dès lors, le droit à l'éducation n'est pas une priorité.

« J'ai quatre enfants, c'est ma femme qui apprend à lire, écrire et compter. La question de l'obligation scolaire est difficile pour nous. Il est hors de question que j'envoie mes enfants à l'école. Ce serait impossible puisque nous sommes tout le temps sur la route. »

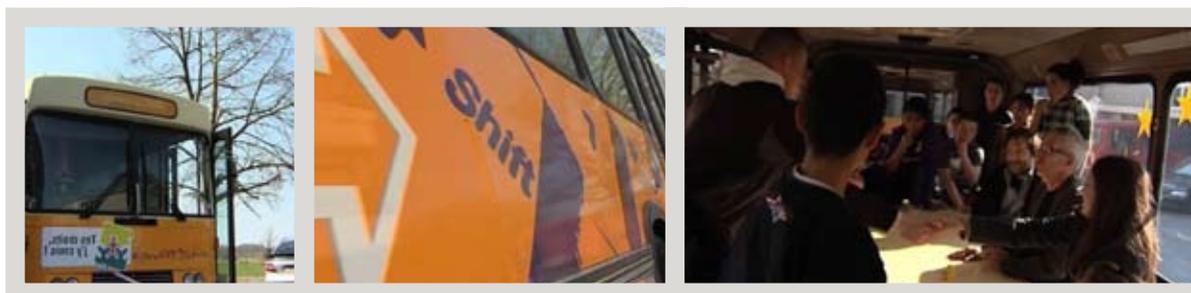
Par ailleurs, comme les expulsions font partie de leur quotidien, les enfants sont amenés à changer d'école régulièrement.

Puisque la Communauté française impose la scolarité aux enfants du voyage, il est nécessaire de soutenir leur réussite scolaire. Dès lors, si des cours par correspondance sont mis en place, il est essentiel que les gens du voyage bénéficient d'une aide dans l'intérêt des enfants et qu'un service mobile chargé d'un soutien à l'enseignement soit accessible aux gens du voyage.

Leur domiciliation étant presque toujours impossible, ils ne bénéficient d'aucun revenu de chômage, d'aucune allocation du CPAS, d'aucune allocation familiale.

Les gens du voyage vivent donc dans une extrême précarité.

Ils peuvent être considérés à la fois comme parmi les plus vulnérables et comme les révélateurs de la complexité qui traverse les questions de pauvreté.



dans  
le VIF  
du  
SUJET

« Le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, c'est d'être considéré comme rien » :  
les atteintes invisibles  
ou peu visibles



Rares sont les colloques, les symposiums ou les conférences sur le thème de la pauvreté qui présentent la question autrement que comme un concept économique et assimilent les pauvres eux-mêmes à une classe ou une catégorie sociale à part. A force de l'entendre présenter exclusivement sous cet angle, malgré quelques bémols du côté de l'éthique mais sans réelle pensée alternative, nous nous sommes habitués à regarder la pauvreté comme un manque de biens, de ressources, et de ce fétiche, au-dessus de tous et qui permet justement d'accéder à tous les autres biens : l'argent.

dans  
le VIF  
du  
SUJET

C'est ainsi que les seuls indicateurs dont nous pouvons disposer sont essentiellement des outils statistiques économiques. Les marqueurs de pauvreté ne rendent ainsi compte que d'un classement absurde et indécent des différents seuils qui vont permettre de répartir les pauvres en catégories. Ces fameux seuils à partir desquels on prétend mesurer l'impact de la pauvreté mais qui servent pourtant exclusivement à mesurer l'état des déficits et des personnes dans les seuls domaines où les besoins peuvent se repérer (accès aux soins de santé, accès à un logement décent, etc.) sont tout à fait insuffisants.

Selon les chiffres et les classements, la pauvreté reste un sujet de préoccupation prioritaire partout en Europe, pourtant une des régions les plus riches du monde : 78 millions de personnes y sont menacées de pauvreté. En Belgique, 15 % des enfants seraient exposés au même risque.

Cette manière de réduire la pauvreté à un classement en fonction d'un seuil calculé sur le revenu médian ou selon de constats de non-accès à différents biens objectivables (logement, emploi, santé, etc.), renvoie la question à des causes sur lesquelles les personnes précarisées n'ont aucune prise et sur lesquelles elles ne peuvent exercer aucun pouvoir. Renvoyés par la force des choses à un sous-statut, marqués par le déficit ou le handicap à tout le moins social, les pauvres ne disposent pas d'espace pour faire valoir leurs compétences et leurs savoirs. Réduits à l'impuissance, ils sont vite pris dans un réseau d'aide institutionnelle et de secours avec son cortège de travailleurs sociaux et éducatifs chargés de soulager les épreuves. Mais sans réel changement à leurs conditions de vie toutefois : « les mesures prises en faveur des défavorisés ne proposent pas aux personnes concernées une porte de sortie du statut de défavorisé mais, paradoxalement, elles les amènent à relativiser leurs souffrances, à trouver en ces faveurs la force de se penser pauvre sans avoir à subir les affres de l'extrême pauvreté. En quelque sorte, dépendantes d'un bien-être minimal qui leur est offert, ces personnes n'ont pas de droits. »<sup>23</sup>

Au cours de nos différentes rencontres avec des familles et des jeunes qui vivent la précarité, nous est souvent revenue à l'esprit cette phrase que Michel Autès, sociologue, énonce régulièrement « le Pauvre c'est celui qui ne se nomme pas lui-même ». C'est sans doute la grande victoire de



23 KOUBI, G., « La pauvreté comme violation des droits humains », RISS 180/juin 2004.

la pensée économique dominante que d'imposer aux pauvres d'être appelés « pauvres » et de les enfermer dans une logique implacable à un point tel qu'une seule solution à leurs difficultés semble s'imposer : devenir riche de la richesse des riches car il n'y a pas d'autre alternative crédible. Raison pour laquelle, comme nous l'évoquions plus haut, les professionnels de l'aide sociale et toutes celles et tous ceux qui luttent contre la pauvreté sont souvent entraînés eux aussi à se croire forcés de passer par « les fourches caudines de la représentation économique pour comprendre la pauvreté. »<sup>24</sup>

Les tenants de cette approche économique considèrent que pour que les individus « retrouvent une place dans la société », il ne reste plus qu'à sécuriser la précarité par une couverture médicale généralisée, par des emplois aidés, et garantir un droit au logement. C'est d'ailleurs la priorité absolue d'une large part des états européens, dont la Belgique, qui organisent des systèmes de lutte contre la pauvreté axés sur des aides aux revenus des ménages à travers des prestations universelles ou ciblées, une meilleure intégration des parents sur le marché du travail et un soutien au développement des enfants. Cette manière de penser la pauvreté et l'organisation concrète des systèmes d'aide qui en résulte ne laisse aucune place au vécu, à la conscience des personnes et à la réalité des rapports sociaux. Elle rend, du coup, caduque tout autre savoir qui viendrait contester ou contredire la référence économique

24 MATTEI, B., « Connaître la pauvreté : de quels savoirs parlons-nous ? », EduSCOL, 2003.

érigée en dogme. Et rend inutiles et inexploitable « d'autres savoirs possibles c'est-à-dire des informations, des représentations, des schémas mentaux, issus de la misère et des stratégies de vie ou plutôt de survie mises en œuvre dans un univers dur et impitoyable »<sup>25</sup>.

Entendons-nous bien : nous ne contestons en rien l'intérêt de lutter pour que des groupes sociaux en voie de désaffiliation ne « décrochent » pas par rapport à la civilisation du travail et aux protections qui la caractérisent. Nous disons que l'approche ne peut pas se cantonner à cette dimension.

L'absence de place laissée à la participation et aux compétences des personnes précarisées provoque une exclusion sociale et humaine et installe les pauvres et les riches dans deux mondes distincts, imperméables et qui ne communiquent pas entre eux, d'où, très souvent, l'absence de compréhension réciproque. Et c'est cette incompréhension fondamentale, cette absence d'écoute et d'altérité qui provoquent ce que nous avons choisi d'appeler « Atteintes invisibles ou peu visibles ». Cette myriade de dispositifs inadaptés, d'idées généreuses mais irréalistes, d'intentions louables qui loupent complètement leurs effets.

Parce que nous pressentons que le regard économique sur la pauvreté est ou fait partie intégrante du problème, nous n'avons porté, lors de nos travaux préparatoires, que très peu d'intérêt

25 Ibidem

aux éléments statistiques, aux tableaux récapitulatifs, aux classements et aux divers baromètres dont déborde pourtant la littérature consacrée à la pauvreté et à l'exclusion. Et de fait, ces données ne nous ont pas été nécessaires. Dès le démarrage des conférences citoyennes nous avons entendu que le centrage que nous avons suggéré à travers nos questions de départ, orientées sur les matières personnalisables, convenait fort bien aux attentes de nos panels. Si de nombreuses familles précarisées sont confrontées à des problèmes de logement, si l'emploi et l'argent manquent, si les enfants souffrent de ne pouvoir accéder aux biens de consommation vantés par la pub, c'est avant tout la non-reconnaissance de leurs capacités, le déni de leurs compétences et, par voie de conséquence, l'inadaptation des dispositifs d'aide qui retiennent leur intérêt.

«Le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, mais c'est d'être considéré comme rien » résume bien ce que nous avons entendu à de multiples reprises lors de nos rencontres : la rage de n'être ni consultés, ni entendus quand il s'agit pourtant de leurs vies et de celles de leurs proches. Des plaintes transversales, d'arrondissement en arrondissement, des difficultés récurrentes pour lesquelles nos panels, à la lueur de leur expérience, proposent pourtant des pistes de solution qui ne sont pas écoutées, de bonnes idées mal adaptées, voilà des « usages sociaux des droits » qui renforcent encore la précarité plutôt que de l'alléger.

## L'AIDE

# dans le VIF du SUJET

### La temporalité

#### I. UNE AIDE FINANCIÈRE QUI ARRIVE SOUVENT TROP TARD

On peut considérer la relation d'aide comme une relation qui confronte des cultures différentes. Ainsi, l'anthropologue R.K. THOMAS<sup>26</sup>, qui a étudié la gestion des réserves indiennes par les autorités américaines montre que les autorités, ne connaissant pas la culture des populations qu'elles aident, contribuent à la détruire en leur imposant des manières de faire étrangères à leurs repères, leurs ressources, leur manière d'envisager la réalité et leur rapport à autrui.

L'anthropologue pose que cette destruction paradoxale (au travers d'une relation d'aide inappropriée) se retrouve dans les sociétés modernes.

dans l'avenir, conduisent à considérer les personnes précarisées comme imprévoyantes et dépendieuses alors que la temporalité de l'aide leur est inappropriée.

En effet, de nombreux témoignages sont venus illustrer le fait que certains systèmes d'aide mis en place se révèlent parfois peu efficaces parce qu'ils ne tiennent pas compte du décalage temporel existant entre le moment où ils interviennent et le moment où le bénéficiaire en aurait besoin. Ainsi en est-il de toute une série d'aides financières qui peuvent être accordées, mais seulement après que les personnes aient elles-mêmes engagé les frais.

« Le remboursement des activités scolaires se fait une fois par an via les impôts mais il faut avancer l'argent. »

Dans ce cas, ce qui pose problème, c'est le décalage entre le système d'aide institutionnel et la réalité des bénéficiaires.

Ce décalage entraîne toutefois un second effet pervers dans la mesure où les services d'aide de première ligne refusent d'accorder des avances lorsqu'il s'agit de frais qui pourront ultérieurement faire l'objet d'une intervention étatique. Or, les bénéficiaires sont souvent dans l'incapacité d'avancer certains frais même s'ils sont remboursés plus tard (comme les frais scolaires, les frais de santé). Le refus des services de leur accorder des avances sur ces frais ne leur permet pas d'accéder aux aides auxquelles ils auraient droit.



Par culture, il faut inclure l'usage de l'espace et du temps. A ce sujet les contraintes qui imposent de vivre « au jour le jour », sans pouvoir se projeter

26 THOMAS, R.K., « Colonialism : classic and Internal », in New University Thought, vol. IV, n°1, copyright 1967.

« L'Etat te rembourse l'achat de ton ordinateur. Mais il faut les avancer. J'ai demandé au CPAS s'il ne savait pas me les avancer mais cela a été refusé. Pour mes études, j'avais repris le jury central, ça m'aurait aidé. Et comme c'était remboursé par le Gouvernement, ils auraient pu m'avancer. Mais non, ils ont refusé. »

« Il y a une série de coûts qui sont déductibles fiscalement mais il faut toujours avancer (comme par exemple, la garderie, le mazout). Pour cela le CPAS n'intervient pas puisqu'il y a remboursement. Ils ne font pas d'avances. Quand il y a une intervention possible de la part de l'Etat, mais qu'il faut avancer, le CPAS, lui, ne fait pas d'avances. »

« Il faut que les bourses d'études soient payées en début d'année pour faire face aux difficultés financières liées à l'école. »

Outre cette difficulté de bénéficier des aides in tempore opportuno, la question du suivi des aides apportées pose également question. En effet, les aides ne sont généralement accordées que pour une durée limitée dans le temps. Trop souvent, on demande aux familles de renouveler annuellement leurs démarches administratives afin de conserver leurs droits, ce qui s'ajoute aux difficultés du quotidien. Derrière cette nécessité, ne sent-on pas le rappel que des droits qui sont présentés comme inconditionnels ne le sont en fait pas ?

« Tous les ans, on doit refaire de nouvelles démarches administratives pour conserver nos droits et à chaque fois, nos mecs nous emmerdent. »

### UN CAS PARTICULIER : JEUNES ADULTES, LES OUBLIÉS DU SYSTÈME ? <sup>27</sup>

Le constat est implacable : de plus en plus de très jeunes adultes vivent des situations de pauvreté très sévères parce que le rétrécissement du marché de l'emploi et le système scolaire n'offrent pas les mêmes garanties à tous les enfants quel que soit leur milieu d'origine.

Ce phénomène d'exclusion économique se double encore d'une exclusion sociale généralisée, à laquelle les jeunes paient un tribut particulièrement lourd : l'impossibilité d'accéder au marché de l'emploi et, par voie de conséquence, d'accéder à toutes les formes d'intégration sociale et de jouir des droits de citoyens qui s'y rattachent, les prive non seulement d'avenir mais, encore, prive leur vie de sens, ce qui est pire. « Le jeune qui galère n'est pas simplement un chômeur, c'est quelqu'un qui se détruit parce que le monde dans lequel il vit est en train de s'anéantir lui-même ». <sup>28</sup> Ces jeunes constituent un défi de taille pour les tenants d'une véritable démocratie politique : celle-ci ne peut se développer pleinement que si elle s'accompagne d'une démocratie économique et sociale. Mais ils constituent également un véritable signal d'alarme auquel il serait irresponsable de faire la sourde oreille : une société qui a mal à sa jeunesse n'est pas viable.

<sup>27</sup> En 1994, l'asbl SOS Jeunes dénonçait déjà, sous ce même titre, la situation difficile des 18-25 ans

<sup>28</sup> DUBET, F., « Jeunesse et Travail : de quelles crises s'agit-il ? », lettre d'information de la Fonda, n°53, avril 1984.

La situation que vit le grand adolescent (ou jeune adulte) est terriblement paradoxale : on le presse d'avoir un projet personnel de formation ou d'insertion socio-professionnelle alors que les perspectives de pouvoir le réaliser sont particulièrement sombres. De nombreux témoignages nous ont confirmé que cette forte pression à « avoir un projet », souvent envisagée sous l'angle du « contrat d'insertion » provoque des dégâts considérables. L'impossibilité d'accéder à l'indépendance, la difficulté d'exercer une activité socialement valorisée, même hors emploi, ne permettent ni la reconnaissance sociale, ni l'achèvement du processus de construction identitaire. Plus que d'autres, les adolescents pauvres sont soumis à cette pression : majoritairement relégués dans des filières scolaires « qualifiantes », ils disposent rarement de la période de « latence » et d'indécision que constituent les études supérieures. Pour eux, pas de report possible : il faut impérativement que l'avènement de leur « projet personnel » coïncide avec l'anniversaire de leur 18 ans. Faute de quoi la situation a de quoi laisser rêveur : puisque les allocations familiales sont supprimées, que le stage d'attente précède l'octroi d'indemnités de chômage et que l'aide du CPAS n'est possible que moyennant l'adhésion à un contrat d'insertion, le jeune précarisé se retrouve sans aucun droit au moment où, justement, il devrait être particulièrement soutenu... On ne s'étonnera pas, dès lors, que le nombre de jeunes SDF soit en constante augmentation !

Les différents systèmes d'aide, générale ou spécialisée, sont en effet conçus et mis en œuvre en fonction de logiques institutionnelles de répartition de compétences qui ne correspondent pas tou-

jours aux réalités vécues par les personnes. Ainsi, des jeunes majeurs ont témoigné des difficultés qu'ils ont rencontrées en raison des méandres du système d'aide sociale qui semble peu adapté aux réalités vécues, notamment au moment du passage à l'âge adulte. Leurs témoignages confirment en effet que le passage à l'âge adulte, qui voit notamment se terminer les possibilités d'aide dans le cadre de l'aide à la jeunesse, constitue un moment particulièrement difficile pour les adolescents précarisés, et le relais n'est pas toujours pris de manière adéquate et coordonnée par le système d'aide générale.

« Je voudrais parler au sujet de l'adolescence. Si un jeune baisse les bras, comme moi qui ne faisais plus rien à l'école. J'ai décroché. Et l'aide à la jeunesse elle perd du temps. Et définir l'arrêt de l'aide à la jeunesse à 18 ans c'est un tort. C'est à partir de quel âge qu'il va se rendre compte le jeune qu'il s'est mis en tort..., 16 ans et demi, 17 ans... il faut combien de temps pour apprendre réellement un métier. 3 ans. Je n'ai fait que deux ans et je suis encore très loin de tout savoir pour mon métier. Il faut du temps pour tout cela, d'abord déterminer ce que l'on va aimer faire, tester, apprendre.... Quand le jeune a enfin trouvé, il atteint vite 18 ans et là tout s'arrête. Le jeune doit alors trouver du travail pour continuer en même temps sa formation. Moi j'ai réussi à le faire parce que j'étais encore chez ma mère, sinon c'est impossible. Limiter l'aide à la jeunesse à 18 ans, c'est trop bas. Pour ceux qui trouvent directement leur voie peut-être, mais pour les autres, c'est trop jeune. D'autant que maintenant les métiers sont de plus en plus spécialisés et ça prend du temps pour se former convenablement. »

Il conviendrait dès lors que les différents systèmes d'aide s'organisent de manière plus cohérente afin de mieux rencontrer les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés. L'aide ne doit pas être apportée de manière uniquement ponctuelle mais s'inscrire dans la continuité des trajectoires des personnes.

« Au moment où ils ont le plus besoin d'être soutenus par la société, ils le sont le moins. Ils arrêtent les études, les allocations familiales s'arrêtent, ils s'inscrivent au chômage, il y a un stage d'attente de 9 mois, et s'ils s'orientent vers le CPAS, c'est souvent refusé ou, si c'est accepté, c'est avec une série de conditions qui sont parfois tellement difficiles à remplir que les ados se retrouvent sans rien, doivent rentrer dans des systèmes D, qui parfois sont plus rentable que l'aide institutionnelle, et ils s'installent dans ces situations sans réaliser les effets ultérieurs qui à terme, peuvent appauvrir les trajectoires. Qu'on soutienne les jeunes au moment où ils doivent être soutenus. »

## II. LA FIN D'UN PLACEMENT D'ENFANT, UN MOMENT DIFFICILE

Nous avons signalé plus haut que la précarité consistait encore souvent un motif, si pas le motif principal, de trop nombreux placements d'enfants. Si cette situation est déjà, en tant que telle, de nature à compromettre les droits de l'enfant, notamment celui de vivre auprès de ses parents (articles 9 et 18 de la Convention internationale des droits de l'enfant), il convient également de souligner les

nombreuses difficultés rencontrées par les familles précarisées au moment du retour des enfants chez elles. Ainsi, durant le placement de leur enfant, les familles ne perçoivent plus la totalité des allocations (au mieux un tiers si l'autorité de placement en a décidé ainsi). La fin du placement d'un enfant ne s'accompagne toutefois pas immédiatement d'une réaffectation des allocations familiales aux parents. Pour des raisons administratives et de coordination avec les caisses d'allocations familiales, des parents, qui vivent dans des situations précaires, sont contraints d'attendre avant de percevoir à nouveau leurs allocations familiales.

« Cela pose un problème d'attendre parfois pendant des mois les allocations familiales quand les enfants reviennent en famille après un placement. »

Les différents témoignages concernant la temporalité illustrent une sorte de « centrisme de classe ». En effet, les demandes des professionnels sont irréalistes pour les familles précarisées et il semble que peu de gens s'en aperçoivent. Par exemple, la propension des classes supérieures à raisonner en termes de stratégie (c'est-à-dire de maximisation des intérêts), s'exprime dans une conception du temps elle-même stratégique : capacité à se projeter, à prévoir, à programmer. Or, cet usage du temps n'est possible que si on possède des capitaux multiples. Imposer un tel usage à ceux qui sont dépourvus des dits capitaux relève de la violence sociale.

# dans le VIF du SUJET

## L'accueil

La question de l'accueil des bénéficiaires par les professionnels de l'aide a fait l'objet de nombreuses discussions lors de l'ensemble des conférences citoyennes. Si des nuances peuvent être apportées au niveau des vécus personnels et des attentes de chacun, certaines constantes retiennent l'attention : les bénéficiaires vivent, pour la plupart, dans la honte en raison de leur situation. Ils ont sans cesse l'impression qu'ils doivent se mettre à nu devant les professionnels, dire et redire leur histoire afin de bénéficier de l'aide à laquelle ils ont droit. Les familles se sentent dépouillées de leur dignité et sans bagage pour pouvoir réagir d'une manière ou d'une autre.

La question de l'accueil est donc essentielle pour les bénéficiaires. Ils souhaitent que les professionnels leur fassent confiance et qu'ils prennent conscience que même s'ils ont des difficultés multiples, ils tentent de faire du mieux qu'ils peuvent. Ils souhaitent également instaurer un réel dialogue avec les professionnels et être écoutés.

Les familles se sentent humiliées, culpabilisées, déshumanisées. La conscience existe toutefois chez elles que l'accueillant(e) est lui-même pris dans un système qui le contraint à des comportements qu'il n'approuve pas d'office.

« Les gens pour aider existent, mais on a souvent peur d'aller demander, d'aller vers l'autre. Au-delà du réseau familial, des amis et du bénévolat entre soi, les autres pistes sont coûteuses. Ce n'est pas accessible aux pauvres. En plus, ce sont des bagages en moins pour les enfants. »

« La démarche de demander de l'aide n'est pas évidente. On a peur de franchir une porte, de montrer notre réalité qui n'est pas belle. On a de la gêne d'aller là. Vis-à-vis des autres regards. »

« On reste dans ses difficultés et on attend qu'on vienne nous chercher pour nous dire qu'il faut être aidé. Au moment où on accepte, on a peur. Dire qu'on préfère nourrir ses enfants plutôt que de payer une facture, ce n'est pas évident. Déjà l'admettre mais en plus le dire...

Certains sont plus réservés et ne souhaitent pas aller demander de l'aide à cause du regard des autres même si on les y pousse. »



Selon les usagers, l'accueil qui leur est réservé est souvent dénué de chaleur entraînant le sentiment d'être un numéro et une réticence dans le fait de demander de l'aide auprès des services existants. Or, combien de services n'exigent-ils pas, ne serait-ce qu'implicitement, que le bénéficiaire soit « demandeur » et combien ne voient-ils pas dans cette attitude (et elle seule) une condition cachée de l'ouverture du droit ?

« La première fois, l'accueil est souvent froid, on ne veut pas se confier. Si vous avez une personne qui vous accueille convenablement, qui prend la peine de vous écouter, vous aurez plus facile pour vous confier. »

« Le fait de prendre le temps de parler avec la personne et de ne pas avoir l'impression d'être un numéro, c'est important. »

« Il faut faire confiance aux demandeurs d'aide. Il faut savoir que les familles cherchent à faire le mieux. »

« Je voudrais plus d'humanité, les professionnels doivent faire des efforts sur le dialogue et s'axer sur l'enfant. C'est tellement rare d'être écouté et non pas d'être méprisé. »

« Dès qu'on n'est pas écouté, on est pris dans un chantage, on va vous menacer. On vous impose de signer un document sinon on va chez le juge. Nous nous sentons dépouillés de notre dignité et nous n'avons pas de droit de réagir. »

Les travailleurs sociaux prescrivent des méthodes pour que la situation des bénéficiaires évolue mais il s'agit souvent d'un « contrat » à sens unique, synonyme de sanction si le bénéficiaire ne se conforme pas aux exigences du professionnel.

C'est ici que nous percevons toute l'étendue de la dimension « inter-culturelle » de la relation d'aide. La méconnaissance de la culture de l'autre, la méconnaissance du fait que les « méthodes » du professionnel, traduisant une culture toute particulière, elle-même liée à une position sociale particulière, ont pour effet d'ôter à la personne aidée

les moyens qui lui permettraient de trouver ses propres méthodes et de mobiliser ses ressources de manière appropriée.

Il faut remarquer que la mission des institutions ne concerne habituellement qu'un domaine de la vie. Elles sont peu habilitées à appréhender la globalité d'une situation. Les mesures sont mises en place et exécutées en fonction de l'analyse de la situation par les professionnels et leur perception des réponses possibles, en lien avec leur institution. L'analyse des situations de grande pauvreté par les professionnels occulte souvent une partie des droits. Les professionnels ont souvent une perception négative ou au moins une incompréhension des familles très pauvres qu'ils connaissent peu et qui sont tellement différentes de leur représentation d'une « bonne famille ».

Pour cerner les situations de chacun et les difficultés auxquelles chacun est confronté, il est essentiel d'entrer en contact avec le bénéficiaire, de connaître son parcours, son histoire, avant de prendre des décisions. Pour les bénéficiaires, c'est une façon d'exister.

« On est un être humain si l'autre nous le fait savoir ».

Ce qui nous laisse à penser que certaines personnes que nous avons rencontrées ont le sentiment d'avoir perdu leur humanité.

« Quand quelqu'un ne te connaît pas, il peut te juger, c'est quand tu rentres en contact avec la personne, que voilà...Il faut que toi, tu dises que j'existe. Pour

dire que j'existe, il faut des méthodes, et c'est pour ça qu'on a des difficultés pour s'exprimer. »

« Il y a un mot intéressant, c'est : « histoire ». Il faut que les professionnels tiennent compte de l'histoire des personnes avant de prendre une décision. On juge sur des stéréotypes. On ne pense pas qu'avant d'en arriver là, il y a toute une histoire. Un événement n'est jamais isolé. Les professionnels doivent pouvoir l'entendre. »

Le droit à la non-discrimination est un droit élémentaire prescrit par l'article 2 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Or, de très nombreux témoignages qui nous ont été livrés montrent combien les personnes précarisées se sentent faire l'objet de discriminations, que ce soit de la part de la société, mais aussi de la part des systèmes chargés de leur apporter de l'aide.

« Si tu n'as pas de papier, c'est comme si tu n'existes pas. Si tu es régularisé mais que tu as une couleur de peau différente, des coutumes ou des habits différents, il y a une certaine discrimination. Moi, je viens de loin, ils ne connaissent rien sur moi, ils se méfient de moi, ils ont peur de moi, alors, ils ne sont pas prêt pour me donner mes papiers»

« Quand tu rentres dans le pays, on commence à te taper, à te donner des coups, faire des empreintes, et ils commencent à insulter ta famille. Par exemple, moi, ils ont insulté ma religion, ils m'ont donné des coups. Après quand ils te mettent dans une cellule, ils ne te donnent rien, 24 heures, je suis resté sans eau, il y avait seulement une petite toilette et puis je dis « chef, je peux avoir de l'eau ? », il a tiré la chasse et il m'a dit « voilà, bois de l'eau », des trucs un peu humiliant, alors que t'as rien fait. »

# dans le VIF du SUJET

## Le système « D »

Face aux difficultés qu'elles rencontrent, les personnes précarisées sont en recherche d'aide. Or, les divers systèmes institutionnels ne sont pas à même d'apporter à tous, de manière suffisante et équitable, l'aide permettant de sortir de la précarité et de vivre dignement.

Dès lors, elles sont contraintes de mettre en œuvre des systèmes de débrouille, appelés communément des systèmes « D » qui structurent de fait leur vie au quotidien.

Si ces systèmes permettent effectivement aux bénéficiaires d'améliorer quelque peu leur quotidien, ils peuvent toutefois aussi être sources de désagréments. Ainsi, si les bénéficiaires mettent en exergue le système « D » qu'ils ont mis en place, il n'est pas rare de voir des services d'aide en déduire que les bénéficiaires ne sont en conséquence plus en réelle situation de demande.

mée. Ce qui paradoxalement conduit les familles à recourir encore plus aux systèmes « D ». Ce mécanisme est donc insoluble pour les bénéficiaires.

« Vous avez dit qu'il fallait souvent chercher à se débrouiller soi-même, tirer son plan. Est-ce que vous avez l'impression avec les services que quand vous tirez votre plan comme cela, comment ils prennent cela ?

- C'est une décharge. Si la personne peut se débrouiller, ils n'ont plus à s'en occuper.

- Et vous avez l'impression que quand vous arrivez à vous débrouiller comme cela, ça peut se retourner contre vous ?

- Oui parfois. Je connaissais une amie qui était au chômage. Elle était chez ses parents et elle nettoyait. Elle s'est fait contrôler et elle a perdu son chômage pendant un mois. Ça a été considéré comme un travail au noir. Ce n'est pas logique. »

« Quand il y a de la débrouille au niveau des familles, parfois, ce n'est pas une accusation mais les services en profitent pour se décharger un petit peu. On se débrouille bien, donc, ça va. Et, dans certains cas, ça peut être... pénalisant pour le bénéficiaire parce que ça diminue finalement l'aide institutionnelle à laquelle il pourrait prétendre et ça le maintient dans le système « D » plutôt que lui trouver une alternative. A la limite, l'objectif des systèmes institutionnels ce serait que les systèmes « D » ne devraient pas être nécessaires. Il faudrait donc que l'on ne soit pas pénalisé de l'aide institutionnelle à laquelle on a droit parce qu'on essaie de se démerder. Les systèmes « D » ne devraient pas être nécessaires et il faudrait pour cela que le système d'aide soit un petit peu renforcé. Et plus de régularité aussi. »



Et dès lors l'aide institutionnelle à laquelle ils pourraient prétendre est diminuée, voire suppri-

C'est en fait toute une part non visible du quotidien des bénéficiaires qui est concernée. Si elle reste invisible, les personnes sont méjugées (« elles ne font rien pour s'en sortir »). Si elle accède à la visibilité, c'est malheureusement souvent pour être portée au discrédit des personnes.

A chaque fois, c'est le droit à être aidé qui est mis en cause.

« Il faut respecter les systèmes D et « débrouilles » trouvés par les familles. Il faut respecter les atouts de chaque famille. »

Ces systèmes de débrouille sont aussi la manifestation de solidarités nombreuses qui s'exercent entre personnes défavorisées. Mais cette solidarité peut elle-même être requalifiée dans le registre de l'illégitime et entraîner une précarisation seconde.

Les aides devraient être plus régulières afin que les personnes puissent se sortir réellement du système « D ». Il serait par ailleurs nécessaire de respecter les atouts de chaque famille.

« L'aide qui est apportée, si elle n'est pas suffisamment régulière, ne permet pas à la personne de se sortir réellement du système « D » parce que cela reste trop aléatoire. »

« Pour les sociétés de logement, pourquoi est-ce qu'ils ne laisseraient pas deux mois de loyer gratuit et en échange on fait des petits travaux d'aménagement ? Ce serait une solution. Et pour eux, ce ne serait pas terrible. »

Dans certains cas, le système d'aide sociale mis en place, n'est pas synonyme d'aide pour les familles vivant dans la pauvreté. Il est donc nécessaire de prôner l'individualisation des droits.

« Si à 18 ans, le jeune reste chez ses parents et qu'il n'a pas de moyens, et qu'il fait une demande au CPAS, il devient cohabitant, ce qui fait diminuer le minimex du parent. Les solidarités familiales ne sont donc pas encouragées »

dans  
le VIF  
du  
SUJET



## Plus d'égalité effective par rapport aux conditions d'aide

De nombreux bénéficiaires mettent en exergue le sentiment d'injustice qu'ils vivent par rapport aux systèmes d'aide. Souvent ils estiment que les conditions d'accès à l'aide ne sont pas suffisamment claires, suffisamment objectives. « On ne sait pas pourquoi on n'a pas droit et qu'un autre, lui, il y a droit ». Ce sentiment est toutefois livré sans aucun esprit de jalousie par rapport aux bénéficiaires qui, dans des situations similaires aux leurs, ont pu bénéficier d'une aide.

### I. L'ÉGALITÉ DANS L'ACCÈS AU LOGEMENT

Un domaine particulier a été mis en évidence à ce sujet : la question du logement. Pour pouvoir bénéficier d'un logement social, en nombre insuffisant, les bénéficiaires doivent remplir des conditions souvent méconnues et dès lors pas respectées par tous. Les aides ne sont donc pas in fine identiques pour tous. Il serait dès lors nécessaire que les bénéficiaires soient mieux informés des conditions d'accès au logement afin que l'égalité de traitement progresse dans les faits.

« Il faudrait une meilleure transmission des conditions exactes de l'aide. Il semblerait que pour plus d'un ici, elles ne soient pas nécessairement respectées. Donc les aides ne sont pas toujours identiques pour tous et elle est souvent conditionnée. Donc, une recommandation ce serait que puisque des conditions existent, qu'au moins elles soient

mieux connues, mieux transmises, identiques pour tous, et non conditionnées. Il y a toujours un petit problème. Je remplis les conditions, mais on me dit toujours « oui, mais... ». Un petit « oui, mais » qui revient, qui en rajoute une couche et qui ne devrait pas être de mise. »

Certaines sociétés de logement privilégient des familles qui ont des revenus plus importants afin de percevoir des loyers plus conséquents. Ainsi, des familles qui vivent dans des situations plus précaires doivent attendre des années pour pouvoir bénéficier d'un logement social « décent ».

« Il y a des sociétés qui ne sont pas vraiment pour le logement social. Elles privilégient des gens qui ont des moyens, qui sont en couple, qui travaillent et qui ont des enfants car comme cela, ils vont doubler le loyer. Ils les font passer avant. Moi, j'ai attendu 12 ans pour avoir un logement et j'en ai vu plein qui sont passés devant moi. En fait, ils ont besoin d'équilibrer les caisses, c'est pour cela qu'ils font passer avant des gens qui ont les moyens.

Et je paie quand même 300 euros de loyer pour un appartement où il n'y avait rien, même pas une chambre pour les enfants. C'e n'est pas du logement social. Par contre, à Fléron, j'aurais une maison pour 80 euros. Une fois j'avais 25 points, puis après je n'en ai plus que 22. Je me suis vraiment sentie démolie. On a été jusque l'année passée à dormir à trois, moi et mes enfants dans une seule chambre pendant des années. »

« Toutes les agences de logements devraient être égales. Les bureaux fonctionnent trop de manière différente. »

Un des effets pervers dans le système mis en place pour bénéficier d'un logement social est le fait que si le bénéficiaire refuse un logement à deux reprises, même s'il ne correspond pas à la demande qui a été formulée, les sociétés de logement ne proposent plus de logement.

« Ce qui n'est pas normal, c'est que si tu refuses une ou deux propositions, tu es rayé même si cela ne correspond pas à ce que tu as demandé ou que c'est au dessus de tes moyens. Tu as refusé donc on ne te propose plus rien. »

L'offre de logements est insuffisante. Ainsi, les personnes en situation de pauvreté vivent dans des logements exigus, de moindre qualité et concentrés dans certains quartiers.

Les relations entre propriétaires et locataires sont souvent difficiles et de nombreuses situations de discrimination sont dénoncées.

Il y a un manque de prise en considération de la diversité des demandes et des besoins des personnes vivant sans abri, en maison d'accueil, de transit ou d'insertion, des habitants vivant en caravanes et des gens du voyage.

Les professionnels ne tiennent en outre pas compte de l'avis des bénéficiaires.

« Quand on ne travaille pas, on n'a rien. En général, quand c'est un prix modéré, c'est pourri, indécemment, quasi insalubre. Il faut une meilleure qualité même quand c'est un loyer modéré. Il faut un espace suffisant pour les enfants, en adéquation avec les demandes des parents et des enfants, et c'est

différent pour chaque famille. Les critères sont différents, pour le CPAS, la société de logement et moi. On ne tient pas compte de mon avis mais c'est quand même moi qui sais de quoi j'ai besoin. »

« Les logements sont trop chers et les exigences sont inadaptées. »

Le fait de ne pas pouvoir accéder à un logement décent est contraire à l'article 27 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

« Moi, ma mère ça fait des années qu'elle demande à avoir un appartement trois chambres. Pour le moment, depuis des années, je suis dans la même chambre que mon frère mais quand on voit ce qu'on propose et à quel prix, c'est impossible de changer. On ne peut pas avoir notre intimité. »

« Quand j'ai eu 18 ans, ma mère m'a dit que j'avais droit à recevoir une certaine somme d'argent, je ne sais pas combien, pour aller vivre seule mais c'est impossible de vivre avec une somme pareille. »

« Ce serait sympa que les familles puissent acheter avec un certain budget une maison, qu'ils aient l'opportunité d'en avoir une. Parce que tout le temps dépendre des aides sociales, c'est difficile. Mais actuellement, tout ce que tu peux recevoir comme prêt, c'est 70.000 euros. Avec cela tu ne peux pas acheter une maison, ou alors juste un taudis. »

Par ailleurs, les charges afférentes au loyer créent des difficultés pour les familles. Certains professionnels ont souligné la vétusté de nombreux logements sociaux qui entraîne une aug-

mentation des charges, particulièrement au niveau des frais de chauffage.

« Il faut diminuer le prix du loyer et des charges. C'est difficile parfois de se chauffer. Le chauffage, l'eau et l'électricité, on ne fera sans doute jamais reculer, mais il faut au moins arrêter les augmentations. Moi, quand je n'ai pas de mazout, je n'ai pas non plus d'eau chaude. »

## II. L'INDIVIDUALISATION DES DROITS

Le système est discriminatoire vis-à-vis des cohabitants, en particulier pour les femmes qui sont les premières touchées par cette mesure. En leur octroyant une allocation réduite, on pénalise le choix des personnes de vivre en couple. En pratique, elles sont contraintes de choisir entre renoncer à une vie de famille ou vivre celle-ci sous le seuil de pauvreté.<sup>29</sup>

« Il est nécessaire de disposer de droits individualisés. »

C'est tout le problème des droits réellement individualisés, qui constitue une recommandation incontournable en la matière.

<sup>29</sup> COEN, J.M., « Toutes les allocations au-dessus du seuil de pauvreté ! », La chronique de la Ligue des droits de l'Homme asbl, juin, juillet 2009, n°133, p.9.

### UN CAS PARTICULIER : LA SITUATION FINANCIÈRE DES PARENTS DONT LES ENFANTS SONT PLACÉS

Cette question a déjà été abordée dans les rapports de lutte contre la pauvreté, en 2004 et en 2002 sous l'intitulé « les conséquences financières pour les parents, du placement d'un ou plusieurs de leurs enfants ».

Dans le rapport de 2002, des pistes ont d'ailleurs été proposées :

« Piste 3. - Maintenir la capacité financière des parents durant le placement d'un ou plusieurs de leurs enfants »



L'enfant, même placé, a un coût pour ses parents (part contributive, frais afférents au maintien des liens nécessaires pour préparer le retour, frais pour répondre aux conditions mises au retour, par exemple un déménagement...).

Jusqu'en 1982, le législateur reconnaissait que l'enfant placé, que ce soit dans une institution ou auprès d'une famille d'accueil, constitue encore une charge financière pour ses parents. Ces derniers continuaient à percevoir une partie des allocations familiales.

En 1982, il a introduit une distinction selon le type de placement et a estimé qu'en cas d'accueil par un particulier, c'est celui-ci qui assumait complètement la charge de l'enfant. La famille d'origine n'a dès lors plus rien perçu.

Depuis 2003, les allocations familiales peuvent à nouveau être accordées partiellement, sous forme d'une somme forfaitaire, aux parents d'enfants placés auprès d'une famille d'accueil. L'application de cette disposition législative devrait être évaluée et en particulier l'usage qui est fait du retrait possible de cette allocation forfaitaire, « si...l'allocataire n'est plus régulièrement en contact avec l'enfant ou ne démontre plus lui porter de l'intérêt ». Les associations rappellent que maintenir le contact est difficile. Outre les obstacles financiers, les barrières psychologiques sont nombreuses : les parents se sentent dévalorisés aux yeux de leur enfant ; ils vivent difficilement la rupture lors de chaque visite... Les associations posent la question de savoir de quels moyens disposent les parents pour manifester l'attachement requis par la loi.

Par contre, les parents dont l'enfant est placé dans une famille d'accueil et qui bénéficiaient d'allocations familiales garanties ne les perçoivent plus, même partiellement. Il est demandé de remédier à cette situation qui fragilise des familles déjà fort vulnérables, d'une part parce qu'elles n'ont pas de revenus de travail et d'autre part parce qu'il est plus difficile encore de maintenir le contact avec un enfant placé dans une famille d'accueil qu'avec celui hébergé dans une institution ».

L'enfant placé constitue une charge financière effective pour ses parents.

En effet, en principe, l'autorité de placement (que l'enfant soit placé en famille d'accueil, en institution ou en centre d'observation) accorde un montant de 3,50 € par jour complet de retour de l'enfant en famille le week-end (pas pour le vendredi soir) et durant les vacances scolaires.

Ce "subside de week-end" est versé aux parents par la Communauté française avec un décalage de deux à trois mois.

Si les parents en font la demande auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, ils peuvent bénéficier d'une allocation mensuelle forfaitaire pour enfants placés d'un montant de 55,96 €.

Cependant, ces sommes sont insuffisantes pour faire face aux frais engendrés par les retours en week-end, les frais de déplacements pour se rendre aux convocations des institutions, pour rendre visite aux enfants, bref pour maintenir le lien indispensable entre les parents et leurs enfants.

De plus, si les enfants d'un parent isolé sont placés, n'étant plus à leur charge, ils ne bénéficient que d'un revenu d'intégration au taux isolé (725,75 €/mois).

Dans ces conditions, comment louer un logement adapté pour accueillir les enfants le week-end ? Il semble dès lors opportun de soutenir l'idée que les enfants restent fiscalement à charge de leurs parents et bénéficient ainsi des allocations qui y sont liées.



# dans le VIF du SUJET

## L'accès et l'accessibilité à l'aide

### I. L'AUTOMATICITÉ DES DROITS

Si les participants réclament une aide multiforme (économique, affective, médicale), ils souhaitent également être soutenus dans leurs démarches institutionnelles. En effet, leurs préoccupations portent aussi sur la question de l'automaticité de l'octroi des diverses aides sociales auxquelles ont droit les personnes en situation de pauvreté.

L'objectif est de limiter au maximum les parcours du combattant de bureaux en bureaux, entre allocations familiales, juges, assistants sociaux, lieux d'accueils déjà complets, listes d'attente à confirmer régulièrement, etc. Outre les difficultés techniques (accès à l'écrit, déplacements, accès à une ligne téléphonique,...), les bénéficiaires relèvent combien ces démarches, mal maîtrisées, provoquent un stress inutile qui se répercute dans le quotidien des familles.

« Dans la mesure du possible, il faudrait automatiser des droits pour ceux qui en ont vraiment besoin et que ces droits ne restent pas réservés qu'à ceux qui possèdent l'information, qui savent comment l'obtenir, qui peuvent faire les démarches, qui sont en état de les faire, qui ont la mobilité nécessaire pour aller faire la démarche, qui ont le courage et l'énergie pour se trouver dans une file avec parfois la honte que cela peut générer. »

Certains mentionnent le fait que les droits sont réservés à ceux qui sont informés de leur existence et que, par voie de conséquence, de nombreuses familles ne profitent pas d'aides précieuses alors qu'elles en ont particulièrement besoin<sup>30</sup>. Les participants s'étonnent que les administrations, pourtant très au courant de la situation financière des citoyens (notamment via les déclarations fiscales) ne sont pas en mesure de déterminer quelles sont les personnes qui peuvent bénéficier, par exemple, du tarif social énergie ou du statut OMNIO en matière de santé...Il suffirait dès lors que ces droits ou allocations soient automatiquement assurés.

« Ils savent quand même assez sur nous pour savoir si on peut avoir la prime mazout ou l'électricité moins chère. La vérité c'est qu'ils cherchent à faire des économies sur les petites gens. »



30 La question de l'information fait l'objet d'un point précis à la page 61

## II. LE MANQUE DE MOBILITÉ

Le manque de mobilité est synonyme d'isolement social pour la plupart des populations précarisées. Sans mobilité, elles ne peuvent trouver un travail, elles doivent trouver des solutions pour pouvoir se rendre dans les services sociaux, ce qui demande de l'énergie, de la patience et... de l'argent. La difficulté est d'autant plus criante en milieu rural puisqu'à certains endroits les transports en commun sont presque inexistantes.

Sans travail, sans moyens financiers suffisants, il est impossible de financer un permis de conduire, l'achat d'une voiture, l'entretien de celle-ci, voiture qui est pourtant la condition cachée pour trouver un travail, etc.

Ce manque de mobilité entraîne une exclusion des familles précarisées d'un système d'intégration.

« La mobilité, c'est très cher. A la campagne, c'est presque indispensable d'avoir une voiture. Le permis de conduire devrait être moins cher, même si ça va déjà mieux, mais il faut encore diminuer. Un emprunt pour acheter une voiture, c'est aussi trop cher. L'Etat a un rôle à jouer (qu'on paye la même somme mais étalée sur plusieurs mois). Surtout qu'il faut avoir un emploi pour avoir un prêt. Si on n'a pas de voiture, c'est dur de trouver un emploi chez nous. Il faut que l'Etat agisse sur les transports en commun et sur les transports individuels. J'ai une voiture dans le garage : si je la sors sur la route, je me mets la corde au cou (essence, entretien, assurances...). »

« 28 kilomètres c'est ce qu'il faut faire pour aller au Quick. »

« Dans les petits villages de campagne, nous sommes complètement isolés. Il y a 5 bus par semaine... Nous devons régler nous-mêmes tous les problèmes de déplacements : il faut que les professionnels en tiennent compte et sachent reconnaître nos efforts. »

« Nous avons très peu accès aux services sociaux dans certains villages ou petites villes. »

## III. L'AIDE PAR TÉLÉPHONE

Lorsque des familles ont des difficultés de mobilité cumulées avec des difficultés financières et qu'elles doivent solliciter les services d'aide pour avoir un renseignement, elles doivent le faire par téléphone. Toutefois, le téléphone est un service payant et certains ne peuvent honorer leurs factures téléphoniques.

Certains services ou institutions font patienter leur interlocuteur de longues minutes en les transférant de service en service, entraînant un coût financier non négligeable pour le budget de certaines familles.

« Ce n'est pas facile de téléphoner pendant une heure et d'être baladée de services en services pour avoir des renseignements quand on n'a pas de quoi payer une carte de téléphone. »

« En plus quand on appelle, on te dit de rester en ligne 10 minutes, puis on te reprend et on te dit d'attendre encore 10 minutes. Ou on te dit de rappeler dans 5 minutes puis encore dans 5 minutes. Au bout du compte ta carte est bouffée. »

« Sur l'accès aux services, outre le problème du téléphone, on est souvent envoyé d'un service à l'autre, (on n'est pas des billes). Le problème c'est que certains services sont plus spécialisés que d'autres dans ce genre de gymnastique (Onem, forem, syndicat et on revient à la case départ). Ca, souvent cela fait boucle, on perd beaucoup de temps et au bout du compte, cela ramène au système D. »

L'exclusion du marché de l'emploi a souvent pour cause une mobilité réelle ou virtuelle impossible.

« J'arrive à Pépinster. Je suis nouveau. Je n'ai pas vraiment de connaissance. Je n'ai plus d'argent. Mon crédit est à zéro. Mais je suis quand même inscrit dans les agences d'intérim. Je reçois le vendredi midi un sms d'offre d'emploi d'une agence d'intérim. Il est midi, je suis bloqué, il faut que je téléphone très vite puisque c'est pour commencer lundi. Je me rends au service de l'aide sociale de Pépinster. Je prends mon téléphone avec moi et je montre le sms. Je dis qu'il faudrait que je téléphone à l'agence d'intérim parce que je pourrais avoir une place pour lundi. Et ils me refusaient le coup de fil, me disant que je n'étais pas inscrit, alors que j'habite la commune. « Vous n'êtes pas inscrit au CPAS Monsieur, et donc on refuse que vous téléphoniez. J'ai dû aller de Pépinster à Verviers dare-dare à pied pour venir avant la fermeture de l'agence et dire « oui, je serai là lundi ». Tout cela parce qu'on m'a refusé un coup de fil. Cela appelle une certaine remise en question des services par rapport à la demande de certaines personnes. »

Certains appels téléphoniques sont, en outre, plus chers que d'autres...

« Et pour les numéros tels que la société wallonne des eaux, ... ce sont des numéros qui sont plus chers que les autres. Et en plus on passe un temps fou. »

La gratuité de certains appels téléphoniques est dès lors recommandée et/ou la possibilité pour tout un chacun de pouvoir téléphoner d'un endroit, avec une surveillance, le cas échéant.

« Il ne faut plus de serveurs vocaux, au moins des appels gratuits. Dans un certain nombre de services et/ou qu'au moins il y ait dans chaque commune un endroit où on puisse aller téléphoner, même avec une surveillance, d'une manière ou d'une autre, avec des numéros permis, pour qu'il n'y ait pas d'abus. Qu'au moins on puisse avoir un endroit ou on puisse avoir accès à un téléphone (Il n'y a plus de cabine téléphonique ou de moins en moins). »

#### IV. L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Les questions liées à la santé ont également été abordées et notamment la question du coût que cela peut représenter pour des familles qui vivent dans des situations précaires.

« Les forfaits existent dans certaines maisons médicales mais pas dans toutes. Elles sont peu nombreuses et le problème c'est que tout le monde y va, toutes les classes sociales. Cela va commencer à poser problème si on dit demain que les maisons médicales sont pour les personnes qui ont un bas revenu, il y aura des inégalités. On va se demander, pourquoi je paie alors que les autres ne paient pas. Il faut aussi que l'on puisse avoir accès à des

spécialistes. Ce qui coûte le plus cher, ce sont les spécialistes. »

La pauvreté a des conséquences préoccupantes sur le droit à la santé et à l'accès aux services médicaux prévu à l'article 24 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Les conditions précaires dans lesquelles certaines familles vivent entraînent réellement leur exclusion des soins de santé. Il n'est pas tolérable que des familles doivent choisir entre payer une facture d'électricité ou une visite chez le médecin.

« Je dois payer 500 euros pour un appareil dentaire. Mon fils en a besoin et je ne peux pas les payer. Je dois faire des choix. Je ne sais même pas comment je vais faire. »

« Pour certains, les questions de santé, c'est le plus gros problème. Si le médecin ne fait pas crédit, si le pharmacien ne fait pas crédit, on ne se soigne pas. Si on a des problèmes des lunettes, d'orthodontie, si on a besoin de chaussures spéciales, on ne sait pas les payer. Les médicaments de base coûtent déjà cher mais pour ceux qui ont des maladies plus graves, chroniques, c'est plus difficile. »

« Quand j'avais 16 ans et que j'ai eu mon premier enfant, je n'avais pas l'argent pour acheter une boîte de lait à mon bébé qui venait de naître. J'ai été dans une pharmacie que je connaissais bien pour savoir si on ne pouvait pas m'avancer... »

« Il faut instaurer la gratuité des soins comme on fait en Hollande. Là, si on va chez le médecin, on n'a rien à déboursier, la pharmacie, même chose. »

dans  
le VIF  
du  
SUJET



## La prise en charge de la dimension « enfant » dans les systèmes d'aide par les professionnels

Il a été relevé que les difficultés vécues par les parents ont souvent des répercussions sur leurs enfants, notamment en termes de stress. Le marasme financier dans lequel certaines familles peuvent être engluées les amène à devoir faire des sacrifices afin que les enfants ne souffrent pas trop de la pauvreté de leurs parents.

« Les problèmes que l'on rencontre ont souvent des répercussions sur les enfants. Si les enfants sont perturbés, c'est plus difficile pour eux de s'adapter à l'école. Les autres ne peuvent pas comprendre comme c'est lourd à vivre. Il faut aider les enfants à affronter ces situations et faire en sorte que les enfants ne vivent pas la même chose que leurs parents, qu'ils puissent avancer. Souvent les problèmes vécus par les parents ont des répercussions sur les enfants et cela n'est pas assez pris en considération par les professionnels qui s'occupent des enfants (école et autres). »

« Si on veut essayer de faire en sorte que nos problèmes financiers ne touchent pas trop les enfants, il faut faire des sacrifices pour d'autres choses. C'est un dilemme permanent. »

Le cumul de précarités dont sont victimes ces familles (revenus, logement, santé, travail, stabilité familiale, accès aux loisirs ou à la culture...) rend une fréquentation scolaire régulière assez difficile et peut également nuire à la capacité de se concentrer en classe, à la possibilité de travailler chez soi dans des conditions suffisantes<sup>31</sup>,...

« La précarité et les problèmes financiers ont des effets boules de neige sur les enfants qui peuvent se sentir mal, avoir des problèmes à l'école, décrocher. Souvent tous ces effets boules de neige ne sont pas pris en considération par les services d'aide. Ils voient les problèmes financiers, ponctuels parfois, le logement, mais les conséquences psychologiques et scolaires sur les enfants sont rarement prises en compte. »

A travers ce dernier témoignage, on se rend compte que certains travailleurs sociaux ont peu conscience des difficultés réelles auxquelles sont confrontées les familles. Les travailleurs se focalisent sur une difficulté correspondant à leur responsabilité; ils l'abordent en outre selon leur registre de valeurs, leur propre expérience de vie, les repères qui leur paraissent naturels alors qu'ils sont liés à la situation particulière dans laquelle ils ont été peu à peu construits. Il est absolument nécessaire que l'expérience de la mixité

sociale soit introduite dans la formation des professionnels.

## L'adéquation de l'aide

Le travailleur social peut se retrouver « écartelé », dans une situation de conflit de loyautés, entre différents intérêts : ceux de la « bureaucratie » qui définit sa mission, les besoins et les réalités vécues par les usagers, et enfin les normes de conduites qui se sont développées au sein de la profession<sup>32</sup>. Les professionnels de l'aide sociale sont donc amenés à rechercher en permanence un équilibre entre contrôle et protection, entre demande sociale et respect de l'utilisateur, entre prévention et répression. Lorsque ces différentes logiques finissent par s'opposer, les balises déontologiques telles que l'autonomie de l'individu, la visée émancipatrice, le travail à la demande et le secret professionnel permettent d'orienter le travailleur social dans ses choix<sup>33</sup>.

L'intervenant et le bénéficiaire de l'aide sociale se trouvent dans des positions inégales, non seulement en raison du pouvoir institutionnel mais également « du savoir de l'aidant qui demeure maître du discours »<sup>34</sup>. Le travailleur social peut user, même à son corps défendant, d'une « vio-

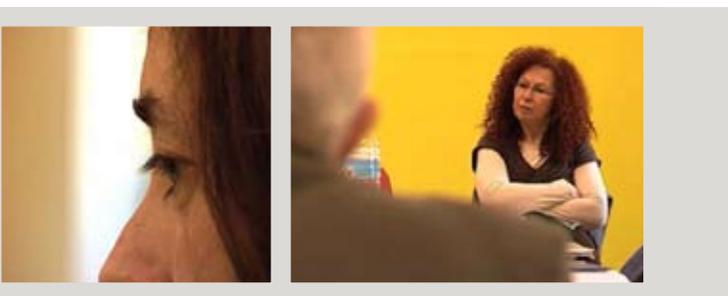
32 DE FRAENE, D., « Le code de déontologie du secteur de l'aide à la jeunesse », in Vade-mecum des droits de l'enfant, Kluwer Editorial, Diegem, 1999.

33 Ibidem

34 Ibidem

31 VISEE, D., BRUYNDONCK, G., « Echec scolaire des enfants vivant la grande pauvreté »,

[www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be)



lence symbolique » liée à une appartenance de classe : il décide en référence à son propre système de conduites et de valeurs.

L'intervention sociale recourt également à l'idée de « demande » de l'utilisateur<sup>35</sup> : elle présuppose que toute personne se reconnaissant comme déviante ou identifiée comme telle doit renfermer une volonté de changement si elle veut mériter d'être aidée. L'engagement « volontaire » du bénéficiaire serait ainsi nécessaire afin de pouvoir l'aider à modifier son comportement, quand bien même l'action sociale découlerait de la demande d'une instance judiciaire ou administrative.

## I. L'AIDE PERÇUE COMME UNE SANCTION PAR LES BÉNÉFICIAIRES

Or, l'aide apportée aux familles est parfois vécue comme une sanction. Le placement, par exemple, est ressenti comme étant une sanction et non pas une aide temporaire aux familles. Le manque d'humanité dont elles font l'objet auprès des autorités mandantes comme le service de protection judiciaire ou le juge de la jeunesse est mis en avant.

Celles qui ont vécu le placement de leurs enfants préconisent le placement dans des petites structures qui permettent de garder un lien avec leur enfant et de se sentir exister en tant que parent.

« Au fil du temps, le lien disparaît. Il se casse. Je suis restée seule. C'est pour ça que les petites

35 DE FRAENE, D., Idem.

structures sont plus intéressantes. A « La Maison Blanche », c'est chaque fois individuel, adapté à chaque histoire pour maintenir le « fil familial ». C'est un travail de tous les jours. Il faut arrêter d'avoir recours systématiquement au placement. »

« Il vaut mieux des petites équipes dans les maisons d'accueil. Quand il n'y a plus d'enfants, on devient des numéros et on ne s'occupe plus de nous. C'est important d'avoir des bonnes relations, une bonne connaissance des enfants, de la proximité et c'est la même chose pour tous les secteurs. »

« Vaut mieux cinq petites maisons où les enfants sont tous bien suivis, qu'une grande. »

La pauvreté a une incidence immédiate sur le droit à un niveau de vie décent contenu dans l'article 27 de la Convention internationale aux droits de l'enfant.

L'article 27 reconnaît le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social. Cet article prévoit en outre que les Etats adoptent des mesures appropriées pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et qu'ils offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement.

Or, selon les témoignages récoltés, il apparaît que l'aide la plus souvent apportée par l'Etat dans des situations de pauvreté soit le placement de l'enfant.

« Parfois, on met toutes les formes de maltraitance dans le même sac. La maltraitance est-elle quelque chose d'homogène ? On va placer un enfant car il serait sous-alimenté mais on ne va pas travailler cela précisément. On va placer un enfant car il n'a pas de couches... »

## II. L'AIDE CONTRAINTE PERÇUE COMME IRRÉVOCABLE, DÉSHUMANISÉE

Les usagers critiquent le fait que les autorités mandantes prennent des décisions qui ne laissent pas de place à la discussion.

Pourtant, en vertu de l'article 38, §4, al.2 du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, le Directeur de l'aide à la jeunesse peut convenir d'une autre mesure que celle que le juge a prise et qui recueille l'accord des parties. Il semble que, dans la pratique, il est peu fait usage de cette possibilité.

Certains bénéficiaires estiment même que les décisions prises sont déshumanisées et que l'accompagnement social du Service de protection judiciaire est quasi inexistant.

« Quand c'est le SPJ, c'est le Juge qui décide : on ne peut pas rediscuter après le juge. »

« L'assistant social du SPJ ne joue pas de rôle social. Il se contente d'appliquer. Il tranche plus vite. On ne peut pas rediscuter. »

« Il n'y a aucun facteur humain au SPJ. Et quand il y a un placement décidé par le juge, après y a plus

rien derrière, l'assistante sociale ne fait plus d'accompagnement. Ou alors, y a pas de place pour le placement, et alors l'enfant traîne dans les rues. C'est comme ça qu'on le vit, mais c'est sans doute plus compliqué. En tout cas, j'espère que c'est plus compliqué. »

« Il y a un problème entre les décisions du juge et la réalité de terrain. »

### III. L'AIDE SPÉCIALISÉE INADÉQUATE

En vertu du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, l'enfant et sa famille ont droit à l'aide spécialisée. Dans certains cas, l'aide ne semble pas toujours adéquate eu égard à la réalité des familles précarisées qui éprouvent des difficultés.

« Au SAJ quand tout va mal, tout va bien mais quand tout va bien, rien ne va ! On m'a promis que mes enfants seraient placés mais comme il n'y avait pas de place, on les a mis en internat. L'internat ne les accepte plus. Nous allons donc devoir trouver autre chose mais le SAJ ne bouge pas. Nous n'avons pas d'aide psychologique pour mon fils, nous n'avons pas d'école pour le mois de septembre... Il y a 4 ans, le placement de mes enfants m'aurait aidé mais on ne l'a pas fait et maintenant que ça va mieux, on les place. »

« Je souhaitais être aidée par une équipe d'éducateurs parce que mon garçon était violent et avait été victimes de violences commises par son père. Il n'y pas d'aide aux familles pour ce type de problème, du coup, c'est moi qui suis responsable, c'est à moi à payer la casse, la violence. »

« Le SAJ n'intervient plus. Un enfant doit être battu pour que le SAJ intervienne. Un enfant disjoncte, le père ne vous aide pas et le SAJ vous dit que vos enfants doivent faire le deuil du père. »

### IV. LE NON RECOUVREMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES

L'article 27 de la Convention internationale des droits de l'enfant préconise également que les Etats parties prennent toutes les mesures appropriées en vue d'assurer le recouvrement de la pension alimentaire de l'enfant auprès de ses parents ou des autres personnes ayant une responsabilité financière à son égard. En pratique, ce n'est pas toujours le cas.

« Le père des enfants nous avait abandonnés, je n'avais aucune pension alimentaire. Il faut que la justice fasse quelque chose pour les pensions alimentaires. La pension alimentaire est un droit pour les enfants. Les enfants, on les fait à deux. J'ai subvenu, seule, aux besoins de mes enfants et je n'avais pas le choix de travailler. J'étais au CPAS. Comment voulez-vous que je travaille et que j'éleve mes bébés ? Ce n'est pas possible. »



## J'ACHÈTE DONC JE SUIS : LA PRESSION CONSUMÉRISTE

dans  
le VIF  
du  
SUJET

Tout, dans la manière dont notre vie est organisée, semble montrer que pour être considéré comme un membre de la société à part entière, il faut être un consommateur.

L'économie libérale, que certains qualifient de « capitaliste », et la publicité incitent à la consommation immédiate, à l'achat pulsionnel : c'est la culture du « tout, tout de suite ».

À l'adolescence, la nécessité se fait sentir d'affirmer son identité, sa spécificité et il semble que cette affirmation doive passer par la consommation de « marchandises », qui va avoir un double statut : permettre au consommateur de se faire plaisir à lui-même et se positionner par rapport aux autres (« s'intégrer »).

On donne aux jeunes précarisés les moyens de l'adhésion à l'imaginaire de la société marchande (devoir de consommation), à son fonctionnement (médias) et à ses modèles hédonistes (stars du spectacle ou du sport) et cet imaginaire envahit l'espace des relations entre pairs, sans que les moyens objectifs (absence d'insertion socioprofessionnelle) soient vraiment disponibles.

Toute une fraction d'une génération se trouve alors en situation de devoir gérer cette contradiction quasi insoluble, si ce n'est par les voies d'une « débrouille » qui ne les sort que pour un temps de ce qui apparaît pour beaucoup comme une galère insurmontable.<sup>36</sup>

Il existe un processus de contagion consumériste dans le champ de l'adolescence où le souci de conformité est puissant. Lorsque ces jeunes disent « avec les marques, on est plus accepté » ou encore « quand on n'a pas les marques, on se sent moins en confiance », ils expriment leur besoin d'appartenir à une tribu et si cette intégration passe par une consommation pour le « look », c'est qu'ils sont à l'image de leur société. On peut se demander si la jeunesse souffre réellement d'un déficit de moralité, d'un déficit de volonté de participation politique ou d'une incompetence à pratiquer l'échange social ou bien s'il s'agit en fine de difficultés liées à la consommation obligée.<sup>37</sup>

Cette pression consumériste entraîne des difficultés pour les familles qui ne sont pas à même de pouvoir satisfaire les désirs de leurs enfants, créant une frustration tant dans le chef des enfants que dans le chef des parents. Le rejet, les railleries de certains enfants de la part de leurs pairs, mènent même parfois au conflit entre enfants et parents.

36 DUBET, F., « La galère : jeunes en survie », Paris, Fayard, 1987.

37 PECOLO, A., « Les jeunes face à l'image : comportements et influence », Table ronde.



« Par rapport aux médias et par rapport à l'école, c'est difficile quand les parents ne savent pas payer des chaussures, ils s'en prennent plein la gueule ! L'enfant est en crise et il en veut à ses parents. »

« Les mamans, en général, se priveraient de manger pour donner des baskets aux enfants. Quand on a un enfant négligeant et qu'on n'a pas les sous devant nous, c'est très pénible. A l'école, on dit : t'as pas de marques. Ma fille revenait tous les jours en pleurant. Ou alors, on se moque parce que les vêtements viennent toujours de chez Aldi ou Trafic. »

« Moi, j'aime pas ça. Je m'en fous des marques. Mais les commentaires des autres sont quand même parfois frustrants. La société est pourrie. Il faut éduquer les enfants. »

Nous évoluons dans une société où tout est mis en œuvre pour que nous consommions dans tous les secteurs. Les familles précarisées, qui n'ont pas les moyens de leur consommation, peuvent aller jusqu'à s'endetter pour s'acquitter de leur « devoir », ce qui les conduit à ne pas pouvoir s'acquitter de ce que d'autres jugeront comme essentiel; elles subissent donc une double peine consumériste, les enfonçant encore davantage dans la pauvreté.

« Le problème des marques, c'est pas encore trop grave, ça passe avec l'âge. Mais quand les baskets sont foutues, c'est vraiment un problème. »

« Il y a les marques et puis il y a le nécessaire : les baskets, t'as pas le choix. »

Cette pression consumériste entraîne la stigmatisation des plus pauvres et leur exclusion.

« Il y a des bagarres dans la cour de récréation parce qu'on n'est pas bien habillé. Il ne faut pas mettre un jeune à l'écart car il n'a pas le bic rouge qu'il faut, parce que le bic vient de chez Aldi. Les enfants sont vraiment mal car quand ils rentrent chez eux, ils demandent à leurs parents pourquoi ils n'ont pas le bic de telle marque et la mère ne sait pas comment faire car elle n'a pas assez d'argent. Dans la tête du jeune, il faut absolument qu'il ait la même chose que son camarade pour être son ami. Quelqu'un qui n'a pas de marques ne peut pas aller marcher avec un jeune qui a des marques. C'est le phénomène d'appartenance à un groupe ! »



dans  
le VIF  
du  
SUJET

## L'aide qui tue l'aide : les facteurs de déperdition

L'enfer est pavé de bonnes intentions, tel pourrait être le titre de ce chapitre...

Parmi tous les dispositifs d'aide sociale qui ont été mis en œuvre pour tenter de lutter contre la pauvreté et ses effets dévastateurs, ceux qui sont apparus récemment, en pleine période de crise, ne manquent pas de prêter flanc à une certaine critique : ces dispositifs sont régulièrement à la base de mécanismes qui, paradoxalement, compromettent parfois lourdement l'aide apportée ainsi que les chances de corriger la situation.

Au-delà des problèmes spécifiques et très concrets, liés aux dispositifs qui ciblent les populations pauvres et qui seront détaillés plus loin, de nombreux commentaires des participants ont également concerné des formes d'intervention qui, plutôt que d'atténuer les difficultés, les renforcent sensiblement et mettent la pression sur les personnes précarisées à défaut de pouvoir agir sur les causes profondes de la pauvreté.



## PROFESSION : PAUVRE : LA CONTRACTUALISATION DES ENGAGEMENTS



En posant un regard noir sur des parcours individuels sans les replacer dans le cadre des rapports sociaux fortement inégalitaires, on a eu de plus en plus tendance à rendre les personnes responsables de leur situation : être pauvre serait non seulement la conséquence de mauvais choix, mais encore la conséquence d'un défaut de volonté ou de responsabilité.

l'aide consentie est immédiatement supprimée et les personnes renvoyées à la misère.

La force de la contractualisation des engagements n'est pas égale selon que l'on est organisateur ou bénéficiaire de l'aide et que ces contrats entraînent, pour le bénéficiaire, bien plus de devoirs que de droits. Plusieurs récits témoignent en ce sens.

« Depuis le mois de janvier, je dis que mes enfants vont à la dérive. On attend, on attend... On a l'impression d'être un fantôme et qu'on ne nous entend pas. Mais si nous, nous ne faisons pas ce qu'il faut, nous, on est sanctionné. »

Plus loin, c'est la contractualisation même qui, dans de nombreux cas, se révèle contreproductive.

« A force de m'entendre répéter que je dois faire ceci ou cela pour avoir telle ou telle chose, je ne croyais plus en rien. J'avais l'impression d'être un jouet et ça m'a découragé. »

Quelques témoignages laissent pourtant entendre que cette forme d'organisation de l'aide peut avoir des effets positifs sur les bénéficiaires (notamment les plus jeunes).

« Au niveau de la contractualisation des engagements avec les services, quand on est jeune, vers 18 ans, c'est vrai que cela peut aider. Cela peut aider à responsabiliser. Mais si après, c'est répété tout le temps, cela ne sert à rien. Ce qu'il faut surtout, c'est une relation basée sur la confiance. Une contractualisation de confiance. »

Si cela peut arriver à « tout le monde », il semble désormais nécessaire cependant que la collectivité encadre l'individu pour le « responsabiliser ». Cet encadrement de la pauvreté se réalise de plus en plus souvent par la contractualisation des engagements. L'aide apportée n'est plus inconditionnelle mais soumise à conditions portant principalement sur la « volonté » des personnes précarisées de tout faire pour s'en sortir. Si les personnes précarisées peuvent effectivement bénéficier d'un droit et d'aides particulières, elles doivent en contrepartie, accepter un accompagnement visant à leur offrir une aide adaptée, et s'engager à tout mettre en œuvre pour « s'en sortir » à travers, notamment, le respect de conditions strictes. En cas de non respect de ces conditions contractualisées, souvent avec une conscience insuffisante de la situation réelle des personnes,

L'accumulation des difficultés de tous ordres et l'impression tenace de ne compter pour rien ni pour personne entraîne chez certaines personnes des réflexes d'auto-exclusion et de repli sur soi qui ne leur permettent pas de répondre aux attentes formulées dans les « contrats » qui les concernent. Ces conduites, traduites sous le signe de « l'incurie », constituent un redoutable instrument de sur-relégation, avec des conséquences très lourdes dès lors qu'elles concernent des adultes en charge d'enfants ou des jeunes adultes.

On constate pourtant que ce type de difficultés psychosociales ne sont pas reconnues comme telles et sont, dès lors, mises sur le compte d'une mauvaise volonté ou, pire, de sabotage du travail professionnel. « « Ecoutez, Madame, Monsieur, si vous ne voulez pas être aidée, c'est votre vie,

c'est votre problème » est la phrase assassine qui découle souvent de ce déficit d'interprétation d'une conduite qu'il faut apprendre à décoder car quand on dit « c'est votre problème » à des gens qui sont en incurie, c'est l'équivalent d'un eugénisme passif. Dans le cadre de la relation d'aide, et quelle que soit la place dans la relation d'aide, il y a à apprendre la capacité de négocier, dans un espace qui est à construire, avec des gens qui, apparemment, n'en veulent pas, mais qui peuvent accepter une aide malgré tout, si on la présente avec tact, avec conviction, et en prenant appui sur ceux qui les connaissent et qui leur souhaitent du bien, c'est-à-dire de vivre. »<sup>38</sup>

38 FURTOS, J., « Quelques aspects de la santé mentale concernant l'habitat dans l'accompagnement des personnes précaires », Santé conjugulée, avril 2009, n°48, p.86.



## PROCESSUS D'APPAUVRISSMENT EN CASCADE

dans  
le VIF  
du  
SUJET



### Le cycle infernal du surendettement

Certains processus tendent à appauvrir certaines familles comme le cycle infernal de l'endettement, qui les démunit petit à petit et les enfonce dans une précarité certaine.

Devoir choisir quelle facture payer pour continuer à nourrir les enfants ou leur apporter les soins nécessaires a parfois des conséquences dramatiques par la suite.

Les familles critiquent massivement les pratiques en cours en matière de recouvrement de dettes. Dès le deuxième rappel, augmentation de la facture pour frais administratifs d'abord, puis pour frais de justice et finalement saisie des biens. Or, quand on n'a plus rien, quelle solution peut-on encore envisager ? Comment arriver à apurer les dettes alors que l'on est encore plus endetté qu'auparavant et surtout plus précarisé et plus découragé ?

« Il y a parfois des problèmes de surendettement qui s'ajoutent aux difficultés. On va se mettre dans l'embarras pour offrir quelque chose aux enfants et ne pas payer ses factures. Ce surendettement se fait petit à petit. Il faut donc proposer un travail avec les parents pour gérer leur budget et peut-être y associer les enfants afin qu'ils se rendent compte des réalités de la vie. »

« Quand on est au chômage, on a un petit budget. Et quand on est dans le caca, l'Etat nous enterre encore plus. L'huissier apporte la facture pour qu'on paye deux ou trois fois avec les intérêts. Ce

n'est pas intelligent car c'est écraser encore plus celui qui est dans le caca. Et après, le huissier vend les meubles, on n'a plus rien et c'est encore pire après. La mauvaise volonté existe peut-être, mais ce n'est pas fréquent. La plupart des gens veulent s'en sortir. Mal gérer un budget, c'est une connerie, mais ça peut arriver. Qu'on arrête de nous enterrer plus. »

### « Travailler coûte cher... »

Il est impossible pour certaines personnes de sortir la tête hors de l'eau. En effet, si elles trouvent un emploi, avec lequel elles gagneront à peine plus qu'au chômage, elles auront des frais afférents à la garde de leur enfant, qui ne leur permettront pas d'assumer les autres charges financières.

« Travailler coûte cher. Le niveau de revenu est très bas au chômage ou au RIS, surtout avec les loyers maintenant. Et quand on travaille temps plein, on gagne à peine plus, parfois moins. En plus, on doit faire garder les enfants. Il faut un salaire décent. »

Ils ont le droit de travailler mais in fine l'exercice de ce droit leur porte préjudice.

Surtout, les conditions dans lesquelles ils doivent travailler leur semblent peu respectueuses de leurs droits. Travailler pour un salaire de misère n'est en aucun cas valorisant, ni émancipant. Au contraire, cette situation ne fait que renforcer le sentiment d'incompétence puisque la valeur du travail n'est même pas reconnue par l'octroi d'un salaire compatible avec un niveau de vie décent.

« Le chômage persécute les chômeurs et menace. Après on est exclu, on va au CPAS et c'est de nouveau la même chose. Tout recommence. Ca n'a ni queue, ni tête. C'est encore pire pour les familles monoparentales. En plus, quand on trouve un travail, on ne gagne pas toujours plus. Je ne comprends pas : quand on sort du chômage, on doit aussi gagner un peu plus. »

« Il y a aussi le problème de la tentation à la consommation. On veut toujours avoir plus, mieux, plus perfectionné. Ce serait plus intelligent de faire des pubs pour essayer de sortir les gens de la m.... Ce serait moins rentable pour les gens, mais pour les petites gens ce serait plus simple. »

En Belgique, le Revenu d'Intégration Sociale distribué par le CPAS est situé en-dessous du seuil de pauvreté. Une personne isolée touche 711 euros par mois au CPAS, alors qu'en 2009, le seuil de pauvreté en Belgique est de 876 euros par mois.

« Il faut avoir un emploi avec un salaire décent et correct, même pour des travailleurs sans diplôme. Et il faut un contrat correct, car il y a des contrats qui n'en sont pas. »

## L'abonnement intergénérationnel à la pauvreté au moyen de la formation

La plupart des jeunes précarisés n'ont pas accès à l'enseignement supérieur, faute de moyens,

contrairement à ce que préconise l'article 28, c)<sup>39</sup> de la Convention internationale des droits de l'enfant.

Le non-respect de cet article de la Convention crée un abonnement intergénérationnel à la pauvreté.

« Le problème c'est les moyens pour pouvoir faire des études supérieures. Moi j'aurais bien voulu quand j'étais jeune mais ma mère ne m'a pas poussée alors qu'elle aurait pu et maintenant moi pour mes enfants, je voudrais bien qu'ils le fassent mais je n'en aurai sans doute pas les moyens. »

« Les parents en difficulté ont des enfants qui ne terminent pas leurs études à cause des problèmes de sous et qui deviennent des adultes précaires. C'est l'abonnement, la chaîne sans fin. Il faut casser cette chaîne pour que les enfants s'en sortent, briser la spirale. Qu'on arrête le processus, qu'on casse l'engrenage et qu'on puisse enfin être utile à la société ! »

Il faut aussi considérer l'effet de la privation de droits dans le temps. Les conséquences ne sont pas seulement immédiates, mais se répercutent sur plusieurs générations. Ainsi un enfant qui quitte l'école sans avoir acquis les savoirs de base, voit la qualité de sa vie d'adulte compromise, en termes d'accès à un travail, une formation ultérieure, mais aussi de revenu, logement, santé, culture, participation... La vie de ces enfants et leur accès à leurs droits risquent aussi d'en être gravement marqués.

39 « Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés. »

Il existe comme un sentiment d'infériorité chez ces parents qui n'ont pas eu accès à un niveau d'instruction assez élevé. Peur de ne pas comprendre les modalités ni les mécanismes. Comment amener ses enfants à aller plus loin que soi dans les études et la formation ? Ajoutons également qu'il n'est pas toujours simple non plus pour des enfants qui en ont la capacité de dépasser le niveau de leurs parents. Le peuvent-ils ? En ont-ils tout simplement le droit, sans risquer de renforcer ce sentiment d'infériorité vécu par leurs parents ? Où trouver les informations, les renseignements, les moyens financiers ? A les entendre parler de cette quasi fatalité qu'est l'abonnement générationnel à la pauvreté, il semble bien que l'ascenseur social soit définitivement en panne.

« En général, au niveau scolaire, ce n'est pas parce que les parents ont raté leur vie que les enfants doivent faire pareil. Il faut un enseignement gratuit à tous les niveaux, mais aussi un accompagnement et tenir compte des difficultés administratives pour des parents pas très bien intellectuellement. Un parent peut mettre au monde un intellectuel. Ma fille veut faire l'unif. Cela ne sera pas possible pour moi. Il faut un accès aux études pour tous, sans discrimination, quelles que soient les conditions matérielles ou intellectuelles des parents. »

« Comme nous sommes dans la précarité, on ne veut pas dire aux enfants qu'ils ne peuvent pas partir. On va donner priorité à cela quitte à ne pas savoir comment on va finir le mois, quitte à s'endetter sur d'autres postes. »

### UN CAS PARTICULIER : LE RÈGLEMENT COLLECTIF DE DETTES

Certains témoignages dénoncent le fait que la législation concernant les règlements collectifs de dettes n'est pas toujours respectée.

Pour rappel, la procédure en règlement collectif de dettes est ouverte à toute personne non commerçante confrontée à l'impossibilité de faire face à ses dettes et dont l'état d'endettement est durable. Il s'agit d'une faillite personnelle dont l'objectif est de permettre à une personne de repartir sur de nouvelles bases après l'écoulement d'un délai souvent fixé à 5 ans. À l'expiration de ce délai, la personne est libérée du paiement de dettes anciennes nées avant le règlement collectif de dettes.

Cette procédure est introduite auprès du Tribunal du Travail et si le juge estime que la demande répond aux exigences imposées par la loi (impossibilité de faire face aux dettes et à un endettement durable), il désigne un médiateur de dettes. Cette décision entraîne la suspension des saisies, l'arrêt du cours des intérêts.... Le médiateur doit alors proposer un plan de règlement au regard des possibilités offertes par le débiteur, le médié.

Pour ce faire, le médiateur doit rencontrer le débiteur dont l'objectif est d'évaluer les besoins vitaux et de faire respecter les conditions minimales de dignité. Il ne peut pas en principe aller au-delà des règles d'insaisissabilité sauf si le débiteur accepte. Or, certains participants relèvent que de nombreux médiateurs vont au-delà des critères d'insaisissabilité et que certaines décisions du médiateur sont

souvent prises unilatéralement, voire abusives. Autre exemple : on ne peut déroger au revenu d'intégration sociale puisqu'il s'agit de garantir par ce revenu les conditions minimales du respect de la dignité. En proposant un plan de règlement qui va au-delà du revenu d'intégration, le médiateur doit solliciter impérativement l'accord préalable des personnes concernées.

Un autre exemple encore, les allocations familiales ne doivent pas être intégrées dans le plan pour déterminer la capacité de remboursement. Il semble que dans la pratique, ces règles ne soient pas toujours respectées. Plusieurs témoignages relèvent que les allocations familiales, les allocations de naissances, les primes de naissance sont parfois confisquées par le médiateur.

« L'avocat a pris les allocations de naissance, les primes mutuelles, les allocations familiales. »

« Les enfants en souffrent, les médiateurs confisquent les primes de naissance, les allocations familiales. »

« Qu'on leur laisse les allocations familiales, qu'on ne punisse pas les enfants parce que les parents ne savent pas gérer leurs budgets. »

Enfin, certaines personnes dénoncent que les médiateurs n'assument pas leur mission en payant tardivement différents créanciers (loyers, parts contributives).

« On doit par ailleurs augmenter les montants d'insaisissabilité plus conformes à la dignité humaine. Il faudrait que les médiateurs paient à temps et heure

les loyers, les financements hypothécaires. »

Ces allégations nous ont quelque peu surpris car le médiateur n'est pas en principe un administrateur provisoire et n'est pas chargé de la gestion des revenus et biens d'une personne. Les régimes juridiques sont différents. L'administration provisoire concerne surtout une incapacité de fait de gérer ses biens et la médiation est un système permettant un règlement de dettes sans cependant toucher à la capacité des personnes quant à la gestion quotidienne de leurs revenus. Il semble cependant que certains médiateurs acceptent de payer directement certains créanciers (créanciers d'aliments, loyers). Cette pratique paraît résulter du fait que durant la mise en œuvre du plan, une personne ne peut aggraver sa situation d'insolvabilité et si le débiteur augmente son passif, le juge peut décider de la révocation du plan. Pour éviter de telles situations et le cycle infernal de l'endettement, des médiateurs assument certains paiements. Ce type de pratique déroge néanmoins à la philosophie de la loi et ne devrait être mis en œuvre qu'à condition d'être expliqué au médié et d'être soumis à son accord.

Enfin, il nous a été rapporté que certains services qui pratiquent des guidances budgétaires, indûment apparentés à des services de médiation de dettes, découragent certaines dépenses liées à l'éducation et au bien être des enfants :

« Pour moi, que mon gamin puisse aller en classe verte c'est capital, pour le médiateur ça passe après l'électricité et le loyer ! »

En résumé, il nous semble important de rappeler

que toute la procédure de règlement collectif de dettes se doit de respecter les règles de la dignité. Or, certains témoignages nous informent que certains médiateurs ne respectent pas ces principes fondamentaux. Dans le cadre de sa mission de recommandations générales, l'Institution du Délégué général entend faire rappeler le respect de ces principes fondamentaux, dont notamment :

- Un règlement collectif de dettes ne doit pas porter atteinte aux principes d'insaisissabilité, ni porter atteinte au revenu d'intégration sociale puisqu'il s'agit de règles dont le but est de garantir le socle minimum du respect de la dignité. A titre exceptionnel, un plan ne peut déroger à ces règles que s'il est spécialement motivé, que s'il est soumis à l'accord préalable du médié et que s'il est soumis à l'examen du juge.

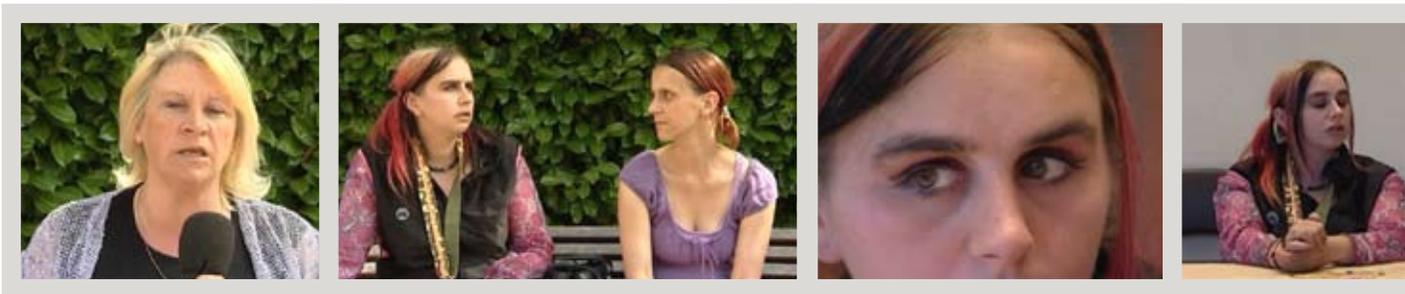
- Le paiement de créances en cours, le paiement de dettes relevant de la gestion quotidienne ne peut être pris en charge par la médiation de dettes que si il est soumis à l'accord préalable du médié. Il est par ailleurs important de bien dissocier la pratique du règlement collectif de dettes de la pratique de la guidance budgétaire. La conjugaison de ces deux pratiques dans le chef d'un règlement collectif de dettes place le médiateur dans une position de toute puissance, ce qui est contraire au respect de la dignité. Le paiement de dettes en cours par le médiateur doit être soumis impérativement à l'accord du médié et doit toujours être motivé.

- Il est tout à fait inacceptable que les allocations familiales, les primes de naissance soient utilisées pour le remboursement de dettes. Les allocations

familiales doivent être vraiment consacrées aux enfants eux-mêmes, à leur éducation et à leur développement et non au paiement de dettes.

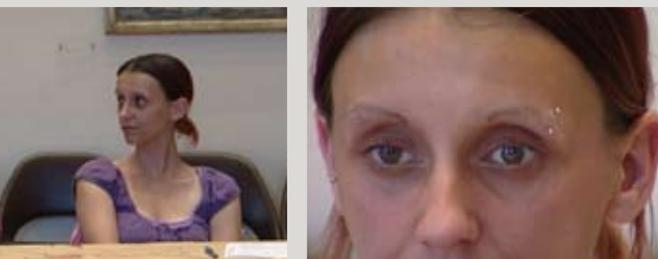
« Je trouve illogique que le médiateur s'approprie les allocations familiales, la prime scolaire, c'est quelque chose qui revient aux enfants. »

« Il faut repenser les médiations de dettes afin que les médiateurs ne prennent plus les primes de naissance, les primes de rentrée scolaire, ....»



## L'INFORMATION

dans  
le VIF  
du  
SUJET



### Pas d'information, information inaccessible ou trop d'informations

Les familles se trouvent souvent dans une position d'infériorité face aux professionnels, ils sont souvent mal informés de leurs droits, des procédures et des possibilités de se faire entendre, ainsi que du mandat des professionnels. Les familles sont donc amenées à entamer plusieurs démarches pour améliorer autant que faire se peut leur situation, ce qui équivaut à une dépense d'énergie inutile, voire jette la suspicion sur les démarches.

« Par rapport aux animations : on dépend du bouche à oreille. On n'est pas au courant de ce qui se fait. »

Par ailleurs, lorsqu'ils envisagent la multiplicité des démarches (qui, même si elle n'est pas réellement nécessaire, leur apparaît pourtant comme telle) à entreprendre et l'énergie à y mettre, ces parents, dont la survie quotidienne est déjà un combat permanent, se sentent souvent démunis et sont enclins à abandonner.

« L'énergie que l'on donne pour aller d'un bureau à un autre, pour trouver une solution, on n'a plus de temps à donner pour sa famille. Et pour une famille monoparentale, c'est encore plus difficile. Les devoirs cela prend du temps. C'est un tout. Quand on rentre à 6 heures du soir et qu'on a eu des papiers toute la journée ou des démarches, c'est vrai qu'on est moins disponible envers les enfants. Ce sont

nos enfants qui en pâtissent de toute façon. »

Le fait que les jeunes n'aient pas accès à une information visant à promouvoir leur bien-être social, spirituel et moral est contraire à l'article 17 de la Convention internationale aux droits de l'enfant

« Tu as reçu des informations sur les bourses ? Non, sur ce que je vais devoir payer oui, mais sur les bourses, non! »

Pourtant, l'information existe mais elle n'est peut-être pas assez visible, elle n'arrive pas jusqu'aux plus démunis, ou il y en a trop... En effet, certains témoignages démontrent que la multiplicité des messages reçus entraîne la confusion auprès des bénéficiaires. De plus, les messages en eux-mêmes sont peu compréhensibles, peu adaptés à un public qui ne maîtrise pas toujours assez l'écrit ou les moyens multimédia de plus en plus répandus.

« Les infos sur l'aide, sur les services, les conditions, sont accessibles, mais pas mises en avant. On sait qu'elles sont là mais on ne sait pas toujours où les trouver. Ce sont vraiment les bénéficiaires qui doivent faire la démarche d'aller chercher l'info. L'info ne vient jamais aux gens: l'accès à Internet encore faut-il l'avoir, dans les services on ne donne pas nécessairement les infos si on ne parle pas de manière très spécifique d'un problème pour lequel une aide existe. A la limite, cela doit peut-être arranger l'Etat que tout le monde ne soit pas au courant des droits qu'ils ont, comme cela ça fait des économies. En gros, l'info est accessible, mais il faut chercher. »

« Au niveau des dépliants, il existe des choses mais à la limite, il y en a de trop. Et ce n'est pas de cela que les gens ont besoin. Ils ont besoin de quelque chose de plus simple, un seul dépliant avec des infos beaucoup plus locales (pas la province ou l'arrondissement). Il faut avoir un point info centralisé. L'objectif n'est pas de se substituer aux services mais de se mettre à la disposition des gens en ayant une proximité sociale plus facile pour mieux les orienter. Ce type de démarches devrait se généraliser. C'est une bonne manière de travailler sur l'expertise des gens. Centraliser à un endroit un point info. Un tableau avec les coordonnées des services, le téléphone, juste ceux de la commune. Des choses simples. L'accès au téléphone, à une ligne Internet et une personne, un pair, qui peut faire office d'accueil, avec qui on peut discuter, qui peut donner des infos et orienter vers des services mais il faut alors que les services soient partie prenante. Ce n'est pas quelqu'un qui se substitue, c'est quelqu'un qui met son expertise à disposition pour mieux faire circuler l'info. »

« Et puis au CPAS, ils ne savent pas toujours toutes les infos. Moi par exemple, c'est moi qui ai dû parler au CPAS des primes « Adel » pour un déménagement, un emménagement. Après au CPAS, ils ont fait les recherches. Mais, c'est à nous à trouver. En Belgique on a toutes les informations, mais c'est à nous à aller les chercher. »

« Beaucoup d'informations passent par le bouche à oreille avec des gens que l'on connaît. Ou bien par l'assistante sociale. En matière d'information et d'accessibilité, d'aucuns estiment qu'il y en a de trop (mais à chercher), d'autres pas assez. »

« Un point téléphonique, permanent et constant et gratuit, peut-être surveillé, pour des coups de

fil utiles en matière d'aide sociale et d'intégration, ce serait important. Cela aiderait pas mal de monde. »

« Il faut améliorer les informations pour les jeunes et leurs parents par rapport aux aides existantes. »

« Les infos existent mais il y a des tas de gens qui ne sont pas au courant. »

## Lien avec les professionnels par le biais de bénévoles ou d'associations

Les familles souhaiteraient recréer du lien avec les professionnels, notamment par le biais d'associations ou de bénévoles afin de ne plus être dans le contrôle mais dans l'échange et la compréhension mutuelle. Ce rapprochement permettrait un meilleur passage des informations. Un contact direct permet immédiatement de réaliser que le message n'est pas correctement passé et de l'adapter. Une telle relation n'est possible qu'en dehors des institutions qui ont des rôles plus axés sur la surveillance et même parfois la répression. En effet, la pression grandissante de la hiérarchie et/ou des pouvoirs publics qui est actuellement de plus en plus dénoncée par les intervenants sociaux les détourne malheureusement de leur rôle pourtant premier d'écoute et d'assistance. Il est donc demandé de « réinventer » cette fonction qui leur était auparavant dévolue.

« Si l'idée est de recréer du lien entre les bénéfi-

ciaires et les services, l'idée serait que cela puisse être mis en place par des associations et pas par des institutions. Par des associations, il y a une proximité, culturelle, économique, entre ceux qui assurent l'information et ceux qui peuvent en bénéficier. En termes de qualité d'accueil cela peut être important. Qui peut aider pour sortir des situations complexes ? Un bénévole, parce qu'il a du temps, et parce qu'il n'est pas dans le contrôle. L'idée est d'avoir un espace intermédiaire avec quelqu'un qui a du temps et qui est prêt à accueillir tranquillement pour diminuer le stress par rapport à la situation. Alors, la personne reçoit l'information et elle peut repartir en disant, je prends ou je ne prends pas. Alors que lorsqu'on rentre dans une institution plus officielle, par exemple un CPAS, si on fait état de sa situation, après on est assez mal. »

# Peut mieux faire ! : les éléments insuffisants ou manquants

« On crève de solitude et d'ennui avant de crever de faim »<sup>40</sup>. Au-delà du manque d'un logement décent, d'un travail suffisamment rémunérateur, d'un accès aisé à des services de santé, on croit parfois, mais à tort, que pour les personnes pauvres, la participation sociale et culturelle est un luxe qui leur est étranger.

Les conférences citoyennes ont largement contredit cette croyance : plus que la pauvreté économique, c'est la pauvreté culturelle qui provoque de l'exclusion parce qu'elle touche la personne dans son être, dans sa dignité et dans son rapport à l'autre. Au-delà du manque de biens matériels, le vrai visage de la pauvreté et de la précarité, c'est d'abord la privation de la capacité de se faire entendre, de s'organiser pour faire valoir ses priorités et ses intérêts<sup>41</sup>.

40 Rapport général sur la pauvreté, p. 287.

41 ONE, dossier spécial sur les inégalités sociales de santé, données statistiques 2006-2007, p. 128.



C'est aussi, comme on le lira dans les pages qui suivent, ne pas pouvoir bénéficier d'un lieu d'accueil pour son enfant parce qu'on est sans travail alors que ce bénéfice permettrait justement de se lancer dans une dynamique gagnante de mieux-être : retour à la formation, temps pour souffler, pour chercher un travail ou passer le permis de conduire. C'est encore ne pas être soutenu lorsqu'on est séparé de son enfant, ne pas être en mesure de se former, d'avoir accès à la culture, aux loisirs, au sport...

L'isolement qui s'ensuit est redoutable, en sortir est ardu et condamne la personne qui le vit à subir sa propre vie comme un échec personnel ou un héritage irréversible. La mauvaise estime de soi, combinée à l'absence d'ouverture au monde empêchent les parents d'être à la hauteur des attentes de leurs enfants.

L'enseignement aussi est source d'inquiétude et provoque le débat. Pour une partie non négligeable des enfants les plus démunis les échecs, les retards et la honte se cumulent pour finalement reproduire ce que les générations précédentes ont vécu. La relégation dans les filières scolaires les moins valorisées, l'impossibilité de fait d'inscrire son enfant dans une école choisie, la non-gratuité scolaire constituent des vexations inutiles qui altèrent encore les relations difficiles entre l'école et les familles pauvres.

## LES MANQUEMENTS AU NIVEAU DU SOUTIEN

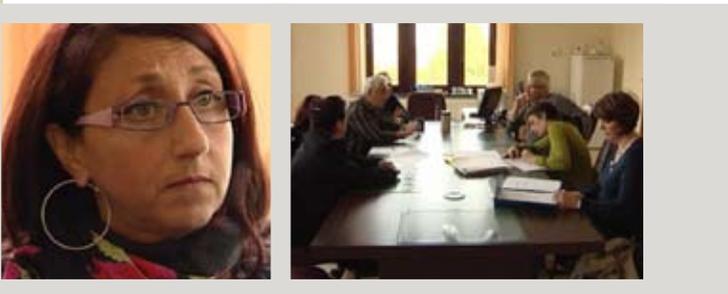
dans  
le VIF  
du  
SUJET



## La pauvreté ampute le droit à bénéficier des services et établissements de gardes d'enfants

Les enfants de familles vivant en précarité ainsi que les enfants de familles étrangères semblent fréquenter beaucoup moins les milieux d'accueil des enfants que le reste de la population.<sup>42</sup>

Le manque de places dans les milieux de la petite enfance est une réalité criante dans toute la Communauté française. L'ONE ainsi que les autorités politiques en sont conscientes et multiplient leurs efforts depuis plusieurs années pour pallier cet état de fait. Ainsi, bien qu'il soit prévu des places d'accueil pour des publics défavorisés, cette pénurie permanente pousse les responsables à accorder prioritairement les places aux enfants dont les parents travaillent de manière stable.



Pourtant, les familles les plus démunies ont aus-

42 FONTAINE, P., CORVELEYN, J., (sous la direction de), « Enfants en pauvreté : situation de la recherche scientifique en Belgique », Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 28.

si un besoin important de lieux pour confier leur enfant, que ce soit pour faciliter la recherche d'un emploi, suivre une formation, réaliser un stage professionnel ou, tout simplement, avoir un peu de répit. L'accueil de la petite enfance joue un rôle important dans le soutien à la parenté et dans l'éducation. Les sciences humaines nous rappellent aujourd'hui que les premières années sont d'une importance capitale pour le futur des plus petits et qu'investir pour une meilleure prise en charge de cette période de la vie est le gage d'une meilleure évolution de l'enfant dans ses apprentissages scolaires et pour toutes les étapes encore à venir. Tous les parents nous ont redit à leur manière le désir de voir enfin reconnu le droit de chaque enfant à pouvoir bénéficier d'un accueil inconditionnel, tant en termes de place qu'au niveau financier. La réalité est toute autre.

Cet état de fait va à l'encontre de l'article 18.3 de la Convention internationale des droits de l'enfant, qui dispose que les Etats parties prennent des mesures appropriées pour assurer aux enfants, dont les parents travaillent, le droit de bénéficier des services et établissements de garde d'enfants pour lesquels ils remplissent les conditions requises. Les familles vivant dans la pauvreté n'ont pas accès à ce droit, le plus souvent par manque de place disponible ou en l'absence de service approprié ou adapté.

« Pour accepter le boulot qu'on veut, il faut plus de services accessibles (heures d'ouverture...) et pas trop chers. »

« Il faut privilégier les milieux d'accueil en journée afin que les parents puissent s'engager dans un

travail durant la journée. »

« Je trouve cela horrible d'être chômeur. Moi aussi je suis chômeuse mais j'ai deux enfants et je n'ai pas de famille. Je n'ai pas le choix. Si je n'étais pas dans cette situation, je travaillerais sûrement. »

## La pauvreté ampute le droit à l'éducation

Quand des familles vivent dans la précarité ou ont des difficultés financières, le droit à l'éducation des enfants est bafoué. Pourtant, la formation est une condition imposée, même artificiellement, pour pouvoir conserver des droits sociaux réputés inconditionnels et le système mis en place ne permet pas à des familles en difficulté de pouvoir suivre des formations suffisamment qualifiantes pour pouvoir sortir la tête hors de l'eau.

« La formation devient quelque chose d'incontournable pour conserver des droits. C'est un problème quand tu es jeune parent et que tu dois garder tes enfants. Tu ne peux pas travailler le samedi ou en soirée. Donc on n'a pas accès à des formations suffisamment qualifiantes. Les gens sont obligés d'accepter des formations qu'ils ne souhaitent pas toujours. »

« Les parents ne savent pas aller aux formations parce qu'ils doivent payer les garderies. »

« La société devrait s'organiser pour que ça existe, et pas seulement pour ceux qui peuvent payer. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on doit se débrouiller seulement avec du bénévolat. Ce n'est pas juste. »

## La pauvreté ampute le droit aux loisirs

La pauvreté ampute le droit aux loisirs défini à l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui prévoit que les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique.

« Le droit aux loisirs est un droit pour tous et il n'est pas normal que pour avoir des loisirs, il faille être placé en institution. »

Quoi qu'on puisse en penser, l'aspect financier n'est pas le seul à être en cause dans cette non participation. En effet, même une intervention partielle ou totale dans le prix à payer une activité, un stage, ... n'amène pas toujours les parents à inscrire leurs enfants dans des clubs ou à des activités. Il semble bien que les nombreuses réactions de rejet qu'ont à subir ces familles, tant au niveau scolaire que d'autres structures ou institutions, pousse les parents, et même les enfants, à un certain repli sur soi. Beaucoup nous ont ainsi confié qu'ils craignaient de participer à des activités pendant leur temps libre de peur d'être à nouveau objets d'exclusion ou de moqueries, situations déjà trop souvent vécues à l'école. Par ailleurs, l'importance fondamentale d'une participation à des activités culturelles et/ou sportives n'est pas toujours perçue de manière évidente dans les familles qui se débattent au quotidien dans des préoccupations plus « vitales ».

« On boulotte beaucoup mais on n'a ni le temps ni l'argent pour les loisirs. Les enfants râlent. Et en plus, on a des problèmes de garde ! Ca coûte une fortune. »

« On ne peut pas être pénalisé parce qu'on habite ici, parce qu'on est plus loin, ou parce qu'il y a moins de monde. Ce serait super s'il y avait une plaine à Vielsalm. On a aussi des enfants chez nous. »

« Nos enfants à nous ne peuvent pas participer à des stages alors que ça les défavorise encore plus par rapport aux autres enfants. Ils sont encore moins préparés par rapport au contexte social futur. »

« Le problème c'est que pour les abonnements gratuits au sport, c'est pour les petits enfants, mais pour les grands enfants, il n'y a plus rien. »

« Je trouve qu'à Verviers, il n'y a pas assez d'espaces pour les enfants et les jeunes. Il y a beaucoup de magasins pour les adultes mais les enfants, ils sont délaissés. A part, une plaine de jeux et un parc à Pré Javay, je ne vois pas ce qu'il y a. »

« Pour le tennis, c'est hors de prix, moi je ne sais pas mettre les petits. Dans le tennis, il y a la location du terrain. Ca c'est des sports inaccessibles. Le tennis, l'équitation, on ne peut pas. On n'y a pas droit, on n'y a pas accès et nos enfants non plus. »

## Le manque de structures accessibles

De nombreuses institutions existent en Belgique pour soutenir les familles et assurer l'accès aux

droits fondamentaux (CPAS, enseignement, services de santé, ONE, accueil de la petite enfance, accueil extra-scolaire, activités de loisirs, Aide à la jeunesse...).

Les familles pauvres se disent cependant insuffisamment aidées. Les services et institutions de première ligne les atteignent difficilement et ne parviennent pas à réaliser leurs objectifs vis-à-vis d'elles. Par ailleurs, les entités rurales, où la mobilité est réduite, semblent moins desservies que les entités urbaines.

Les parents réclament dès lors plus de structures accessibles en termes de mobilité et de places. Habiter un village où ne passe un bus que le matin et le soir (parfois en semaine seulement) est une source perpétuelle de problèmes supplémentaires, et largement ignorée des services sociaux ou judiciaires.

Chercher de l'aide, rencontrer des gens s'apparente souvent dans ces cas à un véritable parcours du combattant...parfois impossible à réaliser d'ailleurs. Il s'ensuit inévitablement un isolement et un repli sur soi. Or, la demande de contacts, de rencontres et d'échanges est en réalité permanente. Tant entre pairs qu'avec des professionnels qui pourraient leur apporter l'écoute et le soutien nécessaire. Ce ne sont donc pas toujours des « spécialistes » d'une problématique bien précise que les personnes recherchent, mais des gens qui prennent le temps, facilitent les échanges dans la confiance et le respect.

« Il manque des structures partout. Le milieu ru-

ral existe aussi. Nous on existe même si on n'est pas en ville. La ruralité existe ailleurs, mais c'est quand même très caractéristique de la province de Luxembourg. »

Certaines structures, comme les maisons d'accueil, les maisons maternelles ou les crèches ne sont pas accessibles, faute de place.

« Il y a un manque de disponibilités des maisons d'accueil. Elles sont bondées, pleines à craquer. »

« Il existe des maisons maternelles, des crèches mais il y a un problème de place. »

## Les liens entre professionnels et entre les parents et leurs enfants

Comme indiqué précédemment, les parents sont en demande de liens avec les professionnels mais aussi entre les professionnels eux-mêmes et entre les enfants et leurs parents dans le cas des placements. La multiplicité des intervenants amène les familles à se sentir véritablement morcelées, comme découpées en petits problèmes isolés, face aux professionnels. Ils ne se sentent pas considérés dans leur globalité et finalement pas compris. Comment imaginer que quelqu'un qui voit chaque jour plusieurs intervenants sociaux puisse se sentir seul et abandonné ? C'est pourtant un message qui nous est très souvent revenu.

« Il faut des liens entre les différents professionnels, de la communication, de l'information. L'information est insuffisante, mais l'info ne suffit pas : il faut faire du lien. »

« Quand on va mal, qu'on ne sait plus, il faudrait qu'on ne doive pas demander. Que les professionnels se donnent la peine de le faire. J'ai tout fait toute seule. Je suis ce que je suis grâce à mes enfants. J'ai fait l'effort pour eux. Il n'y avait rien pour m'aider. Si je ne l'avais pas fait par moi-même, y a personne qui l'aurait fait. Il y a eu l'accident, l'hôpital, la revalidation : je n'ai jamais reçu d'aide extérieure, même pas une proposition. A la limite, on m'a même plutôt mis dehors. Comment faire pour que les professionnels s'intéressent au besoin de lien, d'aide, quand il n'y a personne comme ressource dans l'entourage ? J'ai trouvé l'aide toute seule par ma force de caractère. »

« Il faut travailler des deux côtés pour pouvoir retisser du lien (entre parents et enfant). Il faut aider la famille avant le placement. »

Parfois, comme dans toutes les familles, les crises familiales prennent le pas sur le quotidien. Le dialogue entre parents et enfants se trouve rompu. Les familles réclament des espaces d'expression et de paroles.

« Il faut mettre en place une médiation enfants-parents quand le dialogue est stoppé et que ne restent que les cris et les prises de tête. »

« Il faut instaurer une médiation entre les deux parents quand ils ont un problème de séparation pour éviter que l'enfant soit pris entre les deux parties. »

« En raison du manque d'informations et de communication cohérente entre deux arrondissements, les enfants sont parfois en danger. »

## Le soutien des parents vivant dans la pauvreté

Ces familles sont souvent victimes d'interventions non comprises, non demandées, de la part de services spécialisés. Il arrive que les familles se sentent dévalorisées et affaiblies, que les parents ne se sentent pas reconnus dans leur rôle et qu'ils n'aient aucune prise sur les mesures mises en œuvre.

Les parents attendent plutôt un soutien afin de parvenir à vivre dignement en famille plutôt qu'une aide imposée qui prend la forme d'un contrôle voire d'une contrainte et qui les stigmatise en quelque sorte une seconde fois (au stigmat de pauvreté s'ajoute celui de l'assisté profiteur). Certains souhaitent être accompagnés pour éviter l'abonnement intergénérationnel à la pauvreté.

Les exigences contenues dans les mesures ne leur conviennent pas nécessairement et les exigences formulées par les professionnels sont parfois irréalistes compte tenu de leur situation.<sup>43</sup> Force est de reconnaître que ces exigences peuvent paraître « naturelles » à celui qui dispose d'une certaine position sociale, mais qu'elles peuvent être impossibles à rencontrer pour ceux qui ne disposent pas des mêmes acquis, quels qu'ils soient (culturels, sociaux, financiers...). De fait, on en vient souvent à demander aux familles

43 VISEE, D., « Vie familiale : droit de l'enfant et de sa famille à l'aide et à la protection de l'état – droit de faire valoir leur point de vue », [www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be)

des changements que peu de gens seraient capables de mettre en œuvre, même en dehors de tout contexte de précarité.

« Ce sont les parents qui sont en difficultés et c'est donc eux qu'il faut soutenir »

« Des familles ont besoin d'aide. Si la mère est en souffrance et ne sait plus élever ses enfants, il faut qu'elle ait de l'aide. Mais quand les enfants sont placés, ils en souffrent intensément. C'est une souffrance pour l'enfant et les parents. Et c'est pire maintenant, de plus en plus de familles ne savent plus prendre en charge leurs enfants. »

« Le problème est l'accompagnement des parents. En effet, un jour, j'ai demandé de l'aide mais on m'a dit que l'on aidait les enfants mais pas les parents. Si je suis malade, je n'ai pas de sous, prendre un taxi pour aller déposer un enfant à l'hôpital en urgence, c'est impossible, car il n'y a pas d'argent. Vers qui dois-je aller ? On ne nous entend pas, on est en souffrance, on a un problème. »

« J'ai perdu ma dignité et j'ai pris 5 ans pour me reconstruire. La solidarité joue beaucoup. »

« Il faut que les parents soient soutenus. Certaines petites asbl soutiennent les parents, mais ce sont les enfants d'abord. Il faut éduquer les parents. C'est difficile de trouver un travail, de trouver un logement, il faut communiquer avec ses enfants pour ne pas qu'ils rentrent dans l'échec. Il faut montrer à nos enfants qu'ils ont une importance capitale. »  
« Chaque fois qu'il y a des problèmes, une des parties ou toutes les parties présentes n'ont pas été entendues et on ne répond pas aux besoins de chaque partie. Il y a toujours une partie qui est lésée. Si chaque partie était entendue dans un souci

d'équité, de justice, de respect, les problèmes arriveraient moins vite. C'est à cause d'une philosophie d'une liberté totale au service d'une valeur qui est l'argent (depuis 25 ans). Si chaque fois qu'on prenait une décision par rapport à une personne ou à une institution, on s'inquiétait des effets sur les parties concernées et que l'on se mettait ensemble et qu'on les coordonnait, ce serait plus facile. Il faut y mettre des valeurs de sagesse. Il faut se rendre compte qu'on analyse une société dans sa globalité. L'écoute apporte des solutions ! »

« Il faut voir de quelle manière la mère est encadrée. Parfois, il faut prendre la mère en charge car elle ne sait plus s'occuper de son bébé. Il faut encadrer la mère et l'enfant ensemble mais pas couper les liens entre eux. Il faut suivre la mère. J'ai rencontré une famille détruite par le placement des enfants. Les 3 enfants sont placés. La petite fille de 7 ans est perturbée mais tout le monde dit qu'elle n'a pas de problème. On s'est occupé de l'aîné et on estime que c'est suffisant. Il faut soigner toute la famille. »

« L'ONE devrait être sensibilisé à cette problématique. Il faudrait plus d'ouvertures au niveau des maisons d'enfants, dans les crèches. Il ne faut pas privilégier les enfants des parents qui travaillent. »

« Il n'y a pas de respect pour les adultes qui viennent dans les centres d'accueil. Ils sont rabaissés et ça amplifie encore leurs problèmes. Ils sont mal entourés par des éducateurs qui parlent d'eux comme s'ils ne sont pas humains. Les gens sans cœur n'ont même pas à être là. Ils ne sont pas faits pour ce genre de métier. Ils devraient avoir un certain vécu pour comprendre. Ils n'ont pas de cœur. Pas de respect de l'intimité, du besoin de répit. Les travailleurs ne sont pas dans une relation respectueuse, considérante, d'adulte à adulte. Les appartements sont mal entretenus. Les horaires très stricts. Quand ce n'est pas respecté, on vient frapper violemment à ta porte, même si t'es malade. Ils ne pensent pas que les gens là aussi ont le droit de souffler. Je l'ai dit au directeur qui était venu me chercher : si vous ne me parlez pas autrement, vous ne devrez même pas me foutre dehors, je partirai par moi-même. Il n'y a jamais eu personne qui m'a parlé comme ça. Même mon père. Ni ma mère. Ils n'ont pas de respect. C'est juste ça. Si les gens du centre avaient du respect, ils pourraient mieux s'en sortir. Le climat est parfois très violent, il y a des menaces, des tentatives d'agression. On est considéré comme des voleurs, des toxicos, des mythomanes.

Un centre qui accueille une mère avec des enfants



et qui ferme les cuisines la nuit, sans chauffe-biberons à disposition !?. Je donnais des biberons froids la nuit à mon bébé. L'autonomie est très réduite. On est en dehors de la réalité de la vie. Il n'y a pas de relation d'adulte à adulte, pas de confiance. Avec 20 euros par semaine, on n'apprend pas à gérer un budget. Il faudrait considérer les personnes qui viennent là comme des personnes. Il est nécessaire d'avoir des échanges pour se nourrir et sortir de la situation. Il faut des liens, des espaces de dialogue, de construction. D'ailleurs, ici, on mélange un peu les deux : c'est bien la preuve que c'est nécessaire. Là, on infantilise les adultes. »

« On est vite écorché, même si on a du travail, car le salaire n'est pas toujours suffisant. Il est indispensable d'être soutenu notamment pour les familles recomposées. Il faut être aidé pour se reprendre en charge. »

« Son fils a été victime de violences physiques commises par des professeurs et des condisciples. Elle s'en est plainte et la situation s'est retournée contre elle. La maman a été identifiée comme inadéquate, comme une mauvaise mère. La situation a été orientée vers les services sociaux non pas pour aider l'enfant mais pour stigmatiser le parent. »

« Je suis une enfant maltraitée, je n'ai pas eu d'exemple pour bien élever un enfant. J'ai fait de mon mieux pour y arriver. Je me suis plantée dans l'autre sens. J'ai donné tous les cadeaux, j'essaie de récupérer, ce n'est pas évident. Il faudrait, pour des personnes comme moi, montrer comment instaurer des règles pour le psychologique de l'enfant, pour savoir que l'enfant a besoin d'être frustré. Moi j'ai appris cela seulement il y a 3 ans quand j'ai fait ma formation. Je me suis dit qu'il faudrait apprendre cela avant aux personnes qui voudraient avoir des enfants. Quand j'ai fait ma formation, je me suis rendue compte que je me suis plantée sur toute la ligne. J'en ai pleuré toutes les larmes de mon corps et je me suis dit : « là il faut réagir ! Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose pour aider le futur parent ? » Si on n'a pas d'exemple autour de nous, on se plante. Il faut quelque chose pour aider le futur parent et casser l'abonnement. Il faut aider avant qu'il soit parent. C'est trop facile de dire c'est la faute des parents. Je me suis plantée et j'ai cru faire le mieux possible.

Cela ne s'improvise pas d'être parent. C'est beau, c'est mignon un bébé mais il faut assumer la suite. Et puis ça grandit et il faut assurer tout ce qui suit.

Pour les parents qui ont des difficultés à gérer leurs enfants, ce serait bien de mettre des choses

en place pour les conseiller. »

« Il y a du soutien à apporter aux parents pour qu'ils puissent, dans leur rôle de parents, jouer un rôle d'éducateur qui met des règles, des limites, qui reste en quelque sorte le maître du jeu. »

## Le soutien dans le cadre d'une mesure de placement

La famille est très importante pour les personnes en situation de pauvreté. Elle constitue l'endroit où l'on est quelqu'un, où l'on compte pour d'autres et où l'on n'est pas un problème. Cependant, en grande pauvreté, il est difficile de maintenir la vie familiale.

La grande pauvreté sépare les familles et bon nombre de personnes y vivant ont une expérience du placement depuis plusieurs générations. Les personnes fournissent souvent d'énormes efforts peu reconnus, pour leur famille ou leurs enfants<sup>44</sup>.

Selon une étude<sup>45</sup> de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), quant à la demande de prise en charge au sein des services d'accueil spécialisé de la petite enfance, le motif le plus souvent évoqué est la pré-

44 VISEE, D., « Famille, éducation et grande pauvreté », [www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be)

45 « Etude sur les demandes et les prises en charge dans les services d'accueil spécialisé de la petite enfance (SASPE) », OEJAJ, janvier 2009.



carité. Ce motif se retrouve dans plus d'un tiers des demandes.

Lorsque la demande émane des instances de l'aide à la jeunesse ou du monde judiciaire, la précarité est également invoquée dans plus d'un tiers des cas. Les services sociaux quant à eux invoquent une situation de précarité pour une demande sur cinq.

La situation de précarité dans laquelle se trouve la famille de l'enfant est donc le motif le plus souvent cité.

Le placement des enfants est presque toujours vécu comme la solution la plus facile pour les services de l'aide à jeunesse, mais elle peut se révéler tout à fait stérile et même contre-productive, car sans lien avec toute autre disposition d'aide et de soutien. Le placement est perçu comme une fin en soi, et non comme un moyen d'aider, au moins à moyen terme, à résoudre une situation problématique.

Lors du placement d'un enfant, les relations entre les familles et les intervenants sociaux sont difficiles. L'enfant et la famille sont peu entendus ou ne parviennent pas à exprimer et faire comprendre leur point de vue. Les horaires des visites sont rarement négociés et prennent peu en compte les difficultés et aspirations des enfants et des familles. Les distances nécessaires pour aller voir les enfants et le coût de ces trajets ne sont pas souvent pris en considération. L'importance des relations familiales ne fait pas l'unanimité chez les intervenants sociaux, particulièrement lorsque leurs représentations de la famille

diffèrent des familles qu'ils rencontrent<sup>46</sup>.

« On place des enfants, mais qu'est-ce qui est mis en place pour aider la maman à retrouver son rôle de maman ? Il faut un soutien pour les mamans seules : une aide pratique pour les déplacements, le travail, la vie matérielle. Il n'existe quasi pas de proposition pour maman avec enfants en bas âge. Les horaires des crèches ne correspondent pas... tous ces obstacles font que les mamans finissent par baisser les bras. »

« Quand on place un jeune, on doit suivre les parents, les aider. Ma mère avait de gros problèmes et on ne l'a jamais aidée. Le CPAS avait dit qu'il l'aiderait mais il ne l'a pas aidée du tout. Elle s'est débarrassée de moi pour régler ses trucs mais ça ne servait à rien du tout de me placer. Il ne faut pas dire des choses en l'air qu'on ne fait pas. »

Le placement, même si sa nécessité n'est pas toujours contestée, reste une blessure terrible. Une fois de plus, et de manière souvent définitive, les parents se sentent niés dans leur rôle, et quasi dans leur existence. Il leur semble aussi qu'ils sont niés vis-à-vis de leurs enfants. Le fait de ne pas se sentir aidés, mais seulement jugés, même s'ils le pensent à tort, ne fait que renforcer l'impression d'être toujours en faute, coupables.

« A l'époque, le SPJ aurait pu plus aider, plutôt que dire : on les place. Au lieu de penser à aider, la solution c'est le placement. Ils n'ont pas cherché plus loin. On préfère la sanction de la difficulté que

<sup>46</sup> VISEE, D., « Grande pauvreté et droits de l'enfant : les enfants pauvres et leurs familles, des droits fondamentaux en friche... », [www.atd-quartmonde.be](http://www.atd-quartmonde.be).

l'aide. Quand il n'y a pas d'entourage, il faut l'intervention de professionnels, mais pour aider et pas pour sanctionner. »

## Le soutien des parents qui usent de maltraitance

Dans des situations de maltraitance, les parents souhaitent être soutenus dans leurs difficultés et pas uniquement sanctionnés pour des faits qui peuvent se révéler répréhensibles. Les campagnes de prévention de la maltraitance existent mais ne touchent pas toujours les familles qu'elles devraient.

Par ailleurs, certains usagers ont relevé le fait que, dans certains cas, des travailleurs sociaux effectuaient des amalgames quant à l'appréciation d'un fait de maltraitance, en raison notamment d'un manque de temps et que la solution préconisée était alors d'office le placement de l'enfant.

« Il faut éviter l'amalgame dans la maltraitance où tout est mélangé et où l'on met des étiquettes de parents indignes. »

« Il faut encadrer le parent car on a tendance à placer l'enfant et à oublier de travailler avec les parents. »

« Cela peut arriver à tout le monde ! Une chute, un moment où cela ne va pas ; il y a d'autres solutions que le placement. »

« Il est nécessaire de trouver le temps et les moy-

ens pour les travailleurs sociaux. En raison de ce manque de temps et de moyen, il y a une mauvaise analyse de la situation dès le départ. Cela a des répercussions psychologiques sur la famille. »

« Qu'est-ce que l'affectif réellement ? Il faudrait tenir compte de l'affectivité des gens. »

« Il faudrait une meilleure information sur les services d'aide aux parents maltraitants qui existent car l'information n'arrive pas là où elle devrait. »

« Le SAJ devrait être proche des gens. »

## Le soutien pour laisser respirer les parents

Englués dans leurs difficultés diverses (de logement, de santé, de budget, ...), les parents sont souvent exténués et souhaiteraient pouvoir par moment confier leurs enfants à des relais afin de prendre du recul par rapport à leur situation. Tous nous ont dit leur besoin de répit pour reprendre les forces nécessaires. Ils ne demandent nullement d'être déchargés de leurs enfants, mais bien plutôt de bénéficier de moments pour souffler.

Etre parent 24 heures sur 24, souvent seul, est une tâche exténuante et l'épuisement qui en résulte nuit en premier lieu aux enfants eux-mêmes. Toutefois, ce droit qui est reconnu aux parents qui travaillent leur semble interdit, tant pour des raisons « morales » (« déjà qu'ils ne font

rien de leurs journées, ils peuvent quand même bien au moins s'occuper de leurs enfants ») que pour des raisons financières.

« Il faut un soutien pour les mamans qui sont seules 24 heures sur 24, car ce n'est pas évident. Elles ont besoin de répit. Les familles ont le droit de souffler, de prendre des loisirs, du recul. »

« On a besoin de répit pour prendre du recul par rapport aux enfants. Même si on les aime, on sature parfois et on ne sait plus leur donner un bon exemple. Il y a plein de choses qui sont faites pour ça, mais ça coûte super cher. Il faut permettre aux parents de respirer un peu. »

« Il faut nous permettre de déstresser, de partager, de voir d'autres gens. Ici, je n'ai pas les enfants dans les pieds et je déstresse un peu. Il faut diminuer les coûts pour que tous les parents puissent en profiter. »

« Il y a aussi une solidarité entre pauvres qui parfois s'installe. Mais la solidarité fait parfois défaut. Le bénévolat ne peut pas tout régler dans la société ?! »

« C'est une des pistes le réseau relationnel entre amis. Mais comment rendre les autres choses financièrement accessibles ? Y a les distances, y a ce que ça coûte. Mais c'est important de pouvoir souffler, dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt des parents. Même une fois tous les 6 mois, ça ferait du bien. »

« Même si on est pauvre, il faut avoir accès aux stages, aux haltes-garderies, aux crèches. »

« Il faudrait plus de « Mic-Ados », qui fait du baby-sitting à 1.50 euro. Mais même comme ça, quand je fais une journée de formation, je dois payer 10 euros et, pour moi, c'est quand même beaucoup! »

## Le soutien par la création de lieux de rencontres

Afin de sortir de leur isolement, les familles demandent la création de lieux de rencontres et d'échanges entre les parents.

« Il faudrait des lieux de rencontre, d'échange pour « apprendre ». Même s'il n'y a pas de crise. Être mis dans des contextes et croiser des gens pour voir ce que c'est être parent et avoir une relation avec un enfant. »

« Il faut organiser des rencontres entre parents, déjà quand l'enfant est bébé. Il faut créer des lieux d'échange, de partage de savoir avec un médiateur, un éducateur de terrain, un animateur ou un facilitateur (pour enfant-ado-adulte). C'est plus facile à Bruxelles car ici dans les campagnes, il y a l'isolement. »

## LES MANQUEMENTS AU NIVEAU DE LA PARTICIPATION

dans  
le VIF  
du  
SUJET

La participation est un droit fondamental reconnu par la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle concerne le droit de l'enfant de penser, de s'exprimer et de donner son avis sur toute question qui l'intéresse. On distingue la liberté d'opinion d'expression, de pensée de conscience, de religion et d'association.

Force est de constater que le droit à la participation n'a pas été d'emblée abordé ni par les professionnels ni par les familles que nous avons rencontrés, même si cette question faisait l'objet d'une thématique à part entière. Cela laisse-t-il à penser que la participation n'est pas une priorité ni pour les professionnels, ni pour les familles qui vivent dans la pauvreté ?

Nous ne le pensons pas. La méthodologie participative qui a été mise en place pour concrétiser ce rapport a permis aux bénéficiaires de s'exprimer au sujet de leur vécu et de solliciter plus de rencontres, d'échanges avec d'autres familles et avec des professionnels.

« connu comme aujourd'hui, on a l'impression d'être écouté et non pas d'être méprisé. »

Certaines familles se sont plaintes de l'absence de lieux collectifs de participation.

« Il manque des maisons de jeunes, des jeux collectifs. Il n'y pas assez d'infrastructures. »

« Les campagnes sont intéressantes, mais dans mon école, il n'y a presque rien et rien ne change. Il faudrait qu'il y ait des débats comme maintenant au sein de l'école pour écouter les jeunes. Ce serait intéressant. Quelqu'un qui viendrait dans les écoles pour nous écouter... Il y a déjà l'assistante sociale, mais ce n'est pas toujours la personne idéale pour nous écouter, car écouter tous les problèmes des gens... »

Les personnes vivant dans la pauvreté sont rarement consultées pour ce qui les concerne. Et les mineurs en situation de précarité encore moins.

« Nous ne pouvons pas être associés à des changements au niveau des services, à part des situations comme celle-ci où on peu s'exprimer. Et puis souvent on ne sait pas à qui s'adresser si on veut exposer une idée de changement qu'on pourrait avoir. »

Divers obstacles ont été dégagés par rapport à l'accès et à la participation à différents services et activités des personnes ayant vécu l'expérience de la pauvreté.

Parmi les obstacles les plus fréquemment cités figurent, outre les problèmes financiers, le manque d'information, les obstacles à la mobilité et des obstacles liés aux conditions d'accueil.



« Je voudrais plus d'humanité, les professionnels doivent faire des efforts sur le dialogue et s'axer sur l'enfant. C'est tellement rare d'être bien re-

« Quand on veut mettre en place un projet, il faut la qualité de la participation des gens. Plus le projet va appartenir aux gens, plus il aura une chance d'aboutir. Les maisons de quartier, c'est quelque chose de formidable mais le problème actuellement c'est que les heures d'ouverture sont de 9h00 à 17h00, le taux de participation est mauvais. Il ne permettra pas la mixité sociale. Il faut que toute la population se rencontre au sein de la maison de quartier pour éviter l'intolérance. D'où si des projets de communes qui touchent toute la population doivent être mis en place, le projet sera identifié aux personnes qui vivent dans le désarroi, la précarité. Mais si on veut enrichir le tissu social, il faut que toute la population se rencontre et qu'ils se rendent compte que je ne suis pas aussi mauvais qu'ils ne le croient et que les autres personnes ne sont pas si intolérantes qu'on ne le pense. Les maisons de quartier devraient donc être ouvertes en soirée et le week-end. Pour que la sécurité et la bonne entente puissent se mettre en place, il faut qu'un plus grand nombre de personnes aient la possibilité d'y participer. Il faut beaucoup de bénévoles pour assurer la continuité de l'action. »

« Dans le cadre de la citoyenneté, il faudrait rassembler les adolescents plus vieux et les jeunes. On les responsabiliserait. Il y a des endroits qui sont vides. Par exemple, on utilise un terrain de foot sur lequel on met les tentes. On organise des camps qui réunissent les jeunes, des parents. On ferait des jeux, de la musique, des chants, des danses. Les jeunes, pendant ce camp, pourraient améliorer l'entretien de certains endroits. On pourrait s'amuser et en même temps responsabiliser les jeunes. »

Nous avons pu également observer que les bénéficiaires et les professionnels expriment beaucoup de difficultés à se faire entendre. Même si

la Convention internationale relative aux droits de l'enfant tend pourtant à faire reconnaître l'enfant en tant que sujet et prône la participation.... Et que le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse se prononce également en faveur d'une participation de l'enfant en tant que sujet et sollicite même la participation de la famille. De plus, le décret « mission » du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement institue des conseils de participation. De nombreux textes s'inscrivent ainsi dans une promotion de la participation et s'appliquent tant au professionnel qu'au bénéficiaire.

Il semble cependant que la participation soit fort développée en termes de discours mais reste très difficile à concrétiser dans le quotidien. Lorsque l'on écoute les bénéficiaires, la participation semble difficile. D'aucuns expriment par exemple le non respect des personnes, l'absence d'humanisation.... (voir le mépris, « on ne nous écoute pas », « on nous méprise » « on ne se sent pas respecté... »).

D'autres décrivent la communication entre les bénéficiaires et les professionnels comme un dialogue de sourds où chaque protagoniste se sent habité par son langage et accepte de pratiquer son langage dans son quartier réservé, celui de son appartenance. Il en résulte une impossibilité de rencontre puisque chacun se cloisonne dans son monde et ne permet pas à l'autre d'accéder à son langage.

« L'écoute et la participation avec les professionnels, c'est important. Au SAJ, je n'ai jamais vu ça. J'ai découvert ça à partir du moment où j'étais au

SPJ. Au SPJ, quand il faut prendre une décision, je peux toujours leur demander de m'expliquer pourquoi. Il y a un échange. On se sent participer. »

Pour reprendre un auteur comme Bourdieu, la légitimité d'une demande est conditionnée par l'accès au langage symbolique de celui qui se situe dans un rapport de pouvoir. Si le dominé n'a pas accès au capital symbolique du dominant, il en résulte une soumission du bénéficiaire, une violence symbolique.<sup>47</sup>

La question est de savoir comment sortir de ce cloisonnement. D'aucuns estimeront que la prise de conscience de ces mécanismes de pouvoir permettra de prendre en compte des conditions objectives d'une relation plus authentique. D'autres estimeront sans aucun doute que la pratique de la participation doit sortir du discours et se concrétiser par la mise en œuvre de réelles pratiques de participation en instituant des lieux d'écoute, des lieux d'expression.

« Ces jeunes, ils s'envoient en l'air parce qu'ils s'emmerdent. Ils se saoulent, ils pètent un carreau sur le chemin. Il faut les structurer. Cela fait des années chez nous qu'on demande à la commune de leur donner un endroit où ils pourraient faire un hobby, s'exprimer. Il leur faut leur structure à eux, même si c'est pour fumer un « pétard » ; De toute façon, c'est la mode et ce n'est pas pour cela qu'ils vont devenir délinquants. Qu'on leur donne une salle au moins, ce ne sera plus des gosses de la rue. »

47 BOURDIEU, P., « la distinction », Paris, les éditions de minuit, 1979 - P. BOURDIEU et J-C PASSERON, « la reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement », Paris, éditions de minuit, 1970.

Il incombe aussi dans le chef des professionnels d'essayer de comprendre le langage des personnes bénéficiaires et d'adopter un langage accessible.

« Il faut des centres où les jeunes peuvent se rassembler et se rencontrer avec des éducateurs aussi, un peu genre AMO. Ils doivent pouvoir faire du rap, danser, être écoutés. »

Enfin, certains, professionnels et bénéficiaires, ont soulevé l'avantage de favoriser des pratiques et des techniques de vie inspirées des modèles artistiques<sup>48</sup>. L'art, le théâtre semblent à certains participants des conférences citoyennes être des pratiques favorisant l'émergence de la subjectivité et l'émergence de la vie collective. Par le jeu de rôle du théâtre, les acteurs peuvent avoir accès au langage symbolique de l'autre, apprendre à se mettre à la place de l'autre, à s'identifier à l'autre. En outre, la pratique de techniques théâtrales permet aux acteurs de se libérer également de leurs peurs en les jouant et en les exprimant.

Dans un autre registre, la création d'un journal élaboré à partir d'expériences d'injustices permet à des populations vulnérables d'élaborer une pensée, de l'exprimer, de participer (exemples, à Ath, des étudiantes coiffeuses ont participé à la rédaction d'un journal).

48 A Tournai, lors de la conférence citoyenne, des participants se sont exprimés sous d'autres formes que le langage : conception d'une sculpture collective sur la thématique de la pauvreté, rap (cf. support multimédia « dans le vif du sujet »).

## LES MANQUEMENTS AU NIVEAU DE LA POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DES JEUNES

dans  
le VIF  
du  
SUJET



### L'image des jeunes pauvres ou des pauvres jeunes ?

Les jeunes, les adolescents, sont depuis longtemps associés à la turbulence et même plus radicalement à la violence et au danger. Hésiode évoquait déjà à leur sujet la fin du monde...

Les jeunes sont trop souvent traités sous le prisme des problèmes sociaux.

Ainsi, des chercheurs se sont penchés dans « Brussels Studies » sur les jeunes bruxelloises. Il en ressort que « les jeunes des quartiers pauvres cumulent les handicaps. Les inégalités ne se modifient pas depuis vingt ans ». La précarité engendre des processus mentaux, comme celui d'associer jeunes à criminalité ou de faire le lien entre minorité ethnique et délinquances, notent les auteurs.

Comme le souligne Jenneke Christiaens (1999), en matière de protection de la jeunesse, « paradoxalement c'est justement la réaction sociale et pénale qui décrit et redéfinit les jeunes délinquants comme un problème spécifique. Le jeune délinquant est l'aboutissement et non le point de départ d'un processus ». Cette construction institutionnelle de la délinquance juvénile contribue en retour au renforcement de l'image d'une figure menaçante que les discours politiques et médiatiques entretiennent particulièrement en parlant de la violence des jeunes.<sup>49</sup>

49 REA, A., NAGELS, C., CHRISTIAENS, J., « Les jeunes bruxelloises, inégalité sociale et diversité culturelle », Etats généraux de Bruxelles, Brussels studies, février 2009, p. 4.

Le discours politique et médiatique dominant insiste plus sur la violence des jeunes que sur la violence faite aux jeunes.

Sous couvert de la sécurisation, c'est la précarité qui est mise sous surveillance. L'orientation sécuritaire conduit à transformer le sens des activités culturelles, sociales et sportives proposées en des mesures de gestion prévisionnelle des risques de délinquance.

« Mettre des caméras, des policiers dans les rues c'est le contraire de ce qu'il faut faire ; de cette façon, on leur dit qu'ils sont dangereux ! Il faut les accompagner ! »

Les violences spectaculaires qui font la « une » des médias cachent les petites violences ordinaires qui s'exercent en permanence sur tous les habitants des cités, y compris sur les jeunes délinquants qui sont aussi des victimes, la violence qu'ils exercent n'étant qu'une réponse aux violences plus invisibles qu'ils subissent dès leur prime enfance, à l'école, sur le marché du travail, sur le marché sexuel, etc...

L'insécurité sociale ne peut être apaisée par des mesures sécuritaires. Ces mesures renforcent la fragmentation sociale et portent atteinte à l'estime de soi, suscitant d'une manière ou d'une autre un surcroît de violence, contre autrui ou contre soi. Pensons, par exemple, au « Mosquito » répulsif anti-jeune.<sup>50</sup>

50 ROBIN, D., « Adolescence et insécurité », temps d'arrêt Yapaka, janvier 2009, p. 55 - voir aussi sur ce sujet l'avis n°50 du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse à l'adresse suivante [www.ccaj.cfwb.be](http://www.ccaj.cfwb.be)

« Certains font des conneries. Il faut les écouter, mais on les écoute très peu. »

Certains jeunes, par leur réaction, contribuent à alimenter leur marginalisation. Se sentant exclus, ils sont conduits à adopter des comportements qui les excluent davantage. Il est nécessaire d'introduire plus d'endroits de dialogue.

« Il faudrait avoir une structure gratuite, dans chaque cité, bien surveillée par les éducateurs, où ces jeunes pourraient s'exprimer. Il faut leur donner un endroit à eux ! »

Lode Walgrave a développé la théorie de la vulnérabilité sociétale. Cette théorie expose le fait que les institutions sociales ont des offres positives (permettant l'émancipation) et négatives (le contrôle). Il démontre que certains individus ne rencontrent que des offres négatives. Ils vont dès lors se désengager des institutions sociales de la société puisqu'ils ne voient pas pourquoi ils respecteraient une société qui ne leur offre rien. En effet, lorsqu'un jeune est systématiquement arrêté dans l'intérêt de la société et non dans son intérêt, le jeune ne peut comprendre.

« Il y a des ados qui font peur. Les contrôles sont mauvais. Les patrouilles, cela fait peur. La police n'est pas la solution. Il faut dialoguer, il faut faire de la prévention. Il faut mettre en place des lieux de recueils de parole : maisons de quartier, espaces de jeux, des endroits où l'on apprend à grandir. »

## La prise en charge de proximité

La proximité désigne les postures professionnelles qui permettent de se rapprocher, d'entrer en contact et de construire des relations avec des populations vulnérables et éloignées des institutions.

Pour effectuer un travail de proximité et aider à comprendre ce qui a du sens pour les personnes à aider, il faut comprendre les codes et les références des personnes dans leurs différentes dimensions (territoriales, sociales, familiales, culturelles et religieuses). Les relations d'apprentissages mutuels sont parfois les seuls modes de contact plausibles avec les personnes qui se sentent déshonorées dans les situations de demande d'aide et qui se méfient parfois radicalement des institutions au sens large.

Force est de constater que la distance sociale entre les groupes précaires discriminés s'accroît de plus en plus. Les jeunes ont de très faibles sentiments d'appartenance sociale. La posture de proximité devient dès lors essentielle pour créer des liens sociaux minimum.<sup>51</sup>

Pour se rapprocher des familles, il faut s'adapter à l'environnement, aux préoccupations et aux sensibilités des publics et ne pas demander que ces derniers s'adaptent à une société et à des institutions dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas.

51 JAMOUILLE, P., « La proximité », Les cliniques de la précarité, Contexte social, psychopathologie et dispositifs, éd. Masson, 2008, pp. 83-97.

Ainsi, des parents souhaitent un renforcement du travail de proximité dans leurs quartiers afin de favoriser l'écoute, l'échange, l'investissement dans la vie du quartier.

Cette proximité permettrait sans doute à des familles isolées socialement de se sentir entendues, reconnues, simplement soutenues.

Par ailleurs, le fait d'être associé à cette prise en charge permettrait de créer des espaces où des liens intergénérationnels se tissent.

« Il faudrait que les parents puissent intervenir dans les Maisons de Jeunes, que le rôle des parents soit inscrit. Les parents pourraient, par exemple, aller voir les travaux de leurs enfants (s'ils repeignent des bâtiments) Cela permettrait de montrer à quel point les parents sont fiers de leurs enfants. Les enfants ont souvent besoin de reconnaissance, de félicitations. Il n'y a pas que l'argent qui compte. Les maisons de quartier ont une place importante. N'oublions donc pas les parents et si les parents sont en souffrance, qu'on les soulage un peu ! L'adolescent a besoin de se retrouver dans son quartier mais ne pas être en danger. Il ne faut pas empêcher les enfants de sortir, il faut les responsabiliser. La violence, ils vont la connaître ! »

Il y a une perversion des fonctions sociales qui sont associées à des institutions lourdes, ayant une mission de contrôle, distantes de ceux qui vont en bénéficier. Les familles recommandent donc des associations, en dehors des institutions reconnues, ou des bénévoles, dénués de lien d'autorité, soient plus actives auprès des populations qui connaissent la précarité.

Il est également nécessaire que les horaires des services de proximité soient plus adaptés aux besoins de la population.

Les projets d'envergure aboutissent rarement à la participation des personnes précarisées. Il est pourtant nécessaire que les parents récupèrent un droit d'emprise minimum sur leur propre vie.

« Il faut mettre en place plus d'AMO (services d'aide en milieu ouvert) et de travailleurs sociaux. Il faut instaurer dans les quartiers défavorisés, dans les ghettos (« ghetto, c'est presque mettre un mot sur la pauvreté ») des AMO. Ces AMO feraient de la prévention avec les parents, les enfants, les maisons de quartier. Cela mettrait en place une réelle communication. On instaurerait une réelle prévention pour les jeunes et leurs parents pour qu'ils puissent communiquer leur souffrance par leur propre moyen. »

« Il faut créer des espaces de jeunes pour éviter que les jeunes soient souvent dans les rues. »

« Les maisons de quartier luttent contre l'exclusion sociale. Mais en raison de son mode de fonctionnement et des horaires, ce ne sont finalement que les populations précarisées qui se retrouvent entre elles. Il n'y a donc pas d'échanges pour monter tout le monde vers le haut. Les maisons de quartier devraient ouvrir leurs portes plus tard que 17h00 pour développer des projets éducatifs récréatifs pour que cela corresponde aux souhaits, besoins de la population locale. La qualité de participation est plus importante que le projet lui-même. »

Il a été proposé d'organiser des activités pour les jeunes leur permettant de se rassembler, de dia-

loguer, afin de les sortir de leur isolement social.

« Les communes devraient faire une fête par an pour les adolescents, comme la fête des voisins, pour que les jeunes puissent se rencontrer. Cela permettrait de faire sortir les adolescents. »

Les familles sont en demande d'aide de l'extérieur, de la part de services non contrôlant et qui responsabilisent les jeunes, mais aussi de plus d'infrastructures.

« Il manque des maisons de jeunes, des jeux collectifs. Il n'y pas assez d'infrastructures. Il faut plus d'éducateurs dans la rue. Il est proposé de recenser les bâtiments inoccupés pour les affecter à des logements sociaux, des maisons de quartiers, des maisons de jeunes. »

« Il faut mettre en place des maisons de quartier. On peut instaurer une maison de jeunes et pour les problèmes de saccage, on peut imaginer qu'un jeune soit responsable de la maison de jeunes. »

« Il faut faire un travail avec les parents. Beaucoup de parents ont besoin d'être soutenus par des maisons de quartiers, des AMO, des réunions d'informations, des réunions à thèmes, des réunions avec le Bourgmestre. Cela permettrait aux parents de poser leurs questions. Cela permettrait aux gens de plus s'investir dans leur quartier. Actuellement, cela se fait individuellement. Il y a beaucoup d'espaces où on peut aller mais on n'est pas assez informés. Il faudrait mettre des lettres dans les boîtes aux lettres...Il faut diffuser ce qui existe! »

Les usagers souhaitent que les services de proximité soient plus nombreux et qu'il y ait plus d'es-

paces destinés à accueillir les enfants et les jeunes et particulièrement dans les milieux ruraux.

« Il faudrait plus de services et au profit du plus grand nombre. C'est un devoir de la société. »

« Il faut plus de lieux, plus de projets, plus d'activités pour pas qu'on ne reste pas bêtement devant la TV. Si c'était possible, je préférerais faire autre chose. C'est à installer réellement dans les milieux ruraux, pour combler le gros déficit actuel. »

Les familles se rendent compte que les associations qui prennent en charge leurs enfants manquent de moyens pour effectuer un travail efficace. Ils demandent que les associations aient plus de moyens pour encadrer les jeunes.

« Les associations font ce qu'elles peuvent avec leurs moyens, mais il leur faut plus de moyens pour offrir plus d'opportunités aux gens. Les associations galèrent aussi. Elles ont besoin de plus d'aisance. C'est important. »

Enfin, pour les bénéficiaires entendus, la répression est inefficace.

« Les parents ont démissionné par rapport aux ados. Ils existent mais plus dans la vie des jeunes, parfois ils sont placés mais ce n'est pas effectif. Il faudrait sans doute des « éducateurs » de rue, pour éviter la marginalisation, ne pas traîner dans la rue. »

« A l'adolescence, il faudrait des médiateurs, des éducateurs de rue, des travailleurs de terrain qui soient là pour aider les jeunes et pour éviter le répressif. Un « éducateur de proximité » (un travailleur dans la proximité des jeunes) qui est là au

niveau des démarches, qui soutient, qui va chercher les jeunes pour aller voir une école, chercher du boulot. C'est important pour le jeune d'avoir du soutien, quelqu'un qui tient la main pour avancer (surtout quand les parents ont laissé tomber, quand la famille démissionne car alors le jeune n'a plus rien). »

## La formation de la police

Il serait nécessaire que des efforts soient consacrés à la formation de la police, notamment sur la jeunesse mais aussi que les services de proximité existants aient une meilleure visibilité pour les citoyens qui en ont besoin.

« Il faudrait une recommandation sur la question de la formation de la police aux réalités de la jeunesse. Il est nécessaire aussi d'avoir plus de médiateurs, d'éducateurs de rue. »

## Les relations entre les générations

Il ressort aussi des conférences citoyennes des éléments qui mettent en avant la fragmentation de la société. Tout se passe en effet comme si les groupes sociaux s'opposaient les uns aux autres aux fins de maximiser leurs intérêts : c'est notamment le cas des relations intergénérationnelles, qui semblent parfois se réduire à des conflits d'intérêts à propos d'un bien public ou privé (l'espace, le calme,...), en négligeant la situation inégale des groupes : l'adolescence se caractérise en effet par l'apprentissage pratique des limites et des interactions sociales, notamment par la transgression.

Au-delà de cela, ces relations conflictuelles témoignent d'un conflit plus profond : celui que Pierre Bourdieu identifiait comme un conflit de légitimité et qui pourrait se résumer à cette question : « qui a le droit de dire le sens du monde social ? ». Pour le coup, les groupes jeunes semblent disposer de très peu de légitimité...

« Moi, c'est un truc que j'ai ressenti quand j'étais plus jeune. On a besoin de se défouler et c'est vrai qu'il y a des endroits pour cela pour les jeunes. Maintenant cela dérange parfois d'autres personnes et il faut qu'elles acceptent. Mais certaines personnes vont directement à la police pour régler le problème de conflit entre les jeunes et la personne que cela dérange. Dans ce cas, c'est clair et net, je ne sais pas si c'est une question de mentalité, de respect, ceux qui vont venir pour régler le problème vont directement faire avec elle. Dans plus ou moins 80% des cas. C'est très dur après de dire que nous n'avons rien fait de mal. Pour des jeunes, ça peut poser d'autres problèmes avec ses parents. Pour une personne qui est un peu dérangée par le bruit et qui doit juste mettre sa télé un peu plus fort, ben lui il a des problèmes avec sa maman, il peut se faire embarquer par la police. Normalement il y a un agent de quartier qui essaie d'apaiser les choses. Mais l'agent de quartier, on sait qu'il existe mais on ne l'a jamais vu. Pour les éducateurs de rue, il y en a mais ils ne sont toujours pas là, ils ne sont pas toujours où il faut. »

« Des jeunes jouent au ballon, cela dérange une personne âgée qui appelle la police. Celle-ci prend parti pour la personne âgée et va prévenir les parents. Ceux-ci se demandent ce que fait leur enfant et cela peut entraîner un conflit. Il faudrait, plutôt qu'une intervention de la police, que soit un agent

de quartier ou un médiateur qui intervienne. »

« Au niveau de l'image des jeunes, quasiment tout le temps, si il y a un différend entre adultes et jeunes, ce sont les adultes qui ont raison. »

« Que la police ait une attitude plus neutre lorsqu'elle est amenée à intervenir dans des conflits de voisinage qui opposent les adultes et les jeunes ! Il est nécessaire que la police ait une formation à cet égard. »

## Les droits de l'enfant versus les devoirs de l'enfant

Lors de plusieurs conférences citoyennes, la question des droits et devoirs de l'enfant a été abordée. Nous invitons le lecteur à prendre connaissance de l'avis du Délégué général dans son rapport d'activité 2008-2009 à la page 24.

« Il est important que les parents éduquent leurs enfants : sur le pouvoir d'achat, pour la fréquentation de l'école. Il y a un problème de démission des parents, de la violence à l'école. Il y a une absence d'autorité, or c'est le parent qui choisit, qui encadre le jeune. Le choix doit être pris par un adulte pour un jeune, ce n'est pas le jeune qui décide à la place de l'adulte. »

« Il y a la violence des jeunes (à l'école et globale), l'impolitesse (cliché des jeunes actuels), le problème du respect du jeune et des autres, du respect envers les parents. Il y a des limites à mettre ! C'est le rôle des parents de mettre des limites dès le plus jeune âge et ils l'assument de moins en moins. »

« Il y a une culpabilité des parents par rapport à ce non. Généralement les « parents-poules » ont du mal à le faire. Les parents ont l'impératif de pouvoir dire : non, tu ne peux pas avoir cela. Les parents ne savent plus le faire. »

« Ils ont peur d'être méchants. Ils vont peut-être se dire que s'ils disent non, les enfants vont moins les apprécier. »

« Les parents doivent fixer les limites pour leurs enfants. C'est la base de l'éducation. Ils ne le font pas assez. Certains parents veulent tout donner et les limites permettent d'éviter les extrêmes. Il n'y a pas assez de communication et pas assez de limites. »

## L'aide apportée au jeune dans la construction de son avenir

Il est essentiel de soutenir les jeunes dans la construction de leur avenir, de les accompagner pour qu'ils terminent leur cursus scolaire afin d'éviter que toutes les portes se ferment pour trouver un emploi.

« Il faut aider les jeunes à leur donner des ouvertures, une formation, un travail. Il faudrait que les enfants puissent travailler. Cela nous soulagerait un peu. »

« Il faut vraiment aider les jeunes à finir leurs études pour pouvoir avoir un diplôme et avoir un travail. Il faut aussi soutenir les jeunes qui ont des petits projets pour qu'ils puissent les réaliser. Si un jeune manque de motivation parce que cela ne va pas à la maison, c'est lui qu'il faut justement aider. »

La précarité empêche les jeunes de faire des projets d'avenir. Comment faire des études sans argent ? Comment le jeune, souvent isolé socialement, peut-il se procurer les informations précises au sujet des aides disponibles ?

« - Ce qui me fait peur maintenant c'est que je vais terminer mes études secondaires, je voudrais bien me lancer dans des études plus approfondies comme la médecine et je suis au CPAS et je me demande ce qui va pouvoir m'aider. Je sais que je vais devoir travailler. J'ai eu des informations sur les cours mais au niveau pratique, je sais qu'en entrant je vais devoir payer 2.000 euros. Je sais ce que je vais devoir payer, mais je n'ai aucune information sur les bourses.

- A l'école, tu n'as donc pas reçu d'informations sur cela et tu penses qu'il y a d'autres jeunes qui sont au CPAS et qui ne savent pas comment faire financièrement ?

- Je ne sais pas. Peut-être que les autres, leurs parents ont pu se renseigner, mais ma mère elle ne sait pas bien. »

« Au niveau études, on a les informations pour l'orientation scolaire, sur le contenu des études, mais pas grand-chose sur comment s'en sortir pour payer. Et nous ne savons pas où nous pourrions nous adresser pour avoir les informations. »

Enfin, nous avons été informés que les mineurs d'âge n'étaient pas repris dans la liste des bénéficiaires du tarif social pour le gaz et l'électricité. Ainsi, un jeune de 16 ans et demi, résidant dans un kot, vivant dans la précarité, ne pourrait bénéficier d'un tarif réduit pour se chauffer et s'éclairer.

## LES MANQUEMENTS AU NIVEAU DE L'ÉCOLE

dans  
le VIF  
du  
SUJET

### Introduction : Ecole et pauvreté : dénouer les nœuds d'incompréhension

Partout, dans chaque arrondissement, au cours de chaque rencontre, tant avec les acteurs professionnels (dont de nombreux enseignants ou responsables scolaires) qu'avec les citoyens concernés par la précarité, l'école a occupé une place très importante dans les débats que nous avons voulu susciter. Tous s'accordent pour reconnaître son importance primordiale dans la trajectoire personnelle des élèves pauvres mais reconnaissent, à l'unisson également, son incapacité fonctionnelle à modifier fondamentalement les conditions de vie des élèves précarisés. Il est peu contestable, en effet, que la meilleure école puisse, par magie, sortir de la misère la famille des enfants qu'elle accueille...

Mais ce constat de l'incapacité de l'école à agir en profondeur sur les causes de la pauvreté peut-il justifier et expliquer l'immobilisme souvent dénoncé au cours des différentes conférences citoyennes ? Plus délicat encore, comment expliquer que lorsque des actions sont entreprises par l'école pour tenter de réduire les difficultés présentes par les enfants pauvres, ces actions sont souvent jugées inappropriées ou inadéquates par les premiers concernés de sorte que, plutôt que soulager la misère, elle semble l'accroître encore ?

Si, selon les témoignages recueillis, certains professionnels de l'enseignement semblent avoir abandonné tout espoir d'agir positivement sur le parcours scolaire des enfants pauvres, estimant qu'il s'agit d'une question qui relève de la compétence de spécialistes, d'autres, inspirés par de très louables intentions, veulent agir. Justement convaincus de l'importance du contexte familial, ils s'adressent prioritairement aux parents, mais l'ignorance des caractéristiques culturelles des classes populaires les entraînent dans des impasses lourdes de conséquences.

L'immense attente des parents des milieux populaires à l'égard de l'école est, par exemple, rarement suffisamment comprise et appréhendée par les enseignants. Peu habiles en matière d'expression et de communication, les parents pauvres ne leur paraissent pas, de surcroît, suffisamment attachés à la réussite de leurs enfants en ne leur assurant pas les moyens traditionnels attachés à la réussite scolaire (régularité, sommeil suffisant, matériel adéquat, participation aux réu-



nions...). C'est ainsi que, sur base de perceptions imparfaites et d'incompréhensions fondamentales, de nombreux enseignants entreprennent de mettre les parents précarisés en conformité avec l'institution scolaire : ce sont eux qui ne sont pas adaptés, eux qui n'élèvent pas leurs enfants comme il faut, eux qui sont pauvres, leurs enfants avec eux...

Le fond de l'affaire touche très vite à la question de la dignité et de la reconnaissance : aux yeux de l'institution scolaire, les parents pauvres ne paraissent pas convenables et ne peuvent être reconnus comme entièrement responsables de leurs enfants. Selon plusieurs parents que nous avons rencontrés, les professionnels de l'enseignement cultivent trop souvent des rapports de domination et d'infantilisation à l'égard des familles. La situation est encore aggravée par le peu de considération avec laquelle les établissements les reçoivent. Il suffit pour s'en convaincre de constater la quasi inexistence de locaux d'accueil décents proposés pour organiser ces rencontres.

Du côté des parents, par réaction au traitement qui leur est réservé par l'école, deux types de stratégies face à l'école semblent tenir la corde. Une forme de collaboration ou de coopération, qui se manifeste d'une manière active (adhésion au discours des enseignants) ou passive (docilité liée à une grande résignation). Mais aussi, très souvent, l'évitement et la fuite : l'inactivité socioprofessionnelle, la mauvaise estime de soi, les souffrances diverses, les problèmes de santé rencontrés peuvent facilement les éloigner de la

scolarité de leurs enfants. Il nous a souvent été donné d'entendre combien il paraît terriblement difficile de préserver ses prérogatives éducatives lorsque l'essentiel de l'énergie est tourné vers la survie élémentaire. Sans compter un profond malaise lié au complexe d'infériorité éducatif et culturel, initié ou renforcé par l'institution...

Résultat, le partenariat entre l'école et les familles se réduit trop souvent à trois registres : les familles sont soit instrumentalisées comme simples prestataires (apportant aide ou soutien ponctuel pour une fête ou un déplacement), soit perçues comme objets (elles doivent simplement apprendre à être de bonnes familles), soit considérées comme préceptrices (elles doivent tenter d'améliorer les performances scolaires). La légitimité des parents pauvres, leur reconnaissance intégrale en tant que partenaire au sein de l'institution scolaire reste encore à conquérir... On sait pourtant combien cette piètre qualité de la relation « parents-école » influence négativement les trajectoires scolaires des enfants pauvres, pour lesquels l'école représente pourtant une des meilleures opportunités de se démarquer des déterminismes socio-économiques qui touchent leur familles parfois depuis plusieurs générations.

Quant à la démocratisation de l'école, il faut reconnaître que nous en avons trouvé fort peu de traces au fil de nos rencontres, de telle sorte qu'elle nous apparaît plutôt comme un véritable leurre.

Le large débat à propos de la mixité sociale à l'école qui provoque d'intenses remous au sein

de la Communauté française depuis plusieurs années a bien mis en évidence l'insupportable dualité de notre enseignement. Si le choix reste libre, il est bien différent selon qu'on appartienne à l'école des pauvres ou à l'école des riches : la première se résume à obtenir une qualification permettant de se placer dans l'échelle des tâches d'exécution, la deuxième permet de placer l'activité professionnelle au service de l'épanouissement individuel comme le recommande la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et comme le prévoit pourtant le décret missions... L'échec des nouvelles politiques, dont celle liée à la discrimination positive, est sans doute lié, pour l'essentiel, au fait que nos écoles ont continué à être organisées selon le principe de la compétition, de la sélection et de l'orientation, avec comme outil principal, la note qui permet de départager, dans la performance, les meilleurs...

Dans ce système élitiste et concurrentiel, les enfants des familles pauvres sont doublement lésés. D'abord parce que dans le cadre d'une pédagogie basée sur la compétition, ils font l'objet d'un rejet global de la part des enfants « ordinaires » : le système pédagogique n'entraîne pas de mécanismes de solidarité mais au contraire des attitudes d'exclusion de la part de ceux qui appartiennent aux classes sociales et culturelles les plus aisées. Ensuite parce que, même si l'exclusion directe et volontaire reste marginale, les enfants des familles pauvres ne peuvent, faute d'actions spécifiques en leur faveur, répondre aux attentes de la « pédagogie compétitrice ». Faute de pouvoir être soutenus par leurs parents qui sont, eux aussi, touchés par le discrédit, cette in-

capacité représente pour ces élèves précarisés un redoutable mécanisme d'exclusion occulte, insidieux mais terriblement efficace...

La pauvreté, c'est donc aussi l'affaire des enseignants et de l'ensemble des professionnels qui gravitent autour de l'école. Les enfants pauvres requièrent une attention spécifique, parce que les enjeux scolaires revêtent pour eux une force particulière, parce qu'ils imposent à l'école des exigences supplémentaires de dignité et de stabilité en raison de leur vulnérabilité au sein de l'institution. On le lira dans les pages qui suivent, c'est sans doute dans les petites choses du quotidien de l'école et des classes, étayés par un développement de la recherche, que l'école pourra s'adapter à tous ses publics. Pareille ambition nécessite une volonté politique forte mais elle semble se heurter au corps enseignant qui, malgré une minorité militante en son sein qui a démontré depuis des décennies la pertinence des méthodes pédagogiques actives, reste globalement hostile à la transformation sociale.

## L'argent et l'école

La gratuité de l'enseignement est toute relative dans la mesure où les frais de déplacement, de matériel scolaire et d'activités extra-scolaires obligatoires sont à charge des parents.

L'école et l'enseignement peuvent jouer un rôle essentiel dans la prévention des exclusions et dans la réduction des inégalités sociales mais

l'école peut également cultiver les inégalités<sup>52</sup>.

« Moi, il y a quelque chose de la société avec lequel je ne suis pas d'accord : bientôt tout sera fait par Internet et si tu n'as pas d'ordinateur, tu ne sais plus rien faire. Moi je ne trouve pas cela logique. On est déjà en difficulté et on nous oblige à acheter un ordinateur. »

La non-gratuité de l'école est contraire à l'article 28 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui dispose que l'enseignement primaire doit être obligatoire et gratuit pour tous, que l'enseignement secondaire, tant général que professionnel, doit être accessible à tous, que des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement doivent être mises en places et qu'une aide financière doit être apportée en cas de besoin. Ce manquement au droit élémentaire à l'éducation a des conséquences lourdes sur les enfants précarisés.

« Je suis harcelée par l'école pour payer les factures. C'est 200 euros fois trois pour les trois enfants. En professionnelle cuisine, ça coûte très cher. Et je reçois 29 euros comme bourse d'étude. »

Certains enseignants ne feraient pas grand cas des difficultés financières dans lesquelles certaines familles se trouvent parfois, ce qui a comme conséquence une stigmatisation de l'enfant et une exclusion, en contradiction avec de droit à l'éducation prôné par l'article 28 de la Convention

internationale des droits de l'enfant. Il serait dès lors important que les difficultés liées à la pauvreté fassent l'objet d'une attention particulière lors de la formation des enseignants.

Le dialogue dans la discrétion, entre l'école et les familles précarisées, afin de rechercher des solutions satisfaisantes et respectueuses de chacun aux problèmes financiers permettraient de ne pas aggraver voire de résoudre les difficultés rencontrées.<sup>53</sup>

« Il faut instituer la gratuité des goûters, la gratuité des photocopies. »

« Pour le matériel, on doit permettre aux parents de payer par échelonnement. »

« Il faut tenir compte des déplacements. Pour faire des études de coiffure, il est parfois proposé de faire un stage à Namur un jour par semaine. Pour les trajets scolaires et la nourriture, ça me coûte 10 euros par jours. Comment peut-on faire lorsqu'on a un revenu d'intégration sociale et plusieurs enfants ? Il est donc nécessaire d'avoir la gratuité des transports scolaires. »

« Les garderies et les repas de midi sont chers. 8 euros par mois pour la surveillance du dîner tartines du midi. »

« Ils demandent cher alors que l'école est gratuite à la base. »

52 FONTAINE, P., CORVELEYN, J., (sous la direction de), « Enfants en pauvreté : situation de la recherche scientifique en Belgique », Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 33.

53 ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles – groupe enseignement 2003, « Communiquer avec l'école, c'est important, parce que c'est l'avenir des enfants qui est en jeu ! ».

« C'est une bonne école mais je me suis débrouillée pour payer. J'ai payé 170 euros en début d'année et ensuite 170 euros pour les classes vertes et 15 euros de livres. »

« Les caisses de classe, je trouve cela ridicule. Il faut payer une inscription à la rentrée et ensuite on demande tous les mois une caisse de classe. »

« Chez moi 15 euros de caisse de classe pour acheter les craies et de quoi effacer le tableau. »

« J'ai acheté un livre « Français pour réussir », c'est un gros livre qui coûte 55 euros et on ne s'en est servi que trois fois. »

Il serait nécessaire d'instaurer un système de location de livres au sein de toutes les écoles.

« L'école n'est pas gratuite, l'inscription bien mais après il y a les livres, les voyages scolaires. »

« Les écoles conditionnent par exemple la délivrance des bulletins à condition de payer les factures scolaires. »

« Les filières scolaires professionnelles sont très chères. »

Il arrive également que les parents gardent leurs enfants à la maison lorsqu'ils ne peuvent plus payer certaines factures. Les difficultés à s'acquitter des frais scolaires sont une cause de problèmes et de tensions pour l'enfant à l'école<sup>54</sup> et

54 FONTAINE, P., CORVELEYN, J., (sous la direction de), « Enfants en pauvreté : situation de la recherche scientifique en Belgique », Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 36.

l'accompagnement des études peut être rendu difficile lorsque les parents ne possèdent pas un bagage scolaire suffisamment étendu.

Comme nous l'avons déjà relevé dans notre chapitre sur la pression consumériste, les familles sont amenées à consommer et à s'acquitter de frais qui les enfoncent encore davantage dans la pauvreté. On se souvient qu'un premier ministre d'un pays voisin avait lancé « soyez citoyens, consommez ». C'était dire crûment une manière de vérité : pour être considéré comme un membre de la société à part entière, il faut aujourd'hui être un consommateur. C'est ce qui explique la propension des groupes défavorisés à acquérir les biens de consommation privés (la TV dans les années 60, l'électronique aujourd'hui) pour se ressentir comme appartenant au groupe majoritaire.

Ce genre d'acquisition pèse souvent lourdement sur le budget. Lorsque l'école, supposée gratuite, impose des frais impossibles, on peut penser qu'elle pratique « une double peine consumériste ».

« La liste du matériel scolaire, ils exigent des marques (cahier Atoma, colle Pritt). L'école, chez nous, elle fait de la pub pour des marques. Elle donne une liste avec les bonnes marques qu'il faut acheter. Tout est lié à l'argent ! »

« Ma sœur, qui est en secondaire, doit toujours travailler sur l'ordinateur pour l'école. Ma mère doit investir. »

« J'ai dû acheter un ordinateur pour un cours de une heure. On a des devoirs sur internet. On a fait une interro par internet. »

Les problèmes d'argent lorsqu'ils doivent être réglés entre enseignants et parents polluent véritablement la relation enfant-enseignant.

Les enseignants attendent des « bons parents d'élève » qu'ils « participent » à la scolarité de leurs enfants et cette « participation » est également financière. Les parents en situation précaire se mettent donc en défaut par rapport à leurs obligations de « bons parents d'élève » et cela engendre parfois, chez certains, l'idée qu'ils manquent



d'intérêt pour la scolarité de leurs enfants<sup>55</sup>

Le fait de ne pas pouvoir s'acquitter des frais scolaires a donc des conséquences sur les enfants. Ces derniers se sentent stigmatisés et une quelconque réaction de la part de leurs parents auprès du corps enseignant peut avoir des répercussions négatives sur l'enfant.

Celles-ci sont contraires au principe fondamental de non discrimination contenu dans l'article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui prévoit que toutes les mesures appropriées doivent être apportées pour que l'enfant soit protégé contre toute formes de discrimination ou de sanction motivées par la situation juridique, les activités, les opinions déclarées ou les convictions de ses parents, de ses représentants légaux ou des membres de sa famille.

« Les enfants aussi ont peur. Ils disent : « Maman n'y va pas » parce que je vais avoir des problèmes

55 JOSEPH M., « L'école pour nous, c'est.... Familles défavorisées et écoles : représentations et piste d'action », Lire et Ecrire Bruxelles, août 2008.

et ils n'osent pas. »

« Quand la prof demande quelque chose à mon petit frère, elle rend un papier et dit : « Demain il faut payer », si ma mère dit qu'elle ne paye pas, mon petit frère dit qu'il va avoir une punition ou que la prof va crier ou écrire une note dans son journal de classe. Mon petit frère se met à pleurer et ma mère est obligée de payer. »

« Une fois j'étais vraiment énervé, je suis allé trouver la prof et je lui ai demandé pourquoi mon petit frère pleurait pour qu'on la paye ? Elle m'a répondu que ce n'était pas son problème. S'il aime bien venir à l'école, il vient à l'école et s'il aime bien payer, il aime bien payer. »

Par ailleurs, des pratiques stigmatisantes contraires au respect de la vie privée ont été relevées comme la publicité des dettes des parents aux valves de l'école.

Les familles précarisées ne se sentent pas entendues, ni crues de la part des professionnels, comme nous l'avons déjà vu à plusieurs reprises.

« Ils n'acceptent pas que je déduise les frais de gar-

derie de mes contributions. Ils m'ont dit : « Vous n'allez pas payer, vous n'allez pas retoucher ». Ils n'ont pas accepté que je rentre le papier. »

Nous avons également constaté des atteintes au droit à un niveau de vie décent contenu dans l'article 27, 3 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui préconise notamment que les Etats offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, en ce qui concerne l'alimentation.

« Dans l'école où sont mes enfants, on nous laisse un délai de 5 jours pour payer les repas chauds, la garderie...et après si on ne paye pas, ils ne peuvent pas manger et pas aller à la garderie, tant pis pour eux. »

« Ce que je trouve dégueulasse, c'est par rapport au 10h. Le choco, le lait c'est 1.25 euros, si on ne paie pas, l'enfant n'a rien. Je leur demande si je peux apporter un choco car c'est moins cher. Ils ne veulent pas. »

« J'ai un retard de paiement, j'ai payé l'étude mais j'ai oublié 5 euros. C'est marqué que mon fils doit marquer 200 fois que maman a oublié de payer. J'ai dit à mon fils qu'il ne va pas écrire, je lui ai donné 5 euros à donner le lendemain et si elle te dit quelque chose, tu viens me le dire. J'ai dit à mon fils de dire à la dame que ce n'est pas sa faute mais de ma faute à moi, c'est moi qui ai oublié. Il est revenu, et a dit qu'elle a dit que c'est à moi d'écrire 200 fois que j'ai oublié de donner l'argent à mon fils. »

« Le fait que rien n'est vraiment gratuit à l'école, c'est source de conflit entre les parents et l'école et source de stigmatisation des parents qui n'ont pas les moyens. On les montre du doigt. Or, ces



parents qui auraient intérêt à avoir une bonne relation avec l'école pour que leur enfant progresse bien, n'osent parfois plus se montrer car ils doivent de l'argent.

Exemple, dans certaines écoles, les enfants dont les parents n'ont pas pu payer les frais d'entrée, leurs noms sont affichés aux valves.

Il y a aussi le problème des enfants qui sont les messagers de l'argent entre les parents et l'école. Si les parents sont parfois gênés, il ne faut pas pour autant penser que les professeurs ou directeurs ne le sont pas aussi. Ils sont dans un système où l'école n'est pas gratuite et ils doivent faire avec aussi. »

Comme déjà indiqué précédemment, la pauvreté a des conséquences sur le droit aux loisirs contenu dans l'article 31 de la Convention internationale aux droits de l'enfant, y compris à l'école, dans le cadre des activités extrascolaires.

« Concernant les classes vertes, dans l'ancienne école, il fallait payer 100 à 120 euros mais dans l'école actuelle, les classes vertes sont gratuites. Comment cela est-il possible puisque ce sont deux écoles communales ? Pourquoi une demande plus cher ? Ont-ils des conventions avec quelqu'un ? C'est à cause de quoi ? »

« Il faut que l'école soit réellement gratuite. Qu'elle recentre peut-être un peu ses missions : Ce n'est peut-être pas nécessaire d'aller en voyage chaque année. Peut-être que de l'argent utilisé pour des voyages tous les ans pourrait être utilisé pour améliorer l'accès à des collations gratuites ? »

« Il faut organiser des activités de type « classes vertes » raisonnables par rapport à l'ensemble.

Car attention, celui qui n'a pas l'argent pour payer, comme il est tenu à l'obligation scolaire, il reste tout seul en classe et on lui donne du travail. C'est très stigmatisant. »

« La non gratuité de l'enseignement, outre le problème financier qu'il pose, pourrait la relation parents-école ainsi que la relation enfant-école. »

Enfin, nous avons relevé que des écoles primaires faisaient payer les photocopies Or, en primaire, c'est contraire à la circulaire 1461 du 10 mai 2006.

En outre, des parents d'enfants du secondaire ont indiqué qu'ils recevaient 75 euros de leur caisse d'allocations familiales pour la rentrée scolaire. Toutefois, comme la Communauté française l'autorise, de nombreuses écoles demandent 75 euros de frais de photocopies. Il appert que sur une année scolaire, les frais de photocopies ne s'élèvent que très rarement à 75 euros, mais que l'école les réclame quand même car la Communauté française l'y autorise.

« On paye les photocopies ! Pour les deux enfants, je paie 240 euros »

## La relégation

Le constat selon lequel la scolarisation des jeunes est un processus sélectif par lequel les inégalités sociales se traduisent en inégalités scolaires qui reproduisent les premières reste également d'actualité. Ce processus sélectif a lieu à l'entrée

et au sein même de l'école, et est lié au niveau socio-économique ainsi qu'au niveau d'instruction et à l'origine ethnique. La sélection à l'entrée est également corrélée à l'homologie recherchée entre l'image de l'école et celle de son public. Les sélections à l'intérieur de l'école, quant à elles, se traduisent souvent par un redoublement, une réorientation ou un abandon scolaire. Plusieurs études ont par ailleurs mis l'accent sur le rôle essentiel des facteurs socio-économiques sur la réussite scolaire.

L'enseignement technique et professionnel reste très dévalorisé et, à Bruxelles, l'exclusion du marché du travail liée au faible niveau d'instruction est plus prononcée que dans le reste du pays. Beaucoup d'enfants défavorisés éprouvent des difficultés à s'accrocher à l'école et ce, dès la maternelle. En effet, les enfants réussissent mieux scolairement lorsque leurs parents sont plus proches, plus familiers des valeurs, des normes véhiculées par la culture scolaire ou lorsqu'ils ont un plus grand capital scolaire<sup>56</sup>. Les enfants de familles précarisées ne partagent pas toujours la culture scolaire définie par les classes moyennes et supérieures.<sup>57</sup>

Beaucoup d'enfants défavorisés éprouvent des difficultés à s'accrocher à l'école et ce, dès la maternelle. Nombreux sont ceux qui seront par la suite orientés vers l'enseignement spécialisé

56 BOURDIEU, P., « Leçon sur la leçon », Paris, Ed de Minuit, 1982.

57 JOSEPH M., « L'école pour nous, c'est... Familles défavorisées et écoles : représentations et piste d'action », Lire et Ecrire Bruxelles, août 2008.

et/ou vers des filières professionnelles peu qualifiantes. Le retard scolaire s'accroît au fil du temps et la plupart finissent par quitter l'école rapidement, sans formation et sans perspective d'avenir.

Dans l'enseignement primaire, ces enfants sont fréquemment orientés vers les types 1, 3 et 8 de l'enseignement spécialisé<sup>58</sup>, en dépit de l'absence des critères normalement exigés pour une telle orientation.

Cette relégation est contraire à l'article 2 de la Convention internationale des droits de l'enfant qui reconnaît le droit à la non-discrimination indépendamment de toute considération de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents ou représentants légaux, de leur origine nationale, ethnique ou sociale, de leur situation de fortune, de leur incapacité, de leur naissance ou de toute autre situation.

« Moi, je suis allée dans une école secondaire bien réputée et très riche alors que je venais d'une famille en dessous de la moyenne. J'ai terminé ma première secondaire et le proviseur m'a dit : « Tu ne restes pas ici l'année prochaine, on te met directement en professionnelle » car j'étais un cas qui ne convenait pas au niveau budget de l'école. C'était un athénée qui demandait beaucoup d'argent et mes parents ne savaient pas gérer tout cela. Je ne savais pas payer à temps, je payais en retard ou pas du tout. A cause de cela, on m'a re-

jeté et mis dans une école professionnelle. Après cela, j'ai du changer d'école chaque année. Ça m'a perturbé durant toute ma scolarité. Je pense que les écoles communales sont plus cool à ce niveau là que les athénées. »

« Pour mon fils de 14 ans, quand il est entré en première année primaire, on a tout de suite dit qu'il devait aller en enseignement spécialisé, c'était au moment où je divorçais de son père, il était en échec total. J'ai alors consulté un psychologue, lequel a dit qu'il n'avait pas besoin d'un enseignement spécialisé, comme je déménageais, je l'ai alors inscrit dans l'école à côté de chez moi. Là, il est entré en deuxième année en raison de son âge, il a fait des progrès tout doucement. A nouveau en quatrième année, on a dit qu'il devait aller dans l'enseignement spécialisé. »

L'enseignement de qualification surtout en professionnel est souvent considéré comme un enseignement de relégation, et ce notamment en raison de la hiérarchisation entre les filières au sein de l'école et entre les professions au niveau de la société. Une telle orientation devrait être le résultat d'un véritable projet personnel de la part de l'élève, tenant compte de sa personnalité, de ses centres d'intérêts et de ses aspirations. Une information complète devrait être donnée aux parents et à l'élève sur les différentes formes et filières d'enseignement ainsi que sur la portée des attestations d'orientation.<sup>59</sup>

« Il faudrait aussi valoriser les travaux manuels. Que met-on en place ? »

## La formation des enseignants

Il existe de nombreux malentendus entre les familles défavorisées et l'école et les professionnels, en raison de leurs univers et représentations fort différents.

L'enfant pauvre, lorsqu'il arrive à l'école, doit souvent faire face à un monde dont il ne comprend ni le langage ni les consignes. Notons que les enfants pauvres sont souvent très peu familiarisés avec l'écrit. Les parents connaissent également peu ou mal l'école et ne sont parfois pas en mesure de comprendre les documents qui leur sont adressés. Il existe de nombreuses différences dans les valeurs et dans la relation entre la culture des familles défavorisées et les exigences de la culture scolaire<sup>60</sup>.

Les barrières linguistiques sont également une source d'incompréhensions.

Les enseignants de leur côté ne connaissent pas grand chose de la vie des enfants défavorisés et sont souvent enclins à penser que les familles se désintéressent de la scolarité de leurs enfants car elles ne répondent pas aux avis. Ce qui stigmatise les parents et les enfants. Le résultat de ce mécanisme est inégal puisque l'attitude des familles est requalifiée pour ce qu'elle n'est pas. Ce qui justifie une série d'injustices supplémentaires pour les bénéficiaires. Il serait donc indis-

58 FONTAINE, P., CORVELEYN, J., (sous la direction de), « Enfants en pauvreté : situation de la recherche scientifique en Belgique », Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 36.

59 KEMPEN, J.-L., « Comment éviter l'orientation-relégation ? », UFAPEC, Les parents et l'école-N°62, mars-avril 2009.

60 FONTAINE, P., CORVELEYN, J., (sous la direction de), « Enfants en pauvreté : situation de la recherche scientifique en Belgique », Groupe interuniversitaire recherche et pauvreté, juillet 2008, p. 36.

pensable que les enseignants puissent mettre en lien un certain comportement et des difficultés d'apprentissage éventuelles chez un enfant avec sa réalité sociale. Ainsi, il est nécessaire d'améliorer la formation initiale des professeurs.

« Les professeurs devraient plus s'investir, pas juste donner cours et puis s'en aller. Ils doivent avoir plus de considération pour les élèves, s'intéresser aux problèmes de la famille, au décrochage scolaire, tout ce qui a un impact sur l'école. Les élèves ne se réduisent pas à un nom. Les profs ne devraient pas dire qu'ils sont déçus des gens pour les rabaisser. On est souvent à l'école et elle joue un rôle important. L'école fait des dégâts. »

« Il faut encourager un programme de confiance en soi pour permettre aux enfants d'avoir confiance en eux, estime de soi prendre de l'assurance. Il faut que toutes les écoles s'ouvrent aux problématiques des enfants à difficultés spécifiques dès la maternelle et dès la primaire. »

« Il faudrait des professeurs qui motivent les enfants, qui leur donne du courage car les enfants sont vite découragés. »

Les enseignants devraient être plus soutenant, plus motivant, mieux formés à la psychologie, à la pédagogie, aux réalités vécues par les familles vivant dans la pauvreté et aux différences interculturelles en faisant un stage dans une maison de quartier, par exemple

Le cursus des enseignants devrait être plus long afin d'aborder, notamment, des questions autour d'une vision politique et socio-économique de leur futur travail d'enseignant.

C'est à juste titre que Magali Joseph<sup>61</sup> propose notamment dans ses pistes d'action en vue d'améliorer les relations entre les familles et l'école et ainsi espérer améliorer la scolarité des enfants issus des milieux défavorisés de donner des ressources supplémentaires aux enseignants. Elle propose notamment des formations visant à préparer les enseignants à gérer les relations avec des parents issus de milieux défavorisés. Une telle démarche doit amener les enseignants à un travail de réflexion sur leurs représentations et sur l'altérité.

« Etre prof, c'est un métier important ! Il ne faut pas y mettre n'importe qui. Ce n'est pas parce que tu as réussi tes études que tu es bon. Etre prof c'est plus que des cours. La psychologie et la pédagogie devraient être intégrées dans le cursus des profs. »

« Il y a des mots qui blessent les élèves. Par exemple, il y a une petite qui est forte et un prof arrive et lui dit : « ce n'est pas des seins, c'est de la graisse qu'elle a ! »

61 JOSEPH M., « L'école pour nous, c'est... Familles défavorisées et écoles : représentations et piste d'action », Lire et Ecrire Bruxelles, août 2008

« Il y a un problème avec les anciens profs qui ont toujours la même mentalité et les nouveaux profs. Les anciens n'évoluent pas, ils ont toujours dans leur truc. Les nouveaux ne sont pas briefés. On les met là sur le tas. Ils donnent cours mais ils ne savent pas ce qu'ils doivent faire ! »

« Le système de l'enseignement est important. Il faut que toutes les parties (les parents, les profs, la direction, le pouvoir organisateur, le système de financement) aillent dans le même sens. Le projet éducatif de l'école devrait pouvoir dire par exemple, « notre but n'est pas de repérer des élites de l'école mais de voir comment amener la totalité des personnes à un certain niveau, sans être pris en otage par le temps ». Cela veut dire que l'on est tous capables d'arriver à un certain niveau mais on a chacun son rythme de vie.

En effet, respecter le rythme de vie de l'enfant est un facteur de réussite. C'est quelque chose dont on ne tient pas compte actuellement. De cette façon lorsqu'il y aurait un problème, on ne mettrait pas d'étiquettes sur la personne, on ne la jugerait pas. Il faut trouver ensemble la solution. Il faut expliquer aux enfants le sens des choses et dans l'école, on est là pour vivre ensemble. Il faut avoir une harmonie sociale à l'école qui se prolongera dans la commune.



L'école doit avoir conscience du rôle qu'elle va jouer dans la commune et pas que la paroisse, l'école ne se prenne pour le centre du monde ! Quand on regarde une vie, l'école c'est 6 ans mais après il y a tout le reste. Ainsi, il faudrait que les instituteurs et les directeurs d'école qui sont engagés dans l'école vivent dans la commune où se situe l'école.

Leurs responsabilités par rapport à la vie sociale de l'endroit seraient plus importantes que s'ils viennent d'ailleurs. L'importance de la réussite des enfants a moins de sens pour eux, s'ils ne proviennent pas de la commune. Donc l'école serait un moyen de faire acquérir des choses et ne serait pas un moyen pour trier les enfants sur le tas. »

« Si les enfants à l'école ne suivent pas, ils ne sont pas soutenus par l'école. »

« Il faudrait que les professeurs aient des compétences d'éducateurs. »

« Une prof, elle aide les élèves, elle leur montre ce qu'il faut faire et puis une autre prof qui dit aux élèves, je m'en fous, travaille si tu veux »

Par ailleurs, des atteintes aux droits élémentaires

comme le droit à être protégé contre les mauvais traitements (article 19 de la Convention internationale des droits de l'enfant) et le droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle (article 22 bis de la Constitution) ont été relevées dans les différents témoignages que nous avons récoltés.

« J'ai déposé plainte contre le professeur auprès de la commune parce qu'il l'a insulté (tu es un chien) il l'a shooté et des choses comme cela. »

« Une fois, le titulaire a tiré sur l'oreille de l'enfant. »

« Il l'a pris, lui a mis une balayette et l'a mis par terre et lui a dit : « qu'est ce que tu veux maintenant, tu te crois plus fort que moi ? ». »

« Mon fils a été victime de violences physiques commises par des professeurs et des condisciples. »

« Certains [jeunes] professeurs font parfois preuve d'initiative et d'innovation en matière pédagogique et arrivent à motiver leurs élèves. Toutefois, si ces initiatives ne correspondent pas aux schémas clas-

siques de l'enseignement et sortent des programmes prévus, les enseignants en sont sanctionnés. Il faudrait laisser une plus grande liberté pédagogique aux enseignants. »

Pour que chaque enfant reçoive l'attention spécifique nécessaire à l'acquisition des apprentissages scolaires, il est souvent conseillé de réduire le nombre d'élèves par classe. Il s'agit sans doute d'une option possible, mais il faut toutefois que la classe continue à représenter un groupe assez important que pour offrir une véritable occasion d'intégration sociale à l'enfant. Une autre possibilité est d'apporter à chaque enseignant la formation nécessaire pour qu'il puisse, au sein des groupes classes, considérer chaque élève comme un individu unique avec des besoins uniques. Une dernière solution serait de multiplier les projets qui permettent, avec l'aide de l'enseignement spécialisé, de rassembler, dans une même classe de l'ordinaire, quelques élèves à besoins spécifiques qui permettent la présence d'un deuxième professeur au sein de la classe. De telles expériences, menées maintenant depuis plusieurs années, ont largement démontré l'efficacité de ce système pour tous les enfants, quelle que soient leurs origines ou leur situation sociale.

« Il faut aider les professeurs, un peu moins d'élèves dans les classes. »

« Les enseignants pourraient aussi avoir des espaces pour travailler ensemble, être solidaires. »

Certains dénoncent les absences prolongées de professeurs qui mettent à mal le droit à l'éducation ainsi que les objectifs de l'éducation conte-



nus dans les articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

« On dit que le prof est malade mais il n'est pas tout le temps malade. Il vient trois mois sur l'année et le reste de l'année, il ne vient pas. »

« Mon fils avait un prof de néerlandais qui est venu les deux premiers mois et ensuite n'est plus venu. A la fin de l'année, ils n'ont pas eu d'examens de néerlandais. »

« Les enseignants doivent avoir une meilleure formation : les profs plus vieux qui ont toujours les mêmes méthodes, qui n'évoluent pas et qui n'ont pas d'ouverture d'esprit ; les jeunes profs à qui on n'apprend pas le métier de prof qui est un métier très important et que l'on devrait mettre en valeur. »

« Il faut sensibiliser les profs à s'investir dans la vie de leur quartier. »

« Il est nécessaire que les éducateurs aient une autre place dans l'école. Il faut qu'ils soient considérés autrement que comme des pions, qu'ils s'investissent plus dans leur travail, qu'ils apportent plus d'attention, plus d'écoute pour rentrer dans les problèmes concrets des jeunes et ne pas les contourner et trouver des solutions « vite fait ». »

« Il faut faire plus d'animations dans les écoles, sur différents sujets : prévention, sensibilisation sur différents sujets comme les débats que l'on a aujourd'hui »

« Les week-ends, l'école pourrait servir de relais pour les maisons de quartier, et être en contact avec les profs et les écoles des devoirs. Il faut de-

mander la gratuité. »

« Nous avons la chance de voir de plus en plus de bénévoles dans les maisons de quartier qui travaillent avec l'école qui se trouve à côté et c'est très important. Les bénévoles travaillent donc dans la maison de quartier et dans l'école et vice versa et l'école obtient de bons résultats à tous les niveaux. Le projet éducatif d'une école est très important. Si l'école dispose d'une enseigne élitiste, on se rend compte que ce ne sont pas ces écoles qui feront les meilleures élites et les écoles qui n'ont pas cette enseigne apportent des élites. »

A travers tous ces témoignages, nous sommes convaincus qu'il est essentiel de faire de l'école un véritable partenaire éducatif. Qui dit « partenaire » dit relation de confiance et de respect. Force est de constater que le respect entre les familles et les écoles n'est pas suffisant. Il faut que les enfants soient dans un continuum éducatif entre l'école et la famille, qu'il y ait un relais entre les uns et les autres. Or, les parents considèrent souvent que l'école est en cause et l'école considère que c'est la faute des familles. Il faut instaurer une relation de confiance et cela demande de la part des enseignants une formation supplémentaire.

« Il faut faire en sorte que les élèves, les profs, les parents, les PO soient des alliés qui travaillent dans le même but : épanouir les enfants. On ne parle pas de la réussite mais de l'épanouissement et que les enfants aient les connaissances qui leur permettent de se débrouiller. »

Il est nécessaire de renforcer les équipes psychomédico-sociales au sein des écoles afin qu'elles

puissent pleinement jouer leur rôle auprès des élèves en difficultés ainsi que d'augmenter le nombre d'éducateurs.

« Il faut plus d'éducateurs, plus de personnel car il n'y en a pas assez. Il existe un centre PMS avec un psychologue pour vous aider. Mais quand on veut la voir, elle n'est pas là. On revient le lendemain, elle n'est pas là. »

« On pourrait augmenter le nombre d'éducateurs dans les écoles pour aider tous les élèves et pas pour avoir un simple rôle de surveillant. Il faut le faire pour tous les élèves car il y a des enfants qui travaillent bien et qui se moquent des enfants en difficultés »

## La remédiation

La remédiation devrait être intégrée dans les classes. Un élève qui rencontre des difficultés devrait pouvoir bénéficier du soutien direct de l'enseignant voire, des autres élèves afin de rejoindre au plus vite les autres et surtout ne pas être laissé derrière par un enseignant qui travaille uniquement avec les élèves qui suivent.

On parle de « remédiation » au sein de l'école ou en dehors de l'école notamment pour des cours de français car on se rend compte que les enfants éprouvent des difficultés à lire et à écrire. Il est donc nécessaire de disposer de méthodes mixtes dans l'enseignement.

« La remédiation, normalement, devrait faire partie des processus d'apprentissage, ça devrait être intégré dans les classes. »

## L'école des devoirs

Nées il y a plus de trente ans, pour rendre l'école plus accessible au monde populaire les écoles de devoir restent des lieux d'éducation indispensables et incontournables. Dès le départ, elles ont eu pour objectif de réduire les inégalités scolaires que le système éducatif tend à reproduire. Plus que de simples lieux de répétitions des matières scolaires, elles permettent à chaque enfant de développer ses potentialités, sa capacité à appréhender son environnement, à l'analyser et stimuler sa participation dans son milieu de vie.

Elles visent à développer des actions éducatives, pédagogiques, sociales et culturelles qui doivent permettre d'apporter des réponses réelles aux causes de l'échec scolaire et au phénomène d'exclusion en général.

On note aussi que les écoles de devoirs, surtout pour les classes du fondamental, sont implantées dans les quartiers populaires et servent également de lieux de rencontres et de médiation autour des questions scolaires. Certaines ont développé de véritables projets de solidarité d'enfants et de parents précarisés.

A ce titre, et conscients de l'insuffisance de la remédiation initiale en classe, les parents et les enfants eux-mêmes les plébiscitent unanimement pour regretter qu'à de nombreux endroits elles fassent cruellement défaut. Les bénéficiaires recommandent donc que ces structures, qui correspondent à leurs attentes, soient renforcées et soutenues.

« Il y avait aussi la question de l'école des devoirs pour les ados. Il y en a pour le primaire, mais pas assez. Pour les ados, ici cela manque beaucoup. »

« Pour l'école secondaire, ici à Saint-Gilles, il n'y a que deux écoles de devoirs et il n'y a plus de place. Pour l'année prochaine, il faut venir à partir du 15 juillet mais moi je ne sais pas, je pars au Maroc. Mon fils en plus ne veut pas que je l'inscrive. Il me dit que d'autres enfants vont lui faire des problèmes. »

« Pourtant, il y en a (des écoles de devoirs), pas assez pour le secondaire mais pour le primaire, moi, j'ai inscrit presque chaque année mes enfants à l'école de devoirs mais ils ont fait 1 mois-2 mois c'est tout parce qu'il y avait des conflits. Mes enfants sont un peu perturbants, ils sont toujours un peu sur la violence, ils étaient soit exclus, soit il y avait des problèmes. »

Par ailleurs, des parents se plaignent de ne pas pouvoir choisir l'école de devoir qu'ils souhaitent ou de ne pas pouvoir inscrire leur enfant dans une école néerlandophone parce que les parents ne connaissent pas le néerlandais.

« Je n'ai pas pu choisir une autre école de devoir. »

« Moi j'ai également essayé du côté des écoles néerlandophones mais comme je ne parle pas néerlandais, ils refusent. »

## La médiation scolaire

Le rôle du médiateur dans l'école devrait être précisé, notamment pour l'élève. On constate que

souvent le médiateur est perçu, parfois à juste titre, non comme une personne neutre mais comme étant dépendante de la direction de l'école. Ce qui renforce le sentiment d'injustice.

« Il faudrait que les médiateurs soient vraiment des personnes dans les écoles qui puissent permettre une rencontre entre l'enseignant qui a une difficulté avec un élève et l'élève qui a une difficulté et que ce ne soit pas organisé sans que l'enfant comprenne ce qu'il se passe. »

## Le contrat d'apprentissage

A travers les témoignages entendus, nous avons pu constater que la législation concernant les contrats d'apprentissage n'était pas toujours respectée : absence de contrôle des élèves en contrat d'apprentissage, absence de sécurité.

En principe, le contrat d'apprentissage permet au jeune soumis à l'obligation scolaire à temps partiel d'apprendre une profession. Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée par lequel un patron s'engage à donner ou à faire donner à l'apprenti une formation en vue de l'exercice de la profession choisie et par lequel l'apprenti s'oblige à apprendre sous l'autorité du patron la pratique de la profession et à suivre les cours nécessaires à sa formation. Selon les bénéficiaires, il semble que la pratique d'apprentissage soit parfois plus déterminée par des avantages pour le patron que par une dimension éducative et une formation professionnelle, alors qu'il s'agit de mineurs bénéficiant du droit à l'éducation prévu par la Convention internationale re-

lative aux droits de l'enfant.

« On vous demande de faire autre chose, on détourne la formation de ses objectifs. »

« On vous demande de nettoyer les « chiotas » alors que vous êtes apprentie coiffeuse. »

Cette dimension éducative implique aussi un volet protection et devrait imposer des règles de contrôle tant au niveau de la formation qu'au niveau de la sécurité. La loi sur le contrat d'apprentissage ne semble pas donner beaucoup de garanties à la poursuite des objectifs de formation et sécurité. Le patron doit être âgé d'au moins 25 ans, doit avoir au moins sept années d'expérience, doit être agréé par le comité paritaire d'apprentissage compétent... Par ailleurs, il arrive que les relations entre l'école et le patron soient très cloisonnées et peu transversales. Il en résulte un sentiment d'insécurité pour le jeune.

« Il y a trop peu d'éducateurs sur les chantiers. Il n'y a pas de sécurité sur les chantiers. Les jeunes sont exposés à de nombreux dangers et sont exploités. »

L'insuffisance de moyens de contrôle quant à la formation et à la sécurité peut être très mal ressentie par des jeunes qui sont en grande partie des mineurs qui ont eu des difficultés avec le modèle scolaire et qui vivent souvent des expériences d'exclusion.

Outre les critiques émises ci-avant au sujet des contrats d'apprentissage, il y a le fait que celui-ci se limite trop à l'acquisition de compétences techniques. Il serait opportun que l'apprentissage

concerne des notions plus générales liées à l'exercice d'une activité professionnelle, à savoir des notions de législation sociale, l'apprentissage de la négociation d'un contrat de travail, la préparation à un entretien d'embauche...

## Les processus d'exclusion de l'école

Certains élèves font l'objet d'exclusion de l'école durant l'année ou à la veille des sessions d'examens, ce qui va à l'encontre des articles 28 et 29 de la Convention internationale des droits de l'enfant.

« Moi, ce que je trouve injuste c'est qu'il y a des professeurs qui mettent les élèves dehors à la veille des examens. »

« Le prof dit : « moi je travaille avec les élèves qui travaillent, tu sors, tu dégages, tu ne reviens plus à mon cours ». »

« Il est important de ne pas virer pendant l'année scolaire et d'imposer qu'un élève reste jusqu'à la fin de l'année. Au niveau du matériel, on doit permettre au parent de payer par échelonnement. »

Par ailleurs, la procédure d'exclusion d'un élève n'est pas toujours respectée, malgré les règles très précises décrites dans le décret « missions ».

« Le Directeur qui doit être là quand on exclu un enfant n'était pas là, il n'était pas présent. Il était en train de boire au café. »

Nous avons pu également relever le fait que cer-

taines directions d'école ne respectaient pas l'obligation de délivrance de l'attestation de demande d'inscription (également exigée par le décret « missions »).

« - Quand vous allez à l'école et qu'on vous dit qu'il n'y a pas de place, est-ce qu'on vous donne un papier ? - Non, on ne donne pas! »

« On m'a donné comme conseil de demander le papier de l'inscription mais eux refusent de me le donner. »



### UN CAS PARTICULIER : LES POUX

La question des poux est un facteur de stigmatisation et d'exclusion de l'enfant à l'école, alors que l'école doit être un instrument d'éducation. On peut penser d'ailleurs que les poux constituent en tant que tel un bon analyseur de la situation des familles précarisées.

Dire que la pauvreté est stigmatisante, c'est la reconnaître comme un signe, un attribut, qui porte un discrédit durable et profond sur la personne, au point qu'elle n'est plus considérée comme un semblable à nous, voire qu'elle est rejetée hors du cercle des humains.

S'ensuivent une série de conséquences, notamment que l'on prête à la personne des incapacités ou des déficiences non avérées, qu'on la suspecte de mauvaise volonté, qu'on réfère injustement un certain nombre de faits au stigmaté.<sup>62</sup>

Les poux seraient synonymes de négligences et d'une mauvaise volonté, parce que l'on est pauvre.

Beaucoup de familles se sentent démunies face à cette question. L'école exclut l'enfant en demandant que la famille règle le problème des poux sans savoir si la famille a les moyens financiers pour assumer le traitement.

62 Nous nous référons ici à la théorie du stigmaté élaborée par E. Goffman. On en trouvera un résumé dans J. Blairon et J. Fastrès, « Le point de non-retour du stigmaté », in Luttés sociales, luttés culturelles, <http://www.intermag.be>.

« Le traitement des poux est super cher : on ne sait pas donner tous les traitements et on ne sait pas aller chez le médecin pour avoir le certificat nécessaire. Il y a une incohérence entre les communes : les demandes et les exigences sont très variables d'un CPAS à l'autre. »

« On n'attrape pas des poux tout seul. C'est un « truc » de société. Cela entraîne l'exclusion de l'enfant pendant 15 jours de son école. Après les 15 jours, s'il a encore des poux, il ne peut pas retourner à l'école. Des fois, l'enfant ne peut plus aller à l'école pendant un mois et même plus à cause des poux. Si un enfant ne travaille déjà pas bien à l'école et que le prof dit qu'il est exclu, l'enfant pleure, il est humilié. On ne veut plus jouer avec lui. L'enfant décroche déjà à cause des gros soucis de sa famille. Cette situation est mal gérée par l'école. En plus quand on a 5 enfants, imaginez le prix que cela coûte. Les produits sont trop chers ! »

D'après la sociologue et criminologue Magali Joseph<sup>63</sup>, si on se situe du point de vue des enseignants, les parents doivent inculquer à leurs enfants un certain nombre de règles dont notamment la propreté, l'hygiène... Ces règles relèvent de la sphère privée. Par contre, si on se situe du point de vue des parents, l'école a également une part de responsabilité au niveau de l'hygiène et de la propreté des enfants. Les poux sont donc un réel problème pour les parents dont ils ne s'estiment pas seuls responsables et pour lesquels ils espéreraient un soutien plus actif de l'école.

63 JOSEPH, M., « L'école pour nous, c'est... Familles défavorisées et écoles : représentations et piste d'action », Lire et Ecrire Bruxelles, août 2008.

« Il est nécessaire d'attacher de l'importance à l'aspect psychologique des parents et des enfants et des conséquences que cela peut avoir dans les écoles. L'école est un endroit où le pouvoir public est démissionnaire. Or cela a une importance capitale car on fait de l'insertion sociale. Ce n'est pas en culpabilisant les gens qu'on arrange les choses. C'est un problème qui existe et la responsabilité doit être sociale. Ainsi, tous les ans, en début d'année, lors de l'épidémie de poux, la sécurité sociale doit prendre cela en charge. La rentrée scolaire est déjà chère pour les familles. Les gens font déjà des efforts pour la rentrée et il faut dépenser 50 à 60 euros pour acheter des produits pour lutter contre les poux. »

Nous avons vu que la stigmatisation et l'exclusion de certains enfants qui ont des poux à l'école posent question... Cela a des conséquences psychologiques sur les enfants et financières auprès des parents. Il est essentiel d'organiser des séances de prévention pour les parents et de leur mettre à disposition les produits traitants gratuitement.

« Il faut organiser des réunions de prévention et d'information avec les parents pour en parler avec eux ! Les parents se sentiront soutenus par l'école et l'école n'exclura plus les enfants ! Il faut mettre des produits gratuits à l'école à la disposition des familles Il faut expliquer qu'avoir des poux n'est pas une honte !. »

« La télévision montre des choses qui ne sont pas très intéressantes. Dans la vie de tous les jours, les poux, on n'en parle pas ! Il faudrait lancer une campagne sur la question des poux à la télévision, sur internet par le biais des pubs, de posters. »

« Il faut expliquer comment les poux et les lentes se développent et comment il faut les traiter. Il faut dire aux mamans comment il faut le gérer notamment avec les taies d'oreillers. Il faut donner une liste de produits et proposer un stock de produits dans les écoles. « Je ne joue pas avec toi, car tu es mal habillé » « Je ne joue pas avec toi car tu as des poux ». Ca ne va pas ! Il faut cesser les moqueries à l'école. Il faut sensibiliser les enfants, les parents, les enseignants pour que cela devienne quelque chose de naturel. Ce qui peut permettre de changer les mentalités. »

« Il faudrait instaurer une campagne de sensibilisation dans les écoles par le biais d'une valise pédagogique. Cette valise pourrait se présenter sous la forme d'un jeu éducatif. Cette campagne serait destinée aux enseignants et aux élèves. »

« Il faut cesser l'exclusion de l'enfant quand celui-ci a des poux. C'est une injustice de ne pas aller à l'école. »

« Il est nécessaire que l'inspection des poux sur les enfants se fasse par l'infirmière dans un local privé et non en classe. La discrétion est importante. Si ce n'est pas le cas, cela est violent et stigmatisant pour l'enfant. »

« Il faut qu'il y ait plus de porte-manteaux dans les écoles afin d'éviter que les poux sautent de vestes en vestes. »



dans  
le VIF  
du  
SUJET

# Conclusions générales



## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

dans  
le VIF  
du  
SUJET

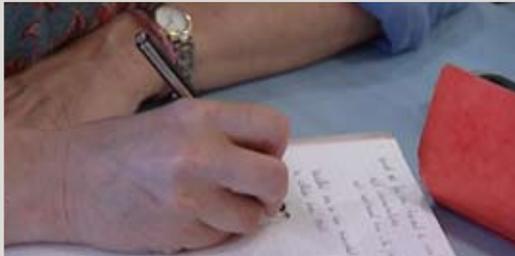
Au cours du débat, encore très actuel, sur les modalités d'inscription dans les écoles secondaires, nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'affirmer que, contrairement aux propos souvent tenus, il n'y a pas de mauvaises écoles ou seulement quelques unes, ni mauvais directeurs, ni mauvais enseignants, ni mauvais élèves, ou seulement quelques uns dans chacune des catégories... Il n'y a finalement qu'un système archaïque, érodé de toutes parts et qui confirme chaque jour son incapacité à assurer à chaque élève les mêmes chances de réussite et d'émancipation sociale.

Nous sortons de ce que nous avons vécu comme une véritable aventure, à la recherche d'une forme de vérité sur ce que vivent les enfants et les familles confrontés à la pauvreté, avec l'envie de confirmer et d'élargir nos propos sur la réalité scolaire: on ne peut pas se limiter à laisser croire que si l'enseignement est inégal et n'offre pas les chances de réussite égale à chacun, c'est de la faute des enseignants !

Quand les bénéficiaires qui ont accepté de témoigner indiquent que l'accueil au sein des services d'aide est déshumanisé ou quand ils dénoncent le fait que le travail social devient un lieu de contrôle et de disqualification c'est, très vite, pour ajouter combien ils sont conscients des réalités vécues par les intervenants.

C'est vraiment ce qui nous reste de ces quelques mois de rencontre et de dialogue : la capacité des citoyens pauvres, souvent considérés comme de seconde zone, privés de parole et de participation, à prendre de la distance par rapport à leur vécu de misère et à porter un regard presque bienveillant sur celles et ceux qui représentent les institutions. Sur lesquelles ils portent pourtant des jugements très durs et sans aucune concession.

Bien sûr, il y a des professionnels indignes, pétris de certitude et de morale, qui confortent les injustices et ajoutent inutilement du malheur à la misère. Nos interlocuteurs en ont tous rencontré et c'est intolérable. Bien sûr, il y a des attentes interminables, des téléphones qui ne sont jamais décrochés, des dialogues rompus qui sonnent comme des désaveux, mais ces tracasseries, ces vexations ne détournent pas les bénéficiaires des vrais enjeux : ce sont les mécanismes, les systèmes et le management de l'aide sociale qu'il faut cerner et combattre, pas les hommes ni les femmes qui les mettent en œuvre !



Pas plus que les familles étrangères ne battent le pavé en plein hiver par la faute des professionnels, de l'administration ou de Fedasil, l'Agence Fédérale pour l'accueil des Demandeurs d'Asile.

À nos yeux, ce refus général de sécession est remarquable parce que tout semble mis en œuvre pour décourager les rencontres et les solidarités. En insistant lourdement sur le caractère plu-

riel de la pauvreté, en forçant à poser un regard méprisant sur des parcours individuels sans les replacer dans le cadre des rapports sociaux fortement inégalitaires, on a cherché depuis des décennies à renforcer l'idée que la lutte contre les pauvretés passe par une action au plus près des personnes « pauvres ». Et tenter de faire une césure nette entre les « inclus » et les « exclus ».

Être pauvre serait la conséquence de mauvais choix, avec la stigmatisation et la mise à la marge qui s'ensuit. Même si l'on conçoit que la pauvreté peut arriver à tout le monde il faut que la collectivité encadre l'individu pour le responsabiliser. Le rapport fourmille ainsi d'exemples où le bénéfice de droits fondamentaux est conditionné à des contreparties sous forme d'accompagnement imposé ou de contractualisations qui font la part belle aux obligations et négligent les droits élémentaires. Mais malgré tout, malgré la pression du système, il y a de grandes convergences entre le discours de professionnels et celui des bénéficiaires. Cette convergence apparaît d'ailleurs très clairement dans le support multimédia qui accompagne ce rapport.

Autour des tables des différentes conférences citoyennes, nous avons pu profiter d'une multiplicité de profils, de personnes ayant toutes une histoire singulière avec la pauvreté, de tous âges, vivant tant en ville qu'à la campagne. Toutes et tous veulent résister à cette catégorisation et à cette simplification : au-delà de leur participation aux conférences citoyennes, elles/ils souhaitent que leur voix soit entendue et respectée. Lors des retours organisés dans chaque arrondissement,

alors que nous étions à mi-chemin dans l'écriture de ce rapport, de nombreux participants ont souhaité être associés à la suite de ce travail, porter avec nous les recommandations formulées pour éviter qu'elles ne restent lettres mortes.

Que signifie exister quand on n'est reconnu en aucun lieu ? La grande convergence entre le discours des professionnels et des bénéficiaires cache mal que ce rapport n'est pas représentatif de tous les enfants, jeunes ou familles vivant en situation de précarité. L'enthousiasme, la créativité et l'engagement de nos témoins ne peuvent faire oublier que d'autres enfants, d'autres familles restent dans l'ombre, confinées dans la misère et tapies dans la honte, la peur ou le découragement. C'est en pensant à ces enfants et ces familles que notre Institution s'engage, pour les années à venir, à poursuivre un travail de sensibilisation et

de recommandation tant à l'égard des responsables politiques que vis-à-vis des institutions, des administrations ou des associations qui sont en lien avec la thématique. En veillant notamment à faire valoir, à côté des exigences en matière de logement ou d'emploi, le devoir de la collectivité d'apporter non seulement ce qui est nécessaire pour vivre décemment, mais également d'apporter du temps pour s'épanouir, pour s'enrichir les uns, les autres. Thomas More l'affirmait en ces termes : « la Constitution vise uniquement, dans la mesure où les nécessités publiques le permettent, à assurer à chaque personne, pour la libération et la culture de son âme, le plus de temps possible et un loisir affranchi de tout assujettissement physique. En cela réside le bonheur véritable ». Un bonheur qui ne s'obtiendra pas sans lutter.



